

I N D E X

1-

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	Air Canada - opposition du transfert à Winnipeg, télégramme au Comité Thompson	8121	840
25/1/65	Aldersley: demande de permis pour commerce, location bateau à moteur . s.l.t.(accordé)	8153-73	844 - 47
22/2/65	Air Canada : contribution préparation d'un bref par Dorval	8195	851
8/3/65	Automart : demande de permis accordée	8227	855
	Association des Hommes d'Affaires de l'île Jésus: délégués	8228	855
31/3/65	Avis à Succession Lévis Morin: puisard défectueux 20e rue	8252	858
12/4/65	Assistance Sociale : Jocelyn & Michel Lebreton	8296	864
	Application: Lettre de M. Maurice Bourgeois	8287	863
	Avis Public : élection 3 mai 1965	8275	861
10/5/65	Assermentation, membres du Conseil		865-66
	Avis de démolir haie de cèdres -Estate Wiselberg (24e rue)	8328	869
	Avis aux parents- enseignes endommagées par jeunes gens	8336	870
14/6/65	Avis aux parents; bruit inutile 3e ave.	8416	882
	Assistance Sociale: enfants Tyers	8428	883
	Avis à Jimmy Williams - bornes-fontaines	8429	883
15/6/65	Arpentage côté Est 31ème avenue: Ladouceur autorisé	8436	884
21/6/65	Assistance Sociale: enfants de Gérard Lebreton	8446	885
12/7/65	Avis ; à M. Mochon: prop. Salon de beauté pour caniches Bovary	8463	888

DATE

SUJET

RES.

FOLIO

---

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
8/2/65	Banque Canadienne Nationale:avis:nom de la municipalité	8179	848
	Baux:lots de grèves :plages, usines etc.	8188	849
31/3/65	Beaudry,Maurice: réclamation cause Gravel	8259	859
7/6/65	Bureau de Revision-Démission de M.Buisson- Nomination de M.J.P.Ethier	8349	875
	Bell Telephone Co. plans 407,551 et 204 approuvés	8351	875
12/7/65	Bail:location de grège:signature autorisée	8465	888
	Bill no. 110 clauses incorporées dans le bill 68	8466	888

DATE

SUJET

RES.

FOLIO

---

DATE

DESCRIPTION

RES.

FOLIO

---

DATE

DESCRIPTION

RES.

FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	CREDIT DEMANDE: HENRI STEBEN, pour vidanges (refusée)	8131	841
	Commission de Récréation: réservation de la station	8135	842
25/1/65	Capital immobilisé rayé des livres (\$35,063.61)	8146	843
	CARNAVAL : semaine décrétée 13 au 21 février 1965	8155	844
11/1/65	Chalet du Club, 24e. rue: démolition autorisée	8138	842
8/2/65	Camps Cloutier 35ème ave.: demande d'incendier	8168	846
	Congrès Association Québécoise des Techniques de l'eau	8170	847
	Commission de Récréation: réservation de l'Hôtel de Ville	8172	847
	Commerce, bateaux à moteur plage centre, accepté (Aldersley)	8173	847
22/2/65	Cadets de l'Air Canadair : contribution à Deux Montagnes	8201	851
1/3/65	Civil Construction regl. 218. Compte accepté (regl. 253)	8203	852
8/3/65	Canadian Underwriters: taux d'assurance-feu	8219	854
	Circulation à sens unique, 20e rue, entre Sauvé et 49e.	8234	856
	Canadian Legion: demande de permis, Club privé, ref. à l'a.L.	8236-68	856-60
31/3/65	Cause Gravel: réclamation de M. Maurice Beaudry a.g.	8259	859
	Canadian Underwriters' Assn.: réduction taux d'assurance-feu	8263	859
	- Compteurs d'eau: achat et installation : taux	8265-44	857-60
10/5/65	Comités du Conseil	8307	867
	Circulation: Stationnement interdit Bl. Sauvé	8309	867
	" " Bl. Ste-Rose	8310	867
	Club des Mille Iles -banquet	8335	870
7/6/65	Chiens errants - demande adressée au Chef de Police	8408	880
	Compte de Leroux, Leroux & Associés - Centre Police & Feu	8424	882
15/6/65	Charles Duranceau Ltée. - règlement de réclamation	8437	884
21/6/65	" " " règlement accepté (\$50,000)	8441	885
12/7/65	- Compteurs d'eau: soumission Compteurs Neptune Ltée acc.	8454	887
	Compte de Robert Morse Corp référé aux ingénieurs	8490	892
	Commission de Récréation: salaires des moniteurs	8498	892

DATE SUJET RESOL. FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	Drapeau du Canada- achat autorisé	8133	842
8/2/65	Dommmages minimes:règlement de réclamations par entente	8175	847
22/2/65	Duranceau Ltee. regl.250:Pavage de Rue;retenue payée	8193	850
8/3/65	Dommmages à la prop. Earl E.Taylor:entente ratifiée(4701,51)	8222	855
	Don:Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes Françaises	8231	856
	Drapeaux:installation de mâts: hissés par Police.	8241	857
12/4/65	Département des Incendies: services à Fabreville:facture	8289	863
	" " " " achat d'équipement	8292	863
	Duranceau, Charles Ltée. réclamation référée aux ingénieurs et à l'aviseur légal	8293	863
15-21/6/65	" " " règlement de réclamation	8437-41	884-5
10 /5/65	Dégel d'eau:remboursement à Mme.Bourdage	8326	869
7/6/65	Don : Croix Rouge	8347	875
	Don : Société St-Vincent de Paul	8348	875
12/7/65	Don: Association Sportive de Laval-Ouest:Cotton Queen	8471	889
	Délégation à Québec re: bill 63	8473	889

DATE SUJET RES. FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	EXPROPRIATION:Bl.Ste-Rose, VICTOR BOILEAU	8123	840
	" " " " " UBALD NADON	8129	841
	Emprunt temporaire supplémentaire \$59,640.	8139	842
	Emprunt \$40,000.00 délai supplémentaire	8140	842
	Emprunt \$31,000.00:délai de remboursement de \$11,000.	8141	842
	EXPROPRIATION Eldege Cloutier:compte de M.Ladouceur	8152	844
8/2/65	Expropriation Ubald Nadon: compte accepté	8161	845
	Emprunt temporaire \$60,000.:délai de remboursement	8176	847
22/2/65	Emprunt temporaire:rôle d'évaluation	8194	850
	Expropriation:Kosy Korner:T.Nessrallah,offre augmentée	8196	851
	Emprunt temporaire \$20,000. règlement no. 250	8204	852
8/3/31	Enseignes de vitesses 60erue:demande au Gouvernement	8233	856
	Enregistrement lots P.223,224,225,226,227:correction	8235	856
31/3/65	Egouts & Aqueduc:demande de services résidents Ste-Dorothée	8245	857
	Emprunt \$61,200.réduit à \$21,240.-renouvellement	8257	859
	Expo 1967 : assemblée 8 avril /65	8269	860
12/4/65	ELECTION 3 mai 1965 : avis public	8275	861
	" " " " : rémunération des officiers	8276	861
	Expropriation Albert Riel:révision de l'estimation	8279	861
	EXPROPRIATION: P-179-23:Victor Beileau	8284-8303	862-65
	" " P-185 " "	8285-8304	862-65
	" " : T.Nessrallah (3153)	8297	864
10/5/65	Election: Assermentation du Conseil		865 1/6
	Comités	8307	867
	Procès Verbal,élection 3 mai/65	8338	871
10/5/65	Emprunt: Société Centrale d'Hypothèques et de Logement	8313	868
	Expropriation: lot 239,Succ.Bell-demande à M.Rondeau,a.g.	8314	868
	Emprunts;avance fonds général regl.239 et 251	8329	869
7/6/65	Expropriation:189/70 et 71:JACQUELINE PAYETTE	8342	873
	Expropriation:Succession Bell:offre de la Ville	8345	875
	Expropriation:188/270 à 274:Lea Moreau: Saisie Arrêt	8358	876
14/6/65	Expropriation Ptie.Rang St-Antoine-F.Nadon-offre	8414	881
	Emprunt:renouvellement ptie emp.\$60,000.: \$45,000.00	8420	882
	Election:compte de Me.Trudeau approuvé	8425	883
21/6/65	Emprunt \$50,000.00, renouvellement	8438	884
	Emprunt \$123,500.00- renouvellement	8439	884
	Egouts & Aqueduc:Installation de services,Ancienne Ecole v	8443-56	885-887
	Expropriation:185/76 à 80: Antoinette Carignan Rioux & al	8444	885
2/8/65	Emprunt \$50,000.00 2e.:remb.taxes 1965	8451	886
2/8/65	Expropriation:procédures légales Florian Nadon (P183-P184)	8492	893
12/7/65	Emprunt additionnel regl.253 (\$4,491.79)	8481	890
	Emprunt additionnel regl.250 (\$87,693.19)	8482	891

DATE

sujet

RES.

FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
25/1/65	J.Gilbert, location d'auto, Travaux Publics	8150	844
8/2/65	René Boyer:Usine d'épuration: 2% accordé	8178	848
8/3/65	Roger Lauzon:Usine de filtration, engagement	8216	854
31/3/65	Salaire de M.Dostaler,ast.sec.trésorier, augmentation	8247	858
<del>12/4/65</del>	Engagement d'un employé pour dept. de Police n	8248	858
12/4/65	Demande de M.Simoneau refusée:Association des Techniciens	8281	862
7/6/65	Engagement de personnel:entretien des plages:Paul Hébert	8350	875
	Démission : Sergent Arthur Smith:procès verbal	8355	875
	Démission : Détective Armand Ranger:procès verbal	8356	875-76
	Démission : Mme.Pépin et Claude Rochefort; dépt. Police	8363	876
14/6/65	Salaire de Y.Thériault et R.Bissonnette augmenté (Usines)	8418	882
	Département des Travaux Publics:heures supplémentaires payées, avis de vacances. . . . .	8419	882
12/7/65	Police: G.Dance - employé permanent	8467	888
	Police: Constables Roger Roger, Jean Green		
	employés de bureau: Jean Lacroix et Jacques Bernard		
	gardiens de plages: Luc Lacasse, Louis Cadotte, Maurice Bourgeois, Normand Corbeil et Alfred Ladouceur	8468	888
	Police:Constables permanents: Roger Roger et Jean Green	8469	889
2/8/65	Travaux Publics:Démission de M.Ovila Latour	8503	894

---

DATE	sujet	res.	folio
------	-------	------	-------

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
31/3/65	Fraternité des Policiers:sollicitation contraire au cont.	8251	858
	Fusion: souper-causerie 5 avril:délégués	8255	859
	" lettre de l'Hon.Pierre Laporte	8256	859
10/5/65	Fossés : 11ème ave.-égouts de ciment instal. Riviera	8324	869
	Fraternité des Policiers; re. jours fériés	8327	869
	Félicitations au conseil de Chomedey	8337	870

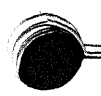
DATE

SUJET

RES.

FOLIO

---





DATE	SUJET	RES.	FOLIO
31/3/65	GEST, G.M. retenue payée	8258	859
12/4/65 m	Garderie de jour: demande de Mlle. Robillard acceptée	8278	861
10/5/65	" " " :Avis re.dépt. de Police	8323	869
7/6/65	Garage: demande de M. Taylor: coin 15e et Riviera	8362	876

DATE

SUJET

RES.

FOLIO

---

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
------	-------	------	-------

---

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
------	-------	------	-------

---

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	KEDENAC CONSTRUCTION LTEE.:paiement partie de retenue	8128	841
8/2/65	Kédanac Construction Ltée.:comptes,ref. aux ingénieurs	8163	846
22/2/65	" " " " " :étude des extras demandée	8190,209	849-853
	" " " " " :partie de retenue payée	8191	850
7/6/65	" " " " " :lettre de Leroux & Rondeau acceptée	8354	875
14/6/65	" " " " " :clause escalàtrice référée aux Ing.	8417	882
21/6/65	" " " " " " " " acceptée		
	facture 845;retenues acc.et payées	8452	886
12/7/65	" " " " " :factures chauf.elec.&c. acceptées	8455	887
	résolution 8452 corrigée		
12/7/65	Inspecteur de construction:liste lots malpropres et bâtisses	8462	888-7
	" " " " " :faire respecter disp.de règl.	8461	887

I - J - K -  
2)

DATE

SUJET

RES.

FOLIO



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
25/1/65	Lots 225, 226, 227, Paroisse de Ste-Dorothée, enregistrement corrigé	8156	844
	Lettre aux propriétaires approuvée (1965)	8158	845
8/2/65	Licence quilles (Ubaldo Nadon) demande de réduction refusée	8162	845
22/2/65	Lots de grèves, location: Ministère des Richesses Naturelles	8188	849
12/4/65	Loisirs: demande à M. Thériault, bilan financier et programme	8282	862
2/8/65	Loisirs: salaires des moniteurs: compte S28	8497	893

DATE,

SUJET

RES.

FOLIO

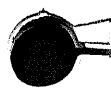
---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
25/1/65	MUTATIONS, 1er janvier /63 au 30 novembre 1964, acceptées	8148	844
	MCDONOUGH, résolution 6334 corrigée re. propriété	8149	844
8/2/65	Metro sous le Mt-Royal: contribution pour l'étude soumise	8171	847
12/4/65	Metro sous le Mt-Royal: Ech. Heazel délégué à l'assemblée	8286	863
10/5/65	Mandat d'emprisonnement: coût d'exécution non accepté (Sgt. A. Smith)	8332	870
7/6/65	Mutations 210453 à 212834 approuvées res. 8368 à	8397	877-8-9
	Metro sous le Mont-Royal: A.W Heazel représentant à l'assemblée	8402	880
14/6/65	Moniteurs - salaires - vote \$2,000.	8415	882
2/8/65	Moniteurs - salaires - vote \$980.	8498	894

DATE SUJET RES. FOLIO

---



DATE

SUJET

RES.

FOLIO

---

- N -  
2)

DATE

SUJET

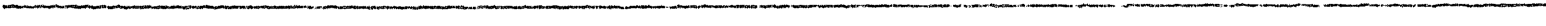
RES. FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11 / 1 / 65	OCTROI, montant équivalent au rabais d'un prêt de la S.C.H.L.Usine d'Épuration	8118	840
8/2/65	Octroi: regl.239.demande \$50,000. supplémentaire (Bl.Ste-Rose)	8181	848
22/2/65	Octroi \$50,000. recommandation de Hon.Pierre Laporte(regl.218)	8202	851
1/3/65	Obligations:préparation regl.281,250,263 P.254	8210	853
31/3/65	Opinion légale:vente de boisson alcoolique	8268	860
12/4/65	Obligation regl.281,263 et 250:demande de soumissions	8277	861
12/4/65	Octroi demandé:achat d'équipement dépt.des Incendies	8292	863
7/6/65	Obligations:regl.281,263,250:soumissions reçues	8339	873
	" " " " " " : amendements	8340-1	873
	Obligations re:regl.254 amendement re.Société Cent.H.L.	8343	873
	Vente d'obligation à S.C.H.L. re.regl.254	8344	874
8/6/65	Obligations \$697,000.:soumission de Placements Plessis Inc.	8410	881
21/6/65	Octroi: Bl.Ste-Rose		886

2)



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	PROTECTION CIVILE , installation d'appareils d'urgence	8132	841
	POLICE; equipement photographique, compte de M. Roméo Forget	8136	842
	PATINOIRE- glace artificielle (information)	8142	843
22/2/65	Pavage: remboursement à J. Crabtree: surplus de paiement	8185	849
1/3/65	Pavage de rues: regl. 250: état du coût des travaux: demande aux ingénieurs	8205	852
8/3/65	Pedalos : demande de permis par M. Larose	8220	854
	Protection Civile, honoraires pour participation	8223	855
	Police: achat de dactylographe	8239	857
	Police: achat de pneus	8240	857
31/3/65	Plainte: M. Mme. Poliquin, puisard 20e rue	8252	858
	Permis de construction: non-émission dans certains cas: avis à l'insp.	8266	860
12/4/65	Police: achat d'équipement et uniformes	8290	863
	Publication : demande du journal l'Opinion refusée (souhaits de Râques)	8302	864
10/5/65	Proclamation semaine de protection contre les incendies		867
	Police & Pompiers: Congrès Annuel de L'Association	8319	868
	Publication: demande de la jeune Chambre de Ste-Rose refusée	8333	870
7/6/65	Publication : Demande du Journal L'Opinion refusée	8353	875
	Pavage de Rue: Plainte de M. Roméo Brasseur: compte corrigé	8357	876
15/6/65	Pavage de Rues: réclamation de Charles Duranceau Ltée. ref. à l'aviseur Légal	8437	884
	Pavage en face de l'Eglise Calvary United autorisé	8435	884
21/6/65	Pavage de rues: règlement de la réclamation de Charles Duranceau Ltée.	8441	885
12/7/65	Pavage par Perfect Asphalt; réparations selon rapport Travaux Publics	8464	888
	" " " " : face à la propriété Restaurant Roxy	8479	890
2/8/65	Procédures légales; Roger Servule St-Pierre C.S. 558548	8493	893
12/7/65	Protection Civile : lettre acceptée	8472	889

DATE SUJET RES. FOLIO

---



date		res.	folio
8/2/65	M.J.O.Brière	8180	848
10/5/65	M.A.W.Heazel	8306	867

DATE

RES. FOLIO

---



DATE

SUJET

RES. FOLIO

---

- 0 -  
2)





DATE

SUJET

RES. FOLIO

---

DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	no.288:Avis de présentation relots 179/29 à 33 incl.	8124	841
	no.288: Me.Trudeau autorisé à la rédaction	8125	841
	no.218: Egouts & Aqueduc: signature de billet.	8143	843
25/1/65	no.288: Lecture adoptée	8144	843
	no. 288: Avis public re: assemblée des propriétaire	8145	843
22/2/65	avis de présentation rescindé: 9/11/64 (zonage parc p.232)	8199	851
1/3/65	regl. 250:Pavage de rues:adoption montant supérieur	8206	853
	no.253 : Rang St-Antoine: " " "	8207	853
	Avis de présentation:augmentation coût des travaux regl.251	8208	853
8/3/65	no. 287:Aide aux municipalités mises en danger par le feu	8238	856
31/3/65	no.290 : Avis de présentation :installation de compteurs d'eau	8242	857
	no.290 : Aviseur légal autorisé à préparer ce règlement.	8243	857
12/4/65	no.289 : Location de territoire :lecture remise	8301	864
10/5/65	(Installation des services:Avis de Présentation (sub.60 à 63 lot 232 prop: Gérard Ethier )	8321	869
7/6/65	no.254:Usine d'Epuration:modifié re:emprunt S.C.H.L.	8343	873
	( Installation de services 21e.ave.Prop:Mme.A.Shelley ( Avis de motion )	8352	875
	Avis de présentation:amender zonage 241:re;subd. 120 à122,176 à 182, lot 213 de I/7 à RB	8359 ,X,	876
X	no.289:LOCATION DE TERRITOIRE: lecture adoptée	8413	881
14/6/65	no.251:à l'étude par Leroux,Leroux & Assé.:rapport re 60e rue	8447	885
21/6/65	avis de présentation: Consolidier dépenses supp. Bl.Ste-Rose	8364	877
7/6/65	no.291 : Avis de présentation:Zonage de partie 228 : de CA/10 et CB/6 à I/11	8480	890
12/7/65	no.253:demande d'approbation à 100% :Egouts & Aqueduc Montée St-Antoine etc.	8481	890
	no.250: approbation à 100%: Pavage et. Réfection des rues	8482	891
	Avis de présentation:consolider les dépenses regl.254 "Usine d'Epuration"	8484	892
	Me. Trudeau autorisé à préparer ce regl.	8485	892
	Règlement no.290: lecture adoptée (Amendant 218 re.Compteurs)	8486	892
2/8/65	no. 291 :Zonage ptie.228 de CA/10 et CB/6 à I/11	8499	894
	no.291 : Avis public: assemblée des propriétaires	8500	894
	no.292 :Zonage:subd.120,121,121,176 à 182 incl.lot 213 de I/7 à RB/10	8501	894
	no.292: Avis public: assemblée des propriétaires	8502	894

REGLEMENTS

2)

DATE

SUJET

RES. FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	Shawinigan Water & Power:lumières temporaires, 60e rue	8119	840
22/2/65	Subdivision: 174/535:prop.Maurice Cardinal(Sauvé et Ste-Rose)	8187	849
	Société Centrale d'Hypothèques et de logements re:projet	8192	850
8/3/65	Shawinigan Water & Power:installation de hauban,Terrasse Sauvé	8215	854
	Subdivision 174/536, Growth Construction	8221	855
	Ste-Dorothée:demande de se servir de nos bornes-fontaines	8229	855
31/3/65	Subdivision: 173/506 et 507 (Paul Pépin)	8249	858
	Subdivision: 187/ 459 : Mrs.Arleen Caine Shelley	8250	858
12/4/65	Subdivision no.228/31 (Serge Abraham) approuvée	8273	861
	Subdivision 173/500-1 à 10 (B.A.Turcotte)à l'étude	8274	861
	Sollicitation accordée: l'Assn. de la Croix de Lorraine	8295	868
10/5/65	SOmissions: demande pour compteurs d'eau	8308	867
	Subdivision: 222-61 : Armand Dumas	8315	868
	Subdivision: 228-32 : Robert Poirier	8316	868
	Subdivision: 174-511-1 : Centre d'achats	8317	868
	Subdivision: 173-500-1 à 500-10 incl. refusée	8318	868
	Service Egouts et Aqueduc:232/60 à 63 incl.	8322	869
7/6/65	Subdivision: 228-34 : Adrien Dussault	8346	875
	Services d'incendies à l'extérieur: tarifs	8361	876
	Shawinigan : compte re:Bl,Ste-Rose : avis de présentation	8364	877
	Shawinigan : raccordement des lumières de plages	8399	880
	Subdivision: étude d'un projet partie 186 (rue) (Labelle)	8400	880
	Semaine d'embellissement (prix)	8403	880
	Shawinigan : relocalisation de poteau 8e rue et Sauvé S.L.T.	8404	880
11/6/65	Soumissions compteurs d'eau référées aux ingénieurs	8412	881
	Shawinigan: proposition no.2 acceptée:poteau 8e rue et Bl.Sauvé	8422	882
	Système de chauffage:paiement du dépôt de garantie	8431	883
21/6/65	Shawinigan: amélioration d'éclairage; plages	8449	885
12/7/65	Soumissions:Compteurs d'eau (Compteurs Neptune Québec Ltée)	8454	887
	Services Egouts & Aqueduc ancienne école,5000 Bl.Ste-Rose	8456	887
	Sommations :lots malpropres construction non terminée	8462	888
	Subdivision:181/120 et 121 prop: Benoit Nadon	8474	889
	Subdivision:173/508 et 509 prop:Emile Duquette	8475	889
	Subdivision:173/510 prop. G.Moreau	8476	889
	Subdivision:174/537 prop. Gérard Demers	8477	889
	Subdivision:225-1 prop. Gérard Demers	8478	889
2/8/65	Subdivision:173/500-1 à 500-7incl. prop:B.A.Turcotte	8495	893
	Subdivision:228/35 à 63 incl.prop:Stephen Kiraly	8496	893

- 5 -  
2)

DATE SUJET RES. FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	Taxis:demande de Clover Taxi reg!d. s.l.t.	8120	840
	Travaux Publics: temps supplémentaire, fermeture d'eau charge pour ferm.d'eau	8151	844
8/2/65	TAXIS; Demande de M.Coulombe: Donat Viau	8167	846
	Travaux Publics: dégel de l'eau:surintendant autorisé	8174	847
	Taxe d'eau:René Fauvel:procédures pour non paiement	8177	847
	Tracteur:Equipement de Ferme Deux Montagnes:peinture au printemps	8183	848
	Taxation ancien presbytère et église St-Théophile:opinion légale	8197	851
8/3/65	Taxe de vidanges:demande de crédit refusée:roll no.3424(Boisvert) 1026(Pilon)	8217	854
	Taxes municipales:délai de paiement accordé:no.1195,6,7 (Lépine)	8218	854
	Travaux Publics: achat de pierre	8224	855
	Taxis:permis accordé à Clover Taxi Reg'd (M.B.Coulombe)	8237	856
	Travaux Publics: Réparation de dommages prop.E.Taylor(4701,51)	8222	855
21/3/65	Taxe d'eau:procédures contre délinquants	8262	859
12/4/65	Travaux Publics: balayage de rues et nettoyage de puisards	8289	861
	" " réparation:camion Mercury	8288	863
	Trottoirs :inspection par les ingénieurs demandée	8294	863
	Travaux publics : pépinière sur tracteur Massey 203	8298	864
	" " Demande de M.Ed.Stewart (souches)	8300	864
10/5/65	Travaux Publics: enseignes,circulation Bl.Sauvé ,Ste-Rose,58e rue	8309	867
	Travaux Publics: achat de marqueur à peinture	8320	868
	Taxes Municipales:demande de crédit d'intérêts de M.Muir refusée	8325	869
7/6/65	Taylor: demande de permis pour garage	8362	876
	Taxes Municipales:délai de paiement accordé à F.Johansen	8367	877
	Taxe d'eau annulée: rôle no.3119:2683,19e ave. (Mme.C.Demers)	8401	880
	Terrain de jeux : Backstop	8406	880
14/6/65	Travaux Publics : service "Bell Boy" pour surintendant	8421	882
12/7/65	Taxe d'eau:rôle 434,A.Barbe, crédit accordé: rôle corrigé	8458	887
	Trottoirs Bl.Ste-Rose : réparations face au no.5465	8460	887
	Travaux Publics:rapport réparations d'asphalte	8464	888
	Taylor, M.E.R.: coupe d'arbre refusée	8470	889
2/8/65	Trottoirs Bl.Ste-Rose:réparations par Labelle & Frères	8504	894
	Trottoirs Bl.Ste-Rose:rapport de M.Gariépy,Ing.P. demandé	8491	892

2)

DATE

SUJET

RES. FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
8/2/65	USINES filtration et d'épuration:visite des délégués	8169	847

2) - U -

DATE SUJET RES. FOLIO

---



DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	VOIRIE; équipement "Screen Process" acheté de O. Latour	8134	842
25/1/65	Vérificateur : engagement pour l'année courante	8147	844
8/2/65	Vérificateur: compte accepté	8184	848
12/4/65	Vente de terrain par la Ville: 187/229 contrat autorisé (Déziel)	8283	862

DATE

SUJET

RES. FOLIO

---





DATE	SUJET	RES.	FOLIO
11/1/65	Zonage: avis à M.Gérald Cloutier (infraction)	8130	841


W-X-Y-Z  
2)

DATE

SUJET

RES. FOLIO

---



8113.- His Worship the Mayor brought the meeting to order at 9:30 P.M.

8113.- RECLAMATION DE GEORGES PESANT  
PROPOSED BY AID.BENOIT NADON, SECONDED BY AID.J.O.BRIERE that the claim of Georges Pesant and the case of Florian and Eloi Nadon be left on the table. . . . . ADOPTED



Alderman A.W.Heazel took his seat at this stage of the meeting, it is 9:50 P.M.

8114.- BILL no.110: amendement re: règlement no. 252  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le projet de Bill amend-  
ant la Charte de la Cité de Laval-Ouest, concernant le règlement no. 252 "Emissaires  
d'orages" tel que préparé par notre aviseur légal soit et est adopté et qu'il soit ins-  
crit aux minutes. Notre aviseur légal est autorisé à présenter ledit projet de Bill.  
Cette résolution annule la résolution no. 8050 adoptée le 9 novembre 1964. . . . .

BILL NO. 110

Loi modifiant la charte de la Cité de Laval-Ouest

ATTENDU que la Cité de Laval-Ouest a par sa pétition représenté:

Que pour sa bonne administration, il est nécessaire de modifier sa charte.

ATTENDU qu'il est à propos d'accéder à sa demande.

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de  
l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1- Le conseil de la Cité est autorisé à procéder par règlement pour modifier son  
règlement no.252, en vue de répartir suivant le même taux de taxe, le coût de  
construction de l'émissaire d'orage de la 21ème avenue et de l'émissaire d'orage  
de la 55ème avenue; tel règlement est cependant soumis à l'approbation des élec-  
teurs propriétaires en conformité avec les dispositions de l'article 593 de la  
Loi des Cités et Villes, de la Commission municipale de Québec et du Ministère  
des Affaires municipales; le Conseil peut ainsi imposer à compter du 26 avril  
1963 et prélever pour chacune des années durant le terme de l'emprunt une seule  
taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de  
drainage 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, et 14 et répartie à raison de leur  
valeur telle qu'établie par le rôle d'évaluation en vigueur, les dits bassins  
de drainage étant montrés à un plan étant l'annexe A de la présente loi.

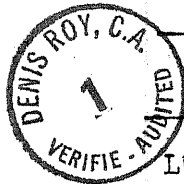
2- La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

ADOPTÉE. . . . .

There being no further business, His Worship the Mayor declared the meeting closed at  
10:05 P.M. this Fourteenth day of December, Nineteen Hundred and Sixty Four

*[Signature]*  
secrétaire-trésorier

*[Signature]*  
M A Y O R



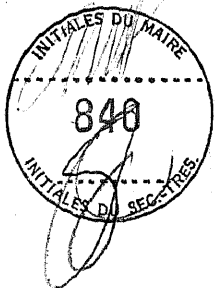
ASSEMBLEE GENERALE 11 janvier 1965

L'assemblée générale du Conseil municipal eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville  
ce onzième jour de janvier 1965, à laquelle étaient présents tous les membres du Con-  
seil sauf l'échevin A.W.Heazel qui devait représenter la Municipalité à une assemblée  
du Comité d'Etude Métro sous le Mont-Royal tenue en la Cité de St-Laurent. Son Honneur  
le Maire, Monsieur Pagé présidait. Le secrétaire-trésorier récita la prière en fran-  
çais et son Honneur le Maire déclara l'assemblée ouverte à 8:20 P.M.

8115.- LECTURE DES MINUTES:  
CONSIDERANT que copies des minutes de l'assemblée générale tenue le 14 décembre 1964  
furent délivrées à chacun des membres du Conseil le 7 janvier 1965; en conséquence il  
est PROPOSE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE et adoptée à l'unani-  
mité que les minutes de l'assemblée générale le 14 décembre 1964 soient et sont adop-  
tées telles que rédigées. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8116.- RAPPORTS DES COMITES  
Les présidents des Comités soumièrent les rapports de chacun des départements concer-  
nant les activités du mois de décembre 1964. Le secrétaire-trésorier lut un rapport  
du nombre de gallons de gasoline employée pour les véhicules de la Ville, ainsi qu'un  
rapport du temps supplémentaire des employés.  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que les rapports soumis  
par les différents comités soient et sont adoptés. Que le rapport du temps supplé-

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



8116.- mentaire soit accepté et payé ou remis en temps. . . . ADOPTÉ. . . . .

8117.- COMPTES PAYABLES  
Alderman J.O.Brière submitted a list of accounts to be approved by Council to the amount of \$12,056.19.  
PROPOSED BY AID.J.O.BRIERE, SECONDED BY AID.J.TOURANGEAU that the accounts to the amount of \$12,056.19 be and are hereby approved and are to be paid when funds are available. . . . . ADOPTÉ. . . . .

8118.- DEMANDE D'OCTROI:PRET DE LA S.C.H.ET L.  
PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que ce Conseil prie humblement l'Honorable Ministre des Affaires municipales et la Régie d'E-puration des Eaux de bien vouloir consentir un octroi à la Cité de Laval-Ouest d'un montant équivalent au rabais d'un prêt de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement de \$113,575.30.  
Que copies de la présente résolution soient adressées à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, à la Régie d'E-puration des Eaux et à notre député provincial Monsieur J.Noel Lavoie. . . . . ADOPTÉ. . . . .

8119.- SHAWINIGAN WATER & POWER: 60th. street  
WHEREAS A letter was received from the Shawinigan Water & Power Co. and was taken in consideration;  
WHEREAS both plans submitted are found to be too expensive;  
WHEREAS it is necessary to set up temporary lighting at the beginning of the two way lané at the intersection of 60th. street; it is  
PROPOSED BY AID.BENOIT NADON, SECONDED BY AID.J.TOURANGEAU that the Shawinigan Water & Power Co. be and is authorized to install two (2) 10,000 lumen street brackets on a single post at the beginning of the two way lane on 60th. street. The exact location to be given by Alderman B.Nadon. . . . . ADOPTÉ. . . . .

8120.- TAXIS:DEMANDE DE POSTE  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que la demande de Clover Taxi Reg'd pour un poste au Restaurant Roxy soit laissée sur la table . . . . . ADOPTÉ. . . . .

8121.- AIR CANADA : COMMISSION THOMPSON  
CONSIDERANT que de nombreux propriétaires de la Cité de Laval-Ouest sont à l'em- ploi de la Cie Air Canada depuis de nombreuses années;  
CONSIDERANT que la situation économique de la Cité de Laval-Ouest a été sérieu- sement affectée par le manque d'activités à la Cie Canadair;  
EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE et adopté à l'unanimité que la Commission Thompson soit informée que ce Conseil est fortement opposé et désapprouve du transfert de Dorval à Winnipeg de la base d'entretien des nouveaux appareils de la société Air Canada. Qu'un télé- gramme soit adressé à la Commission Thompson a/s du secrétaire, M. Robert E. Moffat, 503 avenue Building, Winnipeg; à Monsieur Jean Rochon, député fédéral du comté de Laval et à Mr.G.R.McGregor, président Air Canada. . . . . ADOPTÉ. . . . .

8122.- ROLE D'EVALUATION:CONFECTION  
PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que la Firme des Estimateurs Professionnels, Guertin, Leroux & Associés Inc. soit et est par les présentes engagée pour la confection du rôle d'évaluation qui devra servir aux impôts fonciers pour les années 1966, 1967 et 1968. Les honoraires profession- nels pour la confection de ce rôle seront de \$8.00 par immeubles et de \$2.00 par terrain vacant. Ces honoraires seront payables sur une période de trois(3) ans, le premier paiement étant dû après l'homologation dudit rôle. Pour satis- faire aux exigences du Code des Cités et Villes, il est aussi proposé et résolu que MM.Allan Guertin, Ing., Jean N.Picard, Ing., et J.Aurèle Piquette, technicien en évaluation, tous trois représentants de la Firme Les Estimateurs Profession- nels, Guertin, Leroux & Associés Inc., soient nommés évaluateurs pour cette même période. Il est aussi proposé et résolu que Son Honneur le Maire Marcel Pagé et le secrétaire-trésorier M. Jean Galarneau soient autorisés à signer une con- vention avec la Firme Les Estimateurs Professionnels, Guertin, Leroux & Associés Inc. suivant les conditions énumérées précédemment. . . . . ADOPTÉ. . . . .

8123.- EXPROPRIATION: VICTOR BOILEAU  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J.TOURANGEAU et adopté à l'u- nanimité que les procureurs de la Cité de Laval-Ouest, Mes.Prévost, Trudeau et Bisailon, soient et sont par la présente autorisés à augmenter l'offre . . . . .

MARGE de la RELECTURE  
Formules Municipales Idée, Parham, Qué.

suite

8123.- originale faite, par la Cité, pour l'expropriation des immeubles de Victor Boileau, de \$3,337.10 à \$3,800.00 sans intérêt, considérant que cette somme de \$3,800.00, sans intérêt, représente une indemnité juste et raisonnable, non seulement pour la valeur du terrain et des bâtisses expropriés, mais également pour la valeur de tous les dommages subis par l'exproprié à cause et à la suite de l'expropriation, et la Cité déclare s'en remettre à la Régie pour cette somme de \$3,800.00 sans intérêt. . . . .

ADOPTÉE. . . . .



8124.- AVIS DE PRESENTATION: ZONAGE: SUBD. 29, 30, 31, 32, 33 lot 179

Alderman Benoît Nadon gives notice that, at a next General or Special meeting of this Council, a draft bylaw will be presented to amend Zoning Bylaw no. 241, to permit light industry i.e. the operation of sewing machines, on subdivisions 29, 30, 31, 32, 33 of lot 179, cadastre of the Parish of Ste-Rose. . . . .

8125.- REDACTION DE REGLEMENT

PROPOSED BY ALD. J.C.O'BRIEN; SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU that our Legal Advisor is hereby authorized to prepare a bylaw to amend the Zoning bylaw as mentioned in the previous notice of presentation. . . . .

ADOPTED. . . . .

8126.- TERRAIN DE JEUX MUNICIPAL: ROND DE HOCKEY

PROPOSED BY ALD. J. TOURANGEAU, SECONDED BY ALD. F.W. WRIGHT that the hockey rink on the Municipal playgrounds be reserved from 9:0 to 10:30 P.M.\* for a group of hockey players 16 to 20 years old, under the supervision of M.G. St-Jean; that the watchman be advised accordingly and that a copy of this motion be addressed to Alderman F.W. Wright. . . . .

ADOPTED. . . . .

8127.- PROPOSED BY ALD. F.W. WRIGHT, SECONDED BY ALD. J.C.O'BRIEN that the skating rink on the Municipal Playgrounds be opened on the following days: Sunday, Monday and Tuesday evenings: 7:0 to 10:0 P.M. : Wednesday, Friday and Saturday evenings : 7:0 to 10:30 P.M. Sunday and Saturday afternoons from 1:0 to 5:0 P.M.. That Mr. Grégoire be advised accordingly and that copy of this motion forwarded to Alderman F.W. Wright. . . . .

ADOPTED. . . . .

8128.- KEDANAC CONSTRUCTION INC., PARTIE DE RETENUE PAYEE

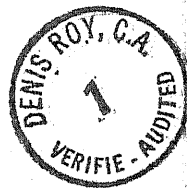
CONSIDERANT que la Firme Kédanac Construction Ltée. a soumis des affidavits des sous-contractants ou fournisseurs de matériaux; CONSIDERANT que les ingénieurs ont approuvé le paiement d'une partie de la retenue de 10%, soit \$49,568.40; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURNAGEAU ET résolu à l'unanimité que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Firme Kédanac Construction Ltée, conjointement avec la Banque Canadienne Nationale, la somme de \$49,568.40. Ce Conseil retient une somme de \$9,219.10, formant le montant total de \$58,787.50 . . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8129.- EXPROPRIATION: UBAID NADON

PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN que Mes. Prévost, Trudeau & Bisailon, procureurs de la Cité de Laval-Ouest, soient et sont par la présente autorisés à déposer entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure, district de Montréal, une somme de \$7,433.67, pour couvrir le montant auquel la Cité a été condamnée par la Régie des Services Publics, dans une ordonnance du 2 décembre 1964, laquelle ordonnance a été homologuée par un jugement de la Cour Supérieure en date du 29 décembre 1964, en principal, intérêts et frais. Aux fins de compléter ce dépôt, lesdits procureurs sont autorisés à utiliser une somme de \$7,567.36 actuellement en dépôt dans la présente cause, entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure, laquelle somme a été ainsi déposée pour valoir de cautionnement donné par la Ville pour la prise de possession au préalable. . . . .

ADOPTÉE. . . . .



8130.- AVIS A M.G. CLOUTIER: REGL. DE ZONAGE

PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON, que M. Gerald Cloutier soit avisé de voir à se conformer au règlement de zonage, concernant le lot vacant situé au coin de la 15ème avenue et la 74ème rue. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8131.- CREDIT DE VIDANGE REFUSE: HENRI STEBEN

PROPOSED BY ALD. BENOIT NADON, SECONDED BY ALD. J.O. BRIERE that the request of Mr. Henri Steben for a credit for garbage removal be and is hereby refused. . . . .

ADOPTED. . . . .

8132.- PROTECTION CIVILE: INSTALLATION D'APPAREILS, COMMUNICATIONS D'URGENCE

PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURNAGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN que ce Conseil autorise la Protection Civile à installer des appareils communications d'urgence-réseaux municipaux, sur les propriétés appartenant à la Municipalité, les frais d'installation et d'opération étant à la charge de la Protection Civile. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

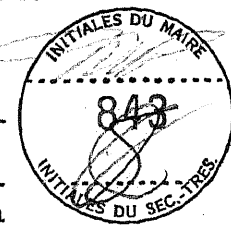


- 8133.- ACHAT DE DRAPEAUX  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que le secrétaire-trésorier est autorisé à faire l'achat de deux (2) drapeaux Canadiens de 4½' et deux drapeaux de 12'. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8134.- ACHAT D'EQUIPEMENT "SCREENPROCESS"  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT that this Council agrees to buy from Mr.Ovila Latour the equipment "Screen Process" at the price of \$50.00. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8135.- COMITE DE RECREATION:STATION DE FEU  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que ce Conseil accorde permission au Comité de Récréation de se servir d'une section de la station de pompes une journée par semaine,soit le samedi, pour exécuter des travaux de construction de panneaux etc. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8136.- EQUIPEMENT PHOTOGRAPHIQUE: DEPT. DE POLICE  
PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE that an amount of \$35.00 be paid to Roméo Forget, for services rendered to the Police Department. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8137.- CORRESPONDANCE  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que les lettres suivantes soient acceptées et mises en filière: Me.Paul Trudeau, concernant le cas de Georges Pesant: Député de Laval, J.Noel Lavoie re: octroi 4%: Ministère des Affaires Municipales, Secrétariat de la Province, le sous-secrétaire Raymond Douville, Me.Adolphe Prévost, re. Bill no.110; Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, re.analyse de base du résidu de l'Usine d'épuration; Régie des Transports re: Collège de l'assomption; Rapport de l'inventaire de la réserve de gasoline, par le Chef de Police; Rapport des examens de M.Simoneau et M.Beau-regard, Usines d'épuration et de filtration, et félicitations adressées à ces derniers: . . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8138.- PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le département des Travaux Publics soit est autorisé à démolir le Chalet du Club. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8139.- EMPRUNT TEMPORAIRE:DELAJ SUPPLEMENTAIRE: \$59,640.  
CONSIDERANT que , par résolution en date du 10 février 1964, un emprunt temporaire de \$59,640.00 a été demandé;  
CONSIDERANT que, par lettre de la Commission municipale de Québec le 24 février 1964 cet emprunt a été consenti, remboursable le ou avant le 31 décembre 1964;  
CONSIDERANT que cet emprunt, au montant de \$59,640.00 était remboursable de la manière suivante: \$39,960.00, par un octroi de 4%, et \$19,680.00 par la perception de la taxe d'eau;  
CONSIDERANT que cet octroi n'a pas encore été confirmé par le Ministère des Affaires municipales;  
CONSIDERANT que les arrérages de la taxe d'eau, au 31 décembre 1964, s'élèvent à près de \$30,000.00; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que ce Conseil demande un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 1965 pour le remboursement de l'emprunt de \$59,640.00. Que copies de la présente soient adressées à la Commission municipale de Québec et à la Banque Canadienne Nationale. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8140.- EMPRUNT \$40,000.00: DELAJ SUPPLEMENTAIRE  
CONSIDERANT que, par lettre en date du 29 mai 1964, la Commission Municipale de Québec avait autorisé le renouvellement d'un emprunt temporaire de \$40,000.00, tel que demandé par notre résolution du 11 mai 1964, qui devait être remboursé le ou avant le 31 décembre 1964 et ceci, à même d'un octroi provincial de 4% pour notre règlement no.218, Travaux d'égouts et d'aqueduc, usines de filtration et d'épuration;  
CONSIDERANT que cet octroi n'a pas encore été confirmé par le Ministère des Affaires municipales de Québec; en conséquence il est proposé par L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu unanimement que ce Conseil demande un nouveau délai pour le remboursement de l'emprunt de \$40,000.00 jusqu'au 31 décembre 1965. Que copies de la présente résolution soient adressées à la Commission Municipale de Québec et à la Banque Canadienne Nationale. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8141.- EMPRUNT \$31,000:DELAJ REMB. \$11,000.00  
CONSIDERANT que, par lettre en date du 10 septembre 1964, la Commission municipale de Québec avait autorisé un renouvellement d'un emprunt au montant de \$31,000.00;

MARGE de la REJUTRE  
Formules Municipales Inc., Farnham, Qué.

suite  
8141.-

CONSIDERANT que, depuis, la Ville a effectué un remboursement au montant de \$20,000.00;  
CONSIDERANT que les arrérages de taxes de l'année 1963 excèdent la somme de \$11,000.00; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu unanimement que ce Conseil demande à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser un délai supplémentaire pour le remboursement de \$11,000.00 jusqu'au 1er juillet 1965. Que copies de la présente résolution soient adressées à la Commission municipale de Québec et à la Banque Canadienne Nationale. . . . .



ADOPTÉE. . . . .

8142.-

ROND A PATINER: GLACE ARTIFICIELLE  
PROPOSED BY ALD.F.W.WRIGHT, SECONDED BY ALD.J.C.O'BRIEN that the secretary-treasurer is hereby authorized to obtain necessary information with regard to a covered artificial skating rink. . . . .

ADOPTED. . . . .

8143.-

SIGNATURE D'UN BILLET: \$265,253.81  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que son Honneur le Maire, et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer un billet d'un montant de . . . . . \$265,253,81 avec la Banque Canadienne Nationale, pour remplacer des billets qui avaient été émis en vertu du règlement no.218. La Banque devra toutefois faire remise des billets remplacés couvrant un même montant. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

L'ordre du jour étant épuisé, son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé déclara l'assemblée close à 10:00 P.M. ce onzième jour de janvier, mil neuf cent soixante-cinq.

*Salomon*  
\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorier

*Marcel Pagé*  
\_\_\_\_\_  
M A I R E

SPECIAL MEETING, JANUARY 25, 1965

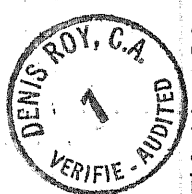
A Special meeting of the Municipal Council was held in the City Hall this Twenty-fifth day of January 1965, at which meeting all members of the Council are present under the presidency of His Worship the Mayor, Mr. Marcel Pagé. The secretary-treasurer recited the prayer in English, following which His Worship the Mayor called the meeting to order at 8:20 P.M.

The Secretary-treasurer read the notice of meeting and the certificate of delivery.

8144.-

REGLEMENT NO. 288:amendant le règlement de zonage no.241  
PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE that we proceed to the reading of bylaw no. 288 "To amend Zoning bylaw no.241, of the bylaws of the City of Laval West, as amended by bylaws nos.248,256, 257, 258, 259, 260, 262, 276, 277, 282 and 283."  
The secretary-treasurer read the complete bylaw ; after such reading it is  
PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE and resolved unanimously that Bylaw no.288, "To amend Zoning bylaw no. 241, of the bylaws of the City of Laval West, as amended by bylaws nos. 249, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 276, 277, 282 and 283" be and is hereby adopted. . . . .

ADOPTED. . . . .



8145.-

PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD.BENOIT NADON, que ce Conseil décrète que le règlement no. 288 soit soumis aux propriétaires-électeurs de la zone concernée lundi le 15 février 1965, à 7:00 heures du soir. Que les avis publics soient donnés en conséquence. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8146.-

2e.item:AJUSTEMENT DU CAPITAL ACTIF OU MOBILISE  
CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier, conjointement avec le vérificateur de la Ville, a fait la révision du capital immobilisé;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'apporter plusieurs corrections; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu que les items suivants soient et sont effacés: Hangar du dépotoir: \$1,119.30 : Réservoir pour eau, \$23,591.69 : Puits Artésiens \$1,546.40: Pont, \$62.42; enseignes de rue \$70.07; équipement de Police ainsi que poste de radio Marconi \$1,298.56 : Ameublement, chalet du Club, \$961.55: radeaux pour plages:\$213.38: route au dépotoir situé dans la paroisse de Ste-Dorothee,\$2,511.24 :Charte de la Ville réduite à \$1.00, soit une réduction de \$3,189.00: pour un total de \$35,063.61 : et ce Conseil autorise que ce montant soit effacé du surplus du capital. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



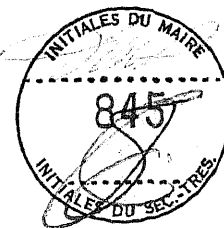
- 8147.- REENGAGEMENT DU VERIFICATEUR  
 PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, que Monsieur Denis Roy soit réengagé comme vérificateur de la Cité de Laval-Ouest pour l'année 1965. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8148.- MUTATIONS:  
 PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu que ce Conseil ratifie les changements que le secrétaire-trésorier a apportés au rôle d'évaluation en vertu des mutations reçues du Bureau d'Enregistrement, telles que ci-après mentionnées: du 1er janvier 1963 au 30 novembre 1964. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8149.- 5e item:RESOLUTION 6334 rescindee:PROPRIETE MCDONOUGH  
 CONSIDERANT que ce Conseil avait adopté la résolution no. 6334 pour corriger les rôles d'évaluation et de perception;  
 CONSIDERANT que cette résolution avait été adoptée par erreur;  
 CONSIDERANT que les lots en question étaient bien la propriété de M.T.McDonough:  
 EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.A.W. HEAZEL et résolu que la résolution no. 6334 soit et est rescindée. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8150.- 6e item:TRAVAUX PUBLICS:LOCATION D'AUTOMOBILE  
 WHEREAS Mr.J.Gilbert's work calls for the use of his car; therefore it is PROPOSED BY AID.A.W.HEAZEL, SECONDED BY AID.J.O.BRIERE that, as of the First of January 1965,an allowance of \$20.00\*be given Mr.Gilbert for the use of his car. This motion corrects motion no.8087 adopted in Caucus December 7,1964. . . . . ADOPTED. . . . .  
 per week
  
- 8151.- 7e item:CHARGE POUR FERMETURE D'EAU  
 PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN que tout employé du département des Travaux Publics,qui est appelé à fermer l'eau en dehors des heures de travail,soit rémunéré pour un minimum de deux (2) heures pour tout appel; que tout propriétaire devra payer comptant une somme de cinq (\$5.00) dollars pour la fermeture de l'eau en cas d'urgence. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8152.- 8e item:CAS D'EXPROPRIATION ELDEGE CLOUTIER:COMPTE DE M.LADOUCEUR  
 CONSIDERANT que, par lettre en date du 15 janvier 1965, dossier no.6972-261, notre aviseur légal explique un compte de \$230.00 de M.André Ladouceur,a.g.; concernant l'expropriation de Eldège Cloutier & al;  
 CONSIDERANT le jugement rendu dans cette cause; il est PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu que notre aviseur légal soit avisé que ce Conseil s'en maintient au jugement rendu dans la cause de M.Eldège Cloutier & al, en ce qui concerne le compte de M. André Ladouceur,a.g., au montant de \$230.00. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8153.- 9e item: DEMANDE DE M.ALDERSLEY:USAGE DE LA PLAGE CENTRE  
 PROPOSED BY AID.J.C.O'BRIEN, SECONDED BY AID.J.TOURANGEAU that the letter of Mr. Aldersley,7811 First Avenue, be left on the table; that this gentleman be convened to the next General meeting for further information concerning his request to operate a boat hire business on the Center Beach. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8154.- PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT,que la question du Carnaval soit ajoutée à l'agenda sous le numéro 9A. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8155.- item 9A: CARNAVAL  
 PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT et résolu que ce Conseil décrète la semaine du Carnaval du 13 au 21 février 1965. Son Honneur le Maire est par la présente autorisé à signer la proclamation. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8156.- 10e item:EXPROPRIATION POUR SERVITUDE D'EGOUTS:lots 225,226 et 227  
 CONSIDERANT que, par lettre en date du 11 janvier 1965, notre aviseur légal recommande qu'une correction soit apportée aux lots 225,226 et 227 de la Paroisse de Ste-Dorothée qui , par erreur,ont été enregistrés comme étant partie de la Paroisse de Ste-Rose; en consequence, il est PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que le Notaire Jean Marc Richer soit et est autorisé à préparer un acte pour effectuer la radiation de ces enregistrements tel que mentionné à la lettre de notre aviseur légal, dossier no.6972-63E-F.G. Son honneur le Maire,M.Marcel Pagé et le secrétaire-trésorier,M.J.Galarneau,sont par la présente autorisés à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest. . . . . ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la REPARTURE  
Formules Municipales Idée, Farnham, Qué.



81574.- 11e item: RAPPORT DU BUREAU DE REVISION:ROLE D'EVALUATION

PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN que le rapport du Bureau de Revision soit et est adopté tel que soumis. Que les corrections soient apportées au rôle d'évaluation, et ce rôle homologué comme suit :  
 Valeur imposable : terrains: \$ 4,989,590.00  
 " " bâtisses: \$11,270,706.00  
 Total imposable . . . . . \$16,260,296.00  
 Terrains non-imposables \$ 465,535.00  
 Bâtisses non-imposables \$ 2,215,100.00  
 Total non-imposable . . . \$ 2,680,635.00



Ce rôle démontre aussi que les lots vacants imposables sont au montant de \$ 1,334,905.00 et  
 lots vacants non imposables. . . . \$ 155,780.00  
 Pour les compagnies : terrains . . . . . 543,000.00  
 bâtisses . . . . . 565,710.00  
 Total . . . . . \$ 1,108,710.00  
 ADOPTÉE. . . . .

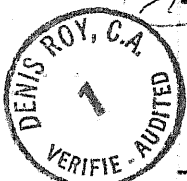
8158.- 12e item: LETTRE AUX PROPRIETAIRES

PROPOSED BY ALD.F.W.WRIGHT SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU that the letter prepared by the secretary-treasurer is hereby adopted after all corrections are made. The secretary-treasurer is hereby authorized to mail a copy of this letter to each of the proprietors together with the Municipal tax bills. . . . .  
 ADOPTED. . . . .

There being no further business on the agenda, His Worship the Mayor brought the meeting to a close at 10:50 P.M. this Twenty-fifth day of January, Nineteen Hundred and Sixty-five.

*Salvatore*  
 \_\_\_\_\_  
 secretary-treasurer

*Marcel Pagé*  
 \_\_\_\_\_  
 M A Y O R



ASSEMBLEE GENERALE 8 FEVRIER 1965

L'assemblée générale du Conseil de la Cité de Laval-Ouest eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville ce 8ème jour de février 1965. A l'ouverture de l'assemblée les échevins J.C.O'Brien et A.W.Heazel étaient absents. L'échevin Heazel prit son siège plus tard tel que mentionné dans les minutes. Les autres échevins sont présents sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé. Le secrétaire-trésorier récita la prière en français et son Honneur le Maire déclara l'assemblée ouverte à 8:25 P.M.

8159.- LECTURE DES MINUTES : -

CONSIDERANT que copies des minutes de l'assemblée générale le 11 janvier et de l'assemblée spéciale le 25 janvier 1965 ont été délivrées à chacun des membres du conseil le 4 février 1965; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU ET SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, et unanimement résolu que les minutes de l'assemblée générale du 11 janvier et de l'assemblée spéciale du 25 janvier 1965 soient et sont adoptées telles que rédigées. . . . .  
 ADOPTÉE. . . . .

8160.- RAPPORTS DES COMITES

Les présidents des différents comités soumièrent les rapports des départements, sauf le département des finances, aucun rapport n'ayant été soumis, ainsi que le temps supplémentaire des employés et la quantité de gasoline employée par les véhicules de la municipalité.  
 PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE que les rapports soient acceptés tels que lus et que le temps supplémentaire soit payé ou remis en temps, selon le désir de l'employé. . . . .  
 ADOPTÉE. . . . .

8161.- COMPTE DE ME. TRUDEAU: EXPROPRIATION UBALD NADON

PROPOSED BY ALD.J.O'BRIERE, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU that the account of Me. Paul Trudeau, file no.6972-180, in the amount of \$1,481.82, for the case of expropriation of Ubald Nadon, be and is hereby approved, to be paid when funds are available re. funds of bylaw no. 239, Ste-Rose Blvd. . . . .  
 ADOPTED. . . . .

8162.- REDUCTION DE LICENCE: DEMANDE DE M. U. NADON

CONSIDERANT que le budget a été adopté en décembre 1964;  
 CONSIDERANT que la demande de M. Ubald Nadon, pour une réduction du taux de licence . . . . .



8162.- pour allées de quilles a été soumise le 21 janvier 1965, soit un mois après l'adoption du budget; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL que la demande de Monsieur Nadon pour une réduction de licence soit de nouveau soumise à l'attention du Conseil lors de la préparation du prochain budget. . . . . ADOPTEE. . . . .

8163.- COMPTE DE KEDANAC CONSTRUCTION LTEE  
PROPOSED BY AID. J.O. BRIERE, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU that the accounts submitted by Kédanac Construction Ltee approved by our engineers, in regard to extras and part payment of the hold-back, be left on the table; that the engineers be invited to attend the next meeting to give all necessary information . . . . . ADOPTED. . . . .

8164.- CAVE INONDEE: RECLAMATION DE M. MOREAU  
CONSIDERANT les dommages occasionnés à la propriété de M. Gaston Moreau, 4900, 51ème avenue;  
CONSIDERANT qu'il y aura lieu d'améliorer cette situation; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et résolu que le surintendant des Travaux Publics est autorisé à faire les travaux nécessaires pour éviter que les eaux de surface s'infiltrer sur cette propriété. . . . . ADOPTEE. . . . .

8165.- Alderman A.W. Heazel took his seat at this stage of the meeting

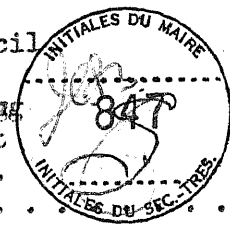
8165.- CONSIDERANT que les anciens presbytère et église St-Théophile sont présentement occupés par une pension pour vieillards et malades;  
CONSIDERANT que l'évaluation de cette propriété apparait dans le rôle comme non-imposable;  
CONSIDERANT qu'il y aurait lieu d'apporter une correction au rôle d'évaluation;  
EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, et résolu, que l'évaluation apparaissant dans la colonne "non-imposable" pour les anciens presbytère et église St-Théophile soit portée dans la colonne "imposable", et que le nom de l'occupant soit inscrit au rôle d'évaluation; qu'un avis de sept (7) jours soit donné à l'occupant et à la Fabrique St-Théophile. . . . . ADOPTEE. . . . .

8166.- ROLE D'EVALUATION: CONVENTION  
CONSIDERANT que le secrétaire-trésorier a lu la convention à être signée avec les Estimateurs Professionnels, Guertin, Leroux & Associés, Inc. pour la confection du rôle d'évaluation;  
CONSIDERANT que ce Conseil en approuve la teneur;  
CONSIDERANT, toutefois, que le Conseil désire se réserver le droit d'en acquitter le coût en un seul paiement, en autant que la Commission Municipale de Québec autorisera un emprunt à la banque; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU que ce Conseil approuve la convention à être signée pour la confection du Rôle d'évaluation; toutefois, ce Conseil se réserve le droit de payer le coût en un seul paiement, en autant que la Commission municipale de Québec permettra à la Cité de Laval-Quest d'effectuer un emprunt à la Banque. . . . . ADOPTEE. . . . .

8167.- TAXIS - DEMANDES DE MM. COULOMBE ET VIAU  
PROPOSED BY AID. BENOIT NADON, SECONDED BY AID. A.W. HEAZEL that the requests of B. Coulome and Donat Viau for taxi stands and taxi permits be left on the table. That Mr. Viau be requested to inform this Council of the location of the taxi stand in question. . . . . ADOPTED. . . . .

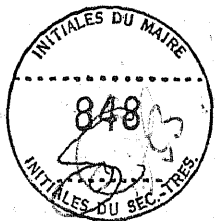
8168.- CAMP DE MME. CLOUTIER: DEMANDE D'INCENDIER  
CONSIDERANT que Mme. Octave Cloutier a demandé, par lettre datée le 3 février, de brûler un camp portant les nos. 1902, 1904 et 1906, 35ème avenue;  
CONSIDERANT que, par rapport en date du 8 février 1965, le directeur des incendies nous informe que l'incendie de ces camps pourrait causer des dommages aux camps portant les nos. 3449, 20ème rue et 1850 et 1988, 35ème avenue, étant donné la proximité de ceux-ci au camp à être brûlé en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU que Mme. Octave Cloutier soit informée que c'est avec regret que ce Conseil refuse de donner instructions au département des Incendies de brûler le camp portant les numéros 1902, 1904 et 1906, 35ème avenue, dû au fait que ceci pourrait occasionner des dommages aux propriétés environnantes. Toutefois, que Mme. Cloutier soit informée que certaines personnes consentiraient à démolir ce camp sans aucun frais de sa part. . . . . ADOPTEE. . . . .

MARGE de la REJURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



- 8169.- ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU  
 PROPOSED BY AID.A.W.HEAZEL, SECONDED BY AID.F.W.RIGHT that this Council give permission to the Canadian Section of the American Water Works Association to visit both Filtration and Sewage Disposal plants during their convention; that instruction be given to Mr.Simoneau to appoint a representative to welcome the visiting delegates. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8170.- CONGRES DE L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU  
 PROPOSED BY AID.A.W.HEAZEL, SECONDED BY AID.J.TOURANGEAU that Mr.Simoneau be and is delegated to the American Water Works Association convention to be held from the 28th. of February to the 3rd. of March, and that a sum of \$25.00 is approved for registration fees, and \$20.00 for expenses. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8171.- METRO SOUS LE MT ROYAL  
 CONSIDERANT que la Firme Shawinigan Engineering Ltée a soumis son étude du "Rapide du Tunnel du Mont-Royal"  
 CONSIDERANT que la part de la Cité de Laval Ouest est de \$630.00; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un chèque au nom de Shawinigan Engineering Company, Limited, et De Leuw, Cather & Co. of Canada Limited, dès que les fonds seront disponibles. . . . . ADOPTEE. . . . .
  
- 8172.- COMMISSION DE RECREATION:RESERVATION SALLE DE L'HOTEL DE VILLE  
 PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que ce Conseil mette à la disposition de la Commission de Récréation la salle de l'Hôtel de Ville samedi le 13 février de 2:30 P.M. à 5:00 P.M. . . . . ADOPTEE. . . . .
  
- 8173.- REQUEST TO OPERATE POWER BOATS FROM CENTER BEACH:MR.ALDERSLEY  
 WHEREAS Mr.Aldersley,7811,1st. avenue, submitted a request to operate a power boat hire business from Center beach ;  
 WHEREAS Mr.Aldersley was present at the present meeting and gave all necessary information;  
 PROPOSED BY AID.F.W.WRIGHT, SECONDED BY AID.A.W.HEAZEL that permission is given Mr. Aldersley to operate a power boat hire business from Center beach, subject however to the following conditions: 1- The location shall be approximately in front of the Parking lot on the Center Beach; 2- the operation shall be in conformance with Municipal, Provincial and Federal bylaws; 3- he shall obtain an insurance for Public Liability in an amount not less than \$100,000.00, copy of the policy to be deposited with the secretary-treasurer before the start of operation; 4- this permission can be cancelled by the City of Laval West on a twenty-four (24) hour notice. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8174.- DEGEL D'EAU  
 PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, que le surintendant des travaux publics et le secrétaire-trésorier sont autorisés à prendre les dispositions nécessaires pour procéder au dégel de l'eau sans délai. . . . . ADOPTEE. . . . .
  
- 8175.- DOMMAGES MINIMES:SEC.TRES. AUTORISE  
 PROPOSED BY AID.F.W.WRIGHT, SECONDED BY AID.J.TOURANGEAU that the secretary-treasurer is hereby authorized to take necessary steps in the settlement of light damages caused either by the thawing of pipes or snow removal on streets or sidewalks; settlements to be submitted to the approval of the council. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8176.- EMPRUNT TEMPORAIRE \$60,000.:DELAI DE REMBOURSEMENT  
 CONSIDERANT que les arrérages de taxes au 31 décembre 1964 se chiffrent au delà de \$90,000.00;  
 CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest n'a pas les argents nécessaires pour effectuer le remboursement d'un emprunt de \$60,000.00 devenant échu le 31 décembre 1964;  
 EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu, que ce Conseil demande à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser un délai supplémentaire pour le remboursement de l'emprunt de \$60,000.00 jusqu'au 1er septembre 1965. Que copies de la présente résolution soient adressées à la Commission municipale de Québec et à la Banque Canadienne Nationale. . . . . ADOPTEE. . . . .
  
- 8177.- COMPTE D'EAU- RENE FAUVEL  
 PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que le secrétaire-trésorier est autorisé à retourner le compte de taxe d'eau à M.René Fauvel et, à défaut de paiement, de prendre les procédures nécessaires pour le recouvrement de cette taxe. . . . . ADOPTEE. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



- 8178.- EMPLOYE RENE BOYER : PAIEMENT DE 2%  
PROPOSED BY ALD. A.W. HEAZEL, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU that Mr. René Boyer be paid 2% of wages earned while an employee at the Sewage Disposal plant in lieu of holidays. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8179.- AVIS A LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE : NOM DE LA MUNICIPALITE  
PROPOSE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE que demande soit adressée à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir effectuer les changements nécessaires sur tous les comptes de la Cité de Laval-Ouest, qui étaient autrefois Plage Laval et Ville de Laval-Ouest, afin que ces comptes soient connus et identifiés sous le nom de Cité de Laval-Ouest. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8180.- PRO MAIRE  
PROPOSED BY ALD. F.W. WRIGHT, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU that Alderman J.O. Briere be and is hereby name pro-mayor for the next term. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8181.- REGL. 239: DEMANDE D'OCTROI SUPPLEMENTAIRE \$50,000.  
CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest avait soumis un projet pour la réfection du boulevard Ste-Rose avec un estimé de près de \$500,000.00;  
CONSIDERANT que les autorités provinciales ont révisé cet estimé et l'ont réduit à \$398,000.00, les autorités provinciales et le Ministère de la Voirie devant eux-mêmes procéder aux expropriations;  
CONSIDERANT le travail énorme que le gouvernement provincial devait alors effectuer par tout le territoire de la Province, on a jugé bon d'octroyer à la Cité de Laval-Ouest une somme de \$200,000.00, soit \$100,000.00 pour travaux proprement dits et \$100,000.00 pour expropriations. D'autre part, la Cité de Laval-Ouest devait s'occuper elle-même des expropriations nécessaires;  
CONSIDERANT que la Cité a reçu ledit octroi de \$200,000.00, ainsi qu'un octroi supplémentaire de \$50,000.00 pour travaux proprement dits;  
CONSIDERANT que le coût des travaux, et plus spécialement le coût des expropriation, excèdent considérablement l'estimé préliminaire;  
CONSIDERANT que les riverains sont appelés à payer une taxe assez honoreuse, soit 0.90 du pied de front, en plus de la taxe riveraine pour égouts et aqueduc;  
CONSIDERANT qu'une partie de ces travaux est riveraine à des terrains non-imposables, soit, propriété de la Commission Scolaire et de cultivateurs, dont la taxe est limitée par la loi des Cités et Villes;  
CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest a besoin d'une somme supplémentaire de \$50,000.00, tout spécialement pour payer des travaux exécutés par la Cie de Téléphone Bell et la Cie d'Electricité Shawinigan;  
EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON ET RESOLU UNANIMEMENT que ce Conseil prie bien humblement l'honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, de bien vouloir consentir à accorder à la Cité de Laval-Ouest une subvention de \$50,000.00 pour les travaux exécutés sur la route provinciale no. 38 (Bl. Ste-Rose) qui avaient été autorisés par le règlement no. 239. Ce Conseil prie Monsieur Jean Noel Lavoie, député du Comté de Laval, de bien vouloir intercéder auprès de l'honorable Ministre pour l'obtention de cet octroi. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8182.- RESOLUTION 7634 amendée: RAPPORT FINANCIER 1963  
PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON que la résolution no. 7634, page 776, soit et est amendée en ajoutant les mots suivants: " et le rapport financier préparé par le vérificateur de la Ville, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1963, soit et est adopté. " . . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8183.- EQUIPEMENT DE FERME DEUX MONTAGNES -TRACTEUR MASSEY FERGUSON  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT que ce Conseil accuse réception de la lettre de Equipement de Ferme Deux-Montagnes Enr'g. en date du 18 janvier 1965, et ce Conseil consent à ce que le tracteur Massey Ferguson soit peinturé au printemps 1965. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8184.- VERIFICATEUR:COMPTE  
PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU que le compte au montant de \$2,250.00 soumis par le vérificateur de la Ville pour la vérification des livres pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1965, soit et est approuvé et payé lorsque les fonds sont disponibles. . . . . ADOPTÉE. . . . .

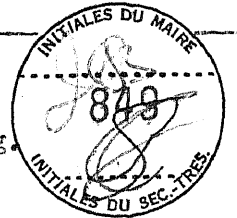
MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



L'ordre du jour étant épuisé, son Honneur le Maire déclara l'assemblée close à 11:15 P.M. ce huitième jour de février, mil neuf cent soixante-cinq.

*Jeanne*  
secrétaire-trésorier

*Maire*  
M A I R E



A special meeting of the Municipal Council was held in the City of Laval-West this Twenty-second day of February 1965. Aldermen Mr. F.W.Wright and J.C.O'Brien are absent at the beginning of the meeting. Ald.Wright taking his seat as mentioned further in the minutes. All other members of the Council are present under the presidency of His Worship the Mayor, Mr.Marcel Pagé who brought the meeting to order at 8:15 P.M.

The Secretary-treasurer recited the prayer in English, and read the certificate of delivery of the notice of meeting.

8185.- 1st.item: ADJUSTMENT OF PAVING TAX:PROP:J.CRABTREE  
WHEREAS James Crabtree paid on April 8,1957 his share of the cost of paving of the street in full, i.e. \$54.13;  
WHEREAS the total of the normal payment is \$33.86;  
WHEREAS there is an overpayment of \$20.27; therefore it is  
PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE, that Mr.Crabtree be reimbursed the sum of \$20.27; this amount to be applied to taxes paid in advance. . . . .  
ADOPTED. . . . .

8186.- 2e.item:CORRECTION DE LA SUPERFICIE:R.630  
CONSIDERANT qu'un plan préparé par Léopold Moretti, a.g.démontre une subdivision portant le no.174-535, coin Bl.Ste-Rose et Bl.Sauvé, propriété de Maurice Cardinal, avec une superficie de 40,855';  
CONSIDERANT que le rôle d'évaluation démontre une superficie de 44,164'; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que la superficie du terrain apparaissant au rôle no.630, partie 174, soit corrigée pour se lire. . . . . 40,855' et, par le fait même, que l'évaluation soit réduite de \$39,675.00 à \$37,713.00.  
Le secrétaire-trésorier est autorisé à corriger les rôles d'évaluation et de perception en conséquence. . . . . ADOPTEE. . . . .

8187.- CONSIDERANT que, par lettre en date du 11 février 1965, le plan pour le projet de subdivision du terrain de M.Maurice Cardinal, partie 174-535, à l'angle des boulevards Sauvé et Ste-Rose, a été soumis à l'attention du Conseil;  
CONSIDERANT que ce terrain est déjà construit;  
CONSIDERANT qu'il n'y a aucune obligation de la part du propriétaire de faire subdiviser ce lot; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu, que le plan de subdivision, préparé par Léopold Moretti, a.g., en date du 14 août 1964, démontrant la subdivision 174/535, soit et est adopté, en autant que le propriétaire déposera avec la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 1% de l'évaluation municipale, soit, \$377.13 plus le coût du permis de subdivision de \$6.00, pour un montant total de \$383.13. . . . . ADOPTEE. . . . .

8188.- 4e.item:LOCATION-PAR LE MINISTERE DES RICHESSES NATURELLES POUR LOTS DE GREVE  
CONSIDERANT que le Ministère des Richesses Naturelles a soumis, par lettre datée le 11 février 1965, un plan démontrant les emplacements de lots en eau profonde qu'il serait disposé à nous accorder sous un même bail;  
CONSIDERANT que ce Conseil a pris connaissance du plan en question; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL ET RESOLU, que ce Conseil déclare avoir pris connaissance du plan ci-avant mentionné et qu'il approuve les emplacements de lots en eau profonde. Ce Conseil demande au Ministère des Richesses Naturelles de grouper la location des lots en question avec les baux déjà existants pour plages, Usines de filtration et d'épuration, en un seul bail. . . . . ADOPTEE. . . . .

8189.- 5e item: RECENSEMENT  
PROPOSED BY ALD.J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU that the secretary-treasurer is hereby authorized to proceed with the census at the beginning of March and to engage the necessary help. . . . . ADOPTED. . . . .

8190.- Alderman Mr.W.F. WRIGHT took his seat at this stage of the meeting.It is 9:00 P.M.

8190.- KEDANAC CONSTRUCTION LTEE.-ETUDE DES EXTRAS DEMANDES  
PROPOSED BY ALD.A.W.HEAZEL, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE that invoice no.845, dated 14/1/65, in the amount of \$2,829.84, re. Kedenac Construction Ltée.; invoice no.875, dated January 14,1965, in the amount of \$4,995.29, be left on the table and that copy of the said invoices be forwarded to the Chairman of the Water Treatment Committee who is authorized to contact the engineers and contractors for full information.

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



8190.-

IN AMENDMENT, IT IS PROPOSED BY AID. BENOIT NADON, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU that invoice no. 845, dated January 14, 1965, in the amount of \$2,829.84, re. Kédanac Construction Ltée., and invoice no. 875, dated January 14, 1965, in the amount of \$4,995.29, be paid when funds are available. . . . .

The vote was called on the amendment and registered as follows: Ald. Wright, against; Ald. Brière, against; Ald. Heazel, against; Ald. Tourangeau, for; Ald. Nadon, for. The secretary-treasurer reported the vote three (3) against and two (2) in favor. His Worship the Mayor declared the amendment defeated.

The vote was then called on the main motion, and registered as follows: Ald. Wright, for; Ald. Brière, for; Ald. Heazel, for; Ald. Tourangeau, against; Ald. Nadon, against. The secretary-treasurer reported the vote three (3) in favor and (2) two against, and His Worship the Mayor declared the main motion adopted. . . . .

ADOPTED. . . . .

8191.-

WHEREAS Kédanac Construction Ltée. submitted invoice no. 874, dated January 12, 1965, approved by Leroux & Rondeau, in the amount of \$1,690.00; it is PROPOSED BY AID. A. W. HEAZEL, SECONDED BY AID. J. O. BRIERE that this Council approve invoice no. 874, in the amount of \$1,690.00, dated January 12, 1965, as part payment of the retainer, and the Secretary-treasurer is authorized to pay the said amount as soon as funds are available. . . . .

ADOPTED. . . . .

8192.-

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT RE. PROJETS

CONSIDERANT que Monsieur Kiraly a informé le secrétaire-trésorier que la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement lui a refusé assistance concernant un projet à être effectué à l'arrière du Commerce de M. O'Brien;

CONSIDERANT qu'il y eut rencontre entre ladite Société, son honneur le Maire et le secrétaire-trésorier;

CONSIDERANT que des documents ont été soumis, tels que demandés par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement; en conséquence, il est PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU que ce Conseil demande à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement de bien vouloir reconsidérer sa décision pour tout projet dans la Cité de Laval-Ouest, et, autorise son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier à rencontrer les représentants de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement pour discuter cette question . . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8193.-

CHARLES DURANCEAU LTEE. RETENUE 10%: PAVAGE DE RUES

CONSIDERANT que, par lettre en date du 19 février 1965, les ingénieurs-conseil Leroux & Rondeau recommandent le paiement de la retenue de 10% à Charles Duranceau Ltée; re. règlement no. 250, moins une somme de \$1,000.00 pour certains travaux à être encore effectués;

CONSIDERANT que la retenue de 10% s'établit comme suit: Estimé no. 1: \$6,788.61: estimé no. 2, \$12,738.11: Estimé no. 3, \$20,365.08 : \$1,691.77 et \$238.00: Estimé no. 4, \$10,562.29: Estimé no. 5, \$1,390.81, formant un total de \$53,774.67;

EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PAR L'ECH. J. O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. A. W. HEAZEL ET RESOLU que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer, à Charles Duranceau Ltée. une somme de \$52,774.67, soit la retenue de 10% sur le contrat de pavage re: règlement no. 250. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8194.-

9e. item: EMPRUNT TEMPORAIRE: RÔLE D'ÉVALUATION

CONSIDERANT, qu'en vertu de l'article 604 de la Loi des Cités et Villes, une municipalité peut effectuer, pour une période n'excédant pas cinq (5) ans, un emprunt pour défrayer le coût de la confection du rôle d'évaluation sans approbation que celles du Ministère des Affaires municipales et de la Commission Municipale de Québec;

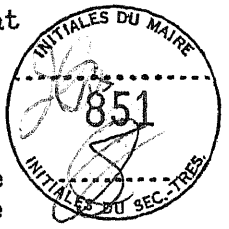
CONSIDERANT que les services des Estimateurs Professionnels ont été retenus pour la confection du nouveau rôle d'évaluation qui sera en vigueur pour les années 1966, 1967 et 1968, selon les rémunérations suivantes: \$8.00 pour immeuble résidentielle; \$2.00 pour terrain vacant;

CONSIDERANT que le coût de ce rôle d'évaluation est estimé à près de \$20,000.00;

CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest désire que le coût de la confection du rôle d'évaluation soit payé sur une base de trois (3) ans; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. F. W. WRIGHT que ce Conseil demande au Ministère des Affaires municipales et à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire, de la Banque Canadienne Nationale, d'une somme n'excédant pas \$20,000.00. Ledit emprunt de \$20,000.00 servira à défrayer le coût du nouveau rôle d'évaluation et sera remboursé de la manière suivante: Un tiers le 1er mai 1966; un tiers le 1er mai 1967; un tiers le 1er mai 1968. Que copies de la présente résolution soient adressées au Ministère des Affaires municipales, à la Commission Municipale de Québec et à la Banque Canadienne Nationale. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la REPIQURE  
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



8195.-

10e.item:BASE D'ENTRETIEN AIR CANADA

WHEREAS the City of Dorval, by letter of February 10,1965, states that it has absorbed the cost of a brief to be presented in opposition to the proposed change of the maintenance base from Dorval to Winnipeg; WHEREAS Alderman J.Roméo Brault, of Dorval, has been assigned as coordinator for the Municipalities in the preparation of a brief; WHEREAS this brief will be submitted to the City of Laval West before final approval, for correction if necessary, signature and seal of the Municipality;

WHEREAS a contribution of Two Hundred Dollars (\$200.00) is requested; therefore it is PROPOSED BY ALD.J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU and resolved, that the City of Laval West agrees and votes an amount not exceeding \$200.00 for the preparation of a brief opposing the proposed change of the maintenance base from Dorval to Winnipeg. The said amount of Two Hundred Dollars (\$200.00) to be paid as soon as the brief is deposited and approved by the City of Laval West . . . . .

ADOPTED.

8196.-

item no.11:EXPROPRIATION:T.NESSRALLAH re:KosyKorner

PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu, que Mes. Prévost, Trudeau & Bisailon, soient et sont par la présente autorisés à augmenter l'offre originale de la ville de \$3,742.56 à \$7,591.08, et à ce que la Cité de Laval Ouest, si ce montant est accepté par l'exproprié, consente à ce qu'un jugement(à ce qu'un jugement)intervienne pour ce montant. . . . .

ADOPTÉE.

8197.-

12e.item:OPINION LEGALE RE:TAXATION ANCIENS PRESBYTERE ET EGLISE

PROPOSE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON que l'opinion légale concernant la taxation de l'ancienne église catholique et l'ancien presbytère,dossier no. 6972-444, du bureau de Mes.Prévost,Trudeau & Bisailon,soit et est acceptée et mise en filière. . . . .

ADOPTÉE.

8198.-

13e item.: RAPPORT DU BUREAU DE REVISION:FABRIQUE ST-THEOPHILE

PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que le rapport du Bureau de revision, concernant l'ancienne église catholique et l'ancien presbytère et le terrain,soit et est accepté, et que l'évaluation soit réduite comme suit: Terrain : \$8,400.00 ; presbytère, \$18,000.00 ; église, \$16,200.00 :total: \$42,600.00 représentant une réduction de \$25,000.00. . . . .

ADOPTÉE.

8199.-

14e.item:AVIS DE PRESENTATION RESCINDE

WHEREAS a notice of motion was given on November 9,1964 to prepare a bylaw to amend Zoning bylaw no.241,with regard to a park on lot 232; WHEREAS this amendment is not required; IT IS PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU that the notice of presentation of a bylaw given on November 9,1964, be and is hereby rescinded. . . . .

ADOPTED.

8200.-

15e item: RAPPORT FINANCIER

WHEREAS copies of the Financial report,for the year ending December 31,1964, were received by His Worship the Mayor and each of the Aldermen on February 8,1965; WHEREAS this report has been found most accurate and very explicit; therefore it is PROPOSED BY ALD.A.W.HEAZEL, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE, and resolved, that the Financial Report for the year ending December 31, 1964,prepared by Mr.Denis Roy, C.A. be and is hereby approved. . . . .

ADOPTED.

8201.-

16e item:DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION:CADETS DE L'AIR

CONSIDERANT que, par lettre en date du 3 février 1965, la Cité des Deux Montagnes nous informe que ladite Cité des Deux Montagnes a contribué une somme de \$515.00, pour défrayer le coût du transport des cadets de l'Air de l'escadrille de l'air Canadair; CONSIDERANT que dans ce groupe de 55 cadets, 14 sont résidents de la Cité de Laval-Ouest; CONSIDERANT que le coût par cadet est estimé à \$9.37; CONSIDERANT qu'il est juste et raisonnable que la Cité de Laval-Ouest contribue une somme de \$131.18,pour les 14 élèves,résidents de la Cité; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT et résolu,que ce Conseil vote à la Cité des Deux Montagnes une somme de \$131.18 afin d'aider à défrayer le coût du transport du groupe de cadets de l'escadrille de l'air de Canadair. Le secrétaire trésorier devra aviser les familles de ces élèves de ce geste de la part de la Cité de Laval-Ouest. . . . .

ADOPTÉE.

8202.-

17e item: OCTROI \$50,000.:vote de remerciements

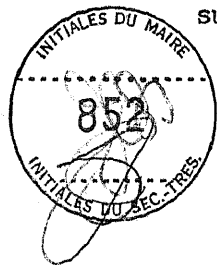
CONSIDERANT que, par lettre en date du 9 février 1965, le Ministre des Affaires Municipales,l'Honorable Pierre Laporte, recommande un octroi de \$50,000.00 pour défrayer

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

22 février 1965

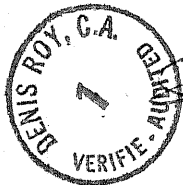
suite

8202.-



le coût du service de la dette des emprunts contractés pour l'établissement de services d'égouts et d'aqueduc; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de ce généreux octroi. Que des remerciements soient aussi adressés à Monsieur Jean Noel Lavoie, député du Comté de Laval, pour sa collaboration dans l'obtention de cet octroi. . . . . ADOPTEE. . . . .

L'ordre du jour étant épuisé, son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé déclara l'assemblée close ce vingt-deuxième jour de février, mil neuf cent soixante-cinq



*Denis Roy*  
secretary-treasurer

*M. A. Y. O. R.*

ASSEMBLEE SPECIALE 1er mars 1965

Une assemblée spéciale du Conseil municipal eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville ce premier jour de mars 1965. Tous les membres du Conseil sont présents, sauf l'échevin M.J.C.O'Brien, sous la présidence de son honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé. Le secrétaire-trésorier récita la prière en français et son Honneur le Maire déclara l'assemblée ouverte à 8:30 heures du soir.

Le secrétaire-trésorier lut l'avis de convocation et le certificat de livraison.

8203.-

1er item: RESPONSABILITE DE CIVIL CONSTRUCTION

PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, et résolu, que le compte de Civil Construction Inc., s'établissant comme suit, soit et est accepté et payé lorsque les fonds seront disponibles:

Règlement no. 218	\$3,958.04	intérêt	\$7,782.82
Règlement no. 253	\$4,376.87	intérêt	\$ 413.70
	<u>\$8,334.91</u>		<u>\$8,196.52</u>
Total			\$ 16,531.43

Frais d'entretien payés par la ville au 5 août 1964 \$ 5,656.41

Déjà payé par Civil Construction à Laval-Ouest \$ 2,820.57

Solde à payer \$ 2,835.84 2,835.84

Montant dû par Laval Ouest au 1er mars 1965 \$ 13,695.59

ADOPTEE. . . . .

8204.-

2e item: EMPRUNT TEMPORAIRE \$20,000., regl.250

CONSIDERANT que le règlement no. 250 "Pavage de Rues" a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec pour un montant de \$670,000.00; CONSIDERANT que la Commission Municipale de Québec a autorisé des emprunts temporaires au montant de \$650,000.00; EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu, que demande soit adressée à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de \$20,000.00 qui sera remboursé à même le produit de la vente de l'émission d'obligations. Que copie de la présente soit adressée à la Banque Canadienne Nationale. . . . . ADOPTEE. . . . .

8205.-

PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE et résolu, que nos ingénieurs soient et sont autorisés à préparer un état du coût des travaux du règlement no. 250, Pavage de Rues. . . . . ADOPTEE. . . . .

MARGE de la RELECTURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



8206.- REGLEMENT NO. 250: DEMANDE D'APPROBATION, MONTANT SUPERIEUR  
 PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et  
 résolu, que notre aviseur légal, Me. Paul Trudeau, soit et est autorisé  
 à préparer une résolution pour demander au Ministère des Affaires  
 municipales et à la Commission municipale de Québec d'approuver le  
 règlement no. 250, "Pavage de Rues", à un montant supérieur au  
 montant de \$670,000.00, selon le rapport et les chiffres qui seront  
 soumis par les ingénieurs et le secrétaire-trésorier. . . . .  
 . . . . . ADOPTÉE. . . . .



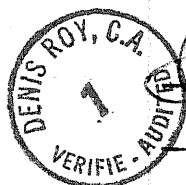
8207.- REGLEMENT NO. 253: DEMANDE D'APPROBATION, MONTANT SUPERIEUR  
 PROPOSED BY AID. BENOIT NADON, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU AND RESOLVED, that our legal  
 advisor Me. Paul Trudeau be and is hereby authorized to prepare a motion to be  
 addressed to the Department of Municipal Affairs, and Quebec Municipal Commission to  
 request an increase of the amount approved for bylaw no. 253, in accordance with the  
 statement of the engineers, with regard to the cost of works, and added costs to be  
 submitted by the Secretary-treasurer. . . . . ADOPTED. . . . .

8208.- AVIS DE PRESENTATION : AUGMENTATION DU COÛT DES TRAVAUX re: regl. 251  
 L'échevin M. J. Tourangeau donne avis qu'à une prochaine assemblée générale ou spéciale  
 du Conseil il sera présenté un projet de règlement pour augmenter le coût des travaux  
 décrétés par le règlement no. 251, en conformité avec les chiffres qui seront soumis  
 par les ingénieurs et le secrétaire-trésorier. . . . .

8209.- COMPTES DE KEDANAC CONSTRUCTION LTEE.  
 PROPOSED BY AID. A. W. HEAZEL, SECONDED BY AID. J. O. BRIERE and resolved, that the invoices  
 submitted by Kedanac Construction Ltee. no. 845, in the amount of \$2,829.84 and no.  
 875, in the amount of \$4,995.29 be left on the table until a final request is sub-  
 mitted by Kedanac Construction Ltd. concerning extras on the Sewage Disposal Plant. . .  
 project . . . . . ADOPTED. . . . .

8210.- EMISSION D'OBLIGATIONS: REGLEMENTS D'EMPRUNTS  
 PROPOSED BY AID. J. O. BRIERE, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU and resolved, that the secret-  
 ary-treasurer be and is hereby authorized to start procedures for a bond issue author-  
 ized by bylaws nos. 281, 250, 263 and part of 254. Preparations should be completed in  
 time to call for tenders in May, and the bonds dated July 1965. . . . .  
 . . . . . ADOPTED. . . . .

L'ordre du jour étant épuisé, son Honneur le Maire déclara l'assemblée close à 9:15  
 heures p.m., ce premier jour de mars, mil neuf cent soixante-cinq.



*Denis Roy*  
 secrétaire-trésorier

*J. O. Briere*  
 M A I R E

GENERAL MEETING MARCH 8, 1965

The General meeting of the Council of the City of Laval West was held in the City Hall  
 on Monday, March 8, 1965. Were present Messrs. Aldermen J. O. Briere, Benoit Nadon, J. C.  
 O'Brien, J. Tourangeau and F. W. Wright. In the absence of Mayor Marcel Pagé, who was rep-  
 resenting the City of Laval West, out of town, Pro-Mayor Mr. J. O. Briere presided.  
 The assistant-secretary-treasurer read the prayer in English and the chairman called the  
 meeting to order at 8:15 P.M.

8211.- READING OF THE MINUTES  
 WHEREAS copies of the minutes of the General meeting February 8, special meetings  
 February 22 and March 1, 1965, were delivered to each member of the Council on Friday  
 March 5, 1965; it is resolved  
 PROPOSED BY AID. F. W. WRIGHT, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU and unanimously, that the  
 minutes of the General meeting February 8, of the special meetings February 22 and  
 March 5, 1965, be and are hereby adopted as written. . . . .  
 . . . . . ADOPTED. . . . .

8212.- RAPPORTS DES COMITES  
 Les présidents des Comités soumièrent les rapports de chacun des départements concernant  
 les activités du mois de février 1965. En l'absence de M. Heazel, l'assistant-secrétaire  
 trésorier lut le rapport du département du traitement des eaux; le rapport du nombre  
 de gallons de gasoline employée pour les véhicules de la Ville et le rapport du temps

suite  
8212.-

supplémentaire des employés.  
PROPOSE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que les rapports soumis par les différents comités soient et sont adoptés. Que le temps supplémentaire soit accepté et payé ou remis en temps selon le désir des employés. . . . . ADOPTÉE. . . . .



8213.-

COMPTES PAYABLES.  
M.J.Dostaler, ast-sec-trésorier soumit une liste de comptes à l'approbation du Conseil au montant de \$22,208.35.  
Ce Conseil ayant pris connaissance que les comptes du Garage Landreville, au montant de \$308.49, représentant les réparations des automobiles de Police, à la suite d'accidents, ont été remis à notre Compagnie d'assurance, il est PROPOSE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que les comptes du garage Landreville au montant de \$308.49 soient déduits de la liste de comptes soumis, et que les comptes au montant de \$21,208.35 soient et sont acceptés, et qu'ils soient payés lorsque les fonds seront disponibles. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8214.-

ROLE D'EVALUATION NO.915 et 1319  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON que les évaluations suivantes, présentement inscrites au non-imposable, soient transférées dans la colonne imposable : Rôle no.915, Arkadij Mulko, 173 P, évaluation imposable \$4,025.00 : Rôle no.1319, Laurent Labelle, évaluation imposable \$11,075.00. Que le rôle d'évaluation soit corrigé en conséquence. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8215.-

CIE.SHAWINIGAN:INSTALLATION DE HAUBAN,TERRASSE SAUVÉ  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que le plan démontrant l'installation de hauban sur la Terrasse Sauvé soumis par la Cie d'Electricité Shawinigan soit et est approuvé. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8216.-

EMPLOYE: USINE DE FILTRATION:ENGAGEMENT  
Le comité du Traitement des eaux, sous la présidence de l'éch.A.W.Heazel, ayant pris connaissance des lettres d'application pour remplir une position à l'usine de filtration; il est PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que Monsieur Roger Lauzon, 2565 boulevard Ste-Rose soit engagé comme employé à l'usine de Filtration au taux de \$65.00 par semaine de 48 heures. Cet engagement prendra effet vendredi le 12 mars à 8:00 heures a.m. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8217.-

DEMANDE DE CREDIT:TAXE DE VIDANGES  
PROPOSED BY AID.F.W.WRIGHT, SECONDED BY AID.J.C.O'BRIEN that the following requests of credit for garbage removal be and are hereby refused : Roll no.3424 Mme.J.Boisvert; Roll no.1026, Mme.Mozart Pilon. . . . . ADOPTED. . . . .

8218.-

TAXES MUNICIPALES:DELAJ DE PAIEMENT ACCORDE  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que la demande de Mme.Baril, au nom de sa mère Mme.Lépine, rôle nos. 1195, 1196 et 1197, pour un délai de paiement des taxes 1963 et 1964 soit et est acceptée. Que Mme.Baril soit avisée qu'un délai pour le règlement des taxes de l'année 1963 lui est accordée jusqu'au 1er mai 1965, et pour les taxes 1964, jusqu'au 1er novembre 1965. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8219.-

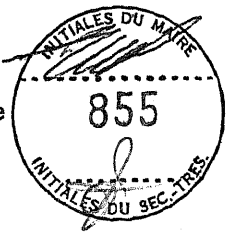
CANADIAN UNDERWRITERS ASSOCIATION: REDUCTION DES TAUX D'ASSURANCE-FEU  
PROPOSED BY AID.J.C.O'BRIEN, SECONDED BY AID.F.W.WRIGHT, that the letter dated March 2, from Turner & Company, insurance brokers, suggesting that we re-open negotiations with the Canadian Underwriters' Association with regard to improved fire insurance rates for the City of Laval West, be accepted as read. The secretary-treasurer, or his assistant, is hereby authorized to re-open negotiations with the Canadian Underwriters' Association to obtain lower insurance rates for the City of Laval West. . . . . ADOPTED. . . . .

\*fire

8220.-

PEDALOS: DEMANDE DE M.LAROSE  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON que permission soit accordée à M.Albert Larose d'opérer un commerce de Pedalos sur la Plage Centre, en autant que M.Larose déposera au bureau du secrétaire-trésorier les assurances nécessaires. La Cité de Laval-Ouest se réserve le droit de changer la localisation de ce commerce sur 24 heures d'avis. . . . . ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la REJUIRE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



8221.- SUBDIVISION 174/536 : Growth Construction Ltd.  
 PROPOSED BY ALD. J.C.O'BRIEN, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU that the  
 \*showing subdivision plan prepared by W.E. Lauriault, surveyor; lot 174-536,  
 Growth Construction Ltd., be and is hereby accepted, provided that a  
 sum equal to 5% of the Municipal Valuation is deposited at the office  
 of the secretary-treasurer, and the subdivision permit paid. . . . .  
 . . . . . ADOPTED

8222.- DOMMAGES A LA PROPRIETE DE M. EARL E. TAYLOR  
 PROPOSE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN que ce conseil ratifie  
 l'entente entre M. Earl E. Taylor, 4701, 51ème avenue, et M. Gilbert, surintendant des Tra-  
 vaux publics, pour la réparation, au printemps, des dommages résultant d'une fuite sur  
 la 51ème avenue. . . . . ADOPTÉE.

8223.- PROTECTION CIVILE  
 PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU qu'un chèque au montant  
 de \$175.00, représentant la participation de la Cité de Laval-Ouest, soit émis à l'or-  
 dre du Ministre des Finances du Québec, pour l'année fiscale 1965-66, pour la Protection  
 Civile, Groupe 811 (Ile Jésus). . . . . ADOPTÉE.

8224.- TRAVAUX PUBLICS: ACHAT DE PIERRE  
 PROPOSED BY ALD. J.C.O'BRIEN, SECONDED BY ALD. F.W. WRIGHT that the secretary-treasurer,  
 or his assistant, is hereby authorized to purchase and keep in stock, for the use of  
 the Roads & Works department, Three Hundred tons of gravel for the following purpose:  
 Maintenance of shoulder of roads and breaks during the Spring thaw. . . . .  
 . . . . . ADOPTED.

8225.- PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU qu'un panier de fruits  
 soit envoyé à M. Galarneau, présentement à l'Hôpital Général St-Eustache, avec vœux  
 d'un prompt rétablissement. . . . . ADOPTÉE.

8226.- RECENSEMENT  
 PROPOSED BY ALD. J. TOURANGEAU, SECONDED BY ALD. J.C.O'BRIEN and carried, that Mrs. J.  
 Dunlop, Miss J. Sauvé and Mr. J. Birchenough be and are hereby engaged to take the census  
 of the City of Laval West for the current year, at the rate of \$50.00 per week. . . . .  
 . . . . . ADOPTED.

8227.- AUTOMART ENRG.- PERMIS ACCORDE  
 CONSIDERANT La demande de M.B.A. Turcotte, par lettre en date du 8 mars; il est  
 PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON et résolu qu'un permis  
 d'exploitation de garage à 5500, 60ème rue, soit accordé à Automart Enrg.. Les estima-  
 teurs Professionnels sont autorisés à établir la valeur locative de ce commerce, ainsi  
 que la valeur locative du Garage BP pour la vente d'automobiles. . . . .  
 . . . . . ADOPTÉE.

8228.- L'ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DE L'ILE JESUS INC.  
 PROPOSE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN que MM. les échevins J.  
 Tourangeau, Benoit Nadon et J.O. Brière soient et sont délégués à représenter la Cité  
 de Laval-Ouest au diner organisé par l'Association des Hommes d'affaires de l'Ile  
 Jésus, vendredi le 12 mars, à Midi, au Château Ste-Rose. . . . .  
 . . . . . ADOPTÉE.

8229.- PROTECTION-INCENDIE; DEMANDE DE LA VILLE DE STE DOROTHEE  
 CONSIDERANT que, par résolution no. 3785, en date du 14 décembre 1964, la Ville de Ste-  
 Dorothée demande à la Cité de Laval-Ouest d'autoriser le Service des Incendies d'utili-  
 ser, en cas d'incendie, les bornes-fontaines, propriété de la Cité de Laval-Ouest, situées  
 aux limites de notre municipalité;  
 CONSIDERANT que la Ville de Ste-Dorothée s'engage à payer le coût d'utilisation de con-  
 sommation d'eau et à assumer tout dommage qui pourrait être causé lors de l'utilisation  
 de ces bornes-fontaines;  
 CONSIDERANT la correspondance échangée entre le service des Incendies de la Cité de  
 Laval-Ouest et celui de la Ville de Ste-Dorothée; en conséquence il est  
 PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN et résolu, que ce Conseil  
 accorde permission au Service des Incendies de la Ville de Ste-Dorothée d'utiliser les  
 bornes-fontaines situées aux limites de la Cité de Laval-Ouest, en autant que le Service  
 des Incendies de la Cité de Laval-Ouest sera avisé dès le commencement d'un incendie,  
 afin qu'un employé de ce département puisse se rendre sur les lieux. . . . .  
 . . . . . ADOPTÉE.

8230.- RECLAMATION DE MME. J. ARTHUR MARLEAU re: clôture  
 CONSIDERANT que la plainte de Mme. Marleau, concernant une clôture endommagée, fut réf-  
 rée à notre compagnie d'assurances le 9 février 1965; en conséquence il est

MARGE de la RELIURE  
 Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

8230.-

PROPOSE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que la réclamation de Mme.A.Marleau, au montant de \$79.45, pour réparation de la clôture endommagée lors du déblaiement de la neige soit référée à notre compagnie d'assurances. . . . . ADOPTEE. . . . .

8231.-

FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANCAISES  
PROPOSED BY ALD.F.W.WRIGHT, SECONDED BY ALD.J.C.O'BRIEN that a subscription of \$100.00 be forwarded to the Federation of French Charities for their current campaign. . . . . ADOPTED. . . . .

8232.-

ROLE D'EVALUATION: CAMPS DEMOLIS: MME.O.CLOUTIER  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que les rôles d'évaluation et de perception soient corrigés en déduisant l'évaluation de la bâtisse portant les numéros 1900, 1902 et 1904, 35ème avenue, propriété de Mme.O. Cloutier. Un permis de démolition fut émis le 5 mars 1965. Cette réduction de \$2,350.00 sera effectuée dès que le terrain sera nettoyé . . . . . ADOPTEE. . . . .

8233.-

DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL : ENSEIGNES DE RUES: 60e.  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que le rapport soumis par le directeur du département de Police, concernant les enseignes de vitesse sur la 60e rue, soit accepté tel que lu. Qu'une demande soit adressée au Gouvernement Provincial, Ministère de la Voirie, de bien vouloir déplacer les enseignes, indiquant une vitesse de 50 milles à l'heure entre le boulevard Sauvé et la 59ème avenue, et de les installer à l'est de la 59ème avenue, tel qu'indiqué au rapport ci-avant mentionné. . . . . ADOPTEE. . . . .

8234.-

CIRCULATION A SENS UNIQUE : 20e rue  
PROPOSED BY ALD.F.W.WRIGHT, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU that the report of the Police director, with regard to traffic conditions on 20th. street, between Sauvé Blvd. and 49th. street, be and is hereby accepted. In order to avoid further traffic accidents, that 20th. street be declared "One way". The Public Works department is hereby authorized to prepare the necessary street signs. . . . . ADOPTED. . . . .

8235.-

CORRECTION D'ENREGISTREMENT LOTS P.223,224,225,226,227  
CONSIDERANT qu'à la suite de notre résolution no.8156 qui lui fut transmise, Me. Richer nous informe qu'un acte de correction notarié ne serait pas acceptable en ce qui concerne les lots P.225,226,227 de la Paroisse de Ste-Dorothée, lesquels par erreur ont été enregistrés comme étant partie de la Paroisse de Ste-Rose; EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que Me.Paul Trudeau soit et est autorisé à prendre les procédures nécessaires pour corriger l'enregistrement des lots mentionnés à sa lettre datée le 18 février 1965, dossiers nos.6972-63B,63C,63D,63E,63F et 63G. . . . . ADOPTEE. . . . .

8236.-

CANADIAN LEGION: DEMANDE DE LICENCE  
CONSIDERANT la demande verbale de M.Gérard Leclair, au nom de la Canadian Legion, pour obtenir l'appui de la Cité de Laval-Ouest auprès de la Régie des Alcools de Québec, pour fins de faciliter l'obtention d'une licence à titre de Club privé; CONSIDERANT que la Cité de Laval Ouest est gouvernée par la Loi de Tempérance de Québec; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que notre aviseur légal, Me.Paul Trudeau soit et est autorisé à soumettre une opinion légale à ce sujet. . . . . ADOPTEE. . . . .

8237.-

TAXIS CLOVER TAXI REG'D  
CONSIDERANT qu'en date du 11 janvier 1965, M.B.Coulombe, Clover Taxi Reg'd., soumettait une demande pour opérer un stand de taxis, et trois permis pour autoradio; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et adopté à l'unanimité que la demande de M.Coulombe, Clover Taxi Reg'd. soit et est acceptée, et que trois permis de taxi lui soient remis, en autant que Monsieur Coulombe se conformera aux exigences de la Régie des Transports et aux règlements municipaux. . . . . ADOPTEE. . . . .

8238.-

REGLEMENT NO. 287: re.POMPES A INCENDIE A L'EXTERIEUR  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que Me.Paul Trudeau soit et est autorisé à préparer un projet de règlement, portant le no.287, pour autoriser le Maire et ses représentants à envoyer des pompes à incendies, des pompiers et des appareils au secours des Municipalités étrangères qui sont mises en danger par le feu. Que copie de la présente soit adressée à Me.Paul Trudeau. . . . . ADOPTEE. . . . .

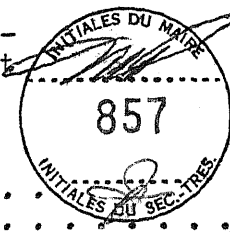


MARCHE DE LA REUTURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

8239.- DEPARTEMENT DE POLICE: ACHAT DE DACTYLOGRAPHE

CONSIDERANT que le directeur de Police a informé le Conseil de la nécessité d'un nouveau dactylographe, étant donné l'état du plus récent dactylographe qui date de 15 ans, et ne répond plus au volume d'ouvrage de son département; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. J.TOURANGEAU, SECONDE PRR L'ECH.F.W.WRIGHT que ce conseil approuve l'achat d'un dactylographe pour le département de Police.

ADOPTÉE.



8240.- ACHAT DE PNEUS

PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD.BENOIT NADON that the assistant-secretary treasurer is hereby authorized to purchase a set of tires for the Police Department

ADOPTED.

8241.- DRAPEAUX

PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU que le département de la Police est par la présente autorisé à monter et à descendre les drapeaux du Canada et de la Province au levé et au couché du soleil. Le département des Travaux Publics est autorisé à installer deux mats aux endroits désignés par le directeur de Police.

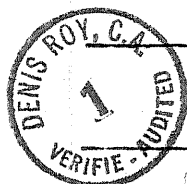
ADOPTÉE.

With no further business on hand, Mr.J.O.Brière, chairman, brought the meeting to a close at 10:20 P.M. this Eighth day of March, Nineteen Hundred and Sixty-five.

*Jean Blot*

secretary-treasurer

*Marcel Pagé*  
M A Y Ø R



ASSEMBLEE SPECIALE 31 MARS 1965

Une assemblée spéciale du Conseil municipal de la Cité de Laval-Ouest eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville le 31 mars 1965 à laquelle tous les membres du Conseil sont présents sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé. Le Secrétaire-trésorier lut la prière en français et son Honneur le Maire déclara l'assemblée ouverte à 8:25 heures du soir.

Le secrétaire-trésorier lut l'avis de convocation et le certificat de livraison.

8242.- 1er item:AVIS DE PRESENTATION:AMENDEMENT AU REGL.218

L'échevin A.W.Heazel donne avis qu'à une prochaine assemblée spéciale ou générale de ce Conseil il sera présenté un projet de règlement pour amender le règlement no. 218 en ce qui concerne la fourniture de l'eau au compteur pour usines, places d'affaires et industries

8243.- PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT et résolu que Me. Paul Trudeau, de l'étude Prévost, Trudeau et Bisailon, soit et est autorisé à préparer un règlement pour amender le règlement no. 218, pour l'installation de compteurs pour certaines places d'affaires, industries etc.

ADOPTÉE.

8244.- 3e item:TAUX DE LOCATION DE COMPTEURS etc.

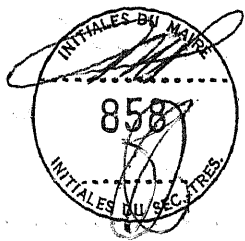
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, et résolu que les taux suivants sont établis: pour la vente de l'eau au compteur \$0.35 du mille gallons pour une quantité n'excédant pas 500,000 gallons, minimum \$35.00: \$0.30 le mille gallons pour une quantité excédant 500,000 gallons.

Pour la location de compteur les taux annuels seront les suivants: 3/4", \$4.00 : 1" et 1 1/4", \$6.00 : 1 1/2", \$12.00 : 2", \$18.00 : 3", \$35.00 : 4", \$55.00

ADOPTÉE.

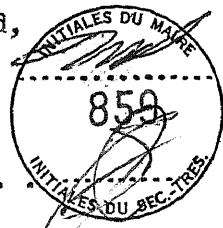
8245.- DEMANDE DE SERVICES:PROPRIETAIRE DE STE DOROTHEE

PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE et résolu que la Ville de Ste-Dorothée soit informée que la Cité de Laval-Ouest serait consentante à fournir l'eau à un certain groupe de propriétaires qui en ont fait la demande aux taux suivants \$0.35 du mille gallons, jusqu'à 500,000 gallons, minimum \$35.00; pour une quantité excédant 500,000 gallons, \$0.30 du mille gallons. Raccordement pour égouts, \$40.00 annuellement pour chaque propriétaire raccordé. Exception est faite pour les propriétaires de Ste-Dorothée dont les services sont installés en front tel que Monsieur Cardinal et autres, pour lesquels les taux seront comme suit: Taxe d'eau, \$35.00 annuellement; Raccordement aux égouts, \$40.00 annuellement. Le Conseil se réserve le privilège d'installer des compteurs pour toute consommation anormale d'eau.



- 8245.- Que la Ville de Ste-Dorothée soit avisée en conséquence. . . . . ADOPTÉE . . . . .
- 8246.- RAMONAGE DE CHEMINÉES: SOUMISSIONS  
PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU and resolved that tenders be called for the sweeping of chimneys, such tenders to include the names of Towns and Villages for reference. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8247.- 5e item: SAIAIRE DE L'AST.SEC.TRESORIER  
PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU and resolved, that the rate of pay of Mr.Jean Dostaler be increased \$25.00 weekly; retroactive to the First of January 1965. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8248.- 6e item: DEPARTEMENT DE POLICE:EMPLOYE  
PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD.BENOIT NADON, and resolved that the Chief of Police be and is authorized to hire one man for the Police Department. If this position is filled by a clerk presently employed by the Police Department, he is authorized to hire a clerk to fill this vacancy. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8249.- 7e item: APPROBATION DE NOUVELLES SUBDIVISIONS :173/506.507  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu que le plan de subdivision préparé par M.André Ladouceur, a.g., en date du 23 mars 1965, propriétaire Paul Pépin, démontrant les subdivisions 506 et 507 du lot originaire 173, soit et est accepté sujet toutefois à ce que le propriétaire dépose au bureau du secrétaire-trésorier une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale, ainsi que le coût du permis de subdivision. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8250.- SUBDIVISION 187 / 459 :Mrs. Dorothy Caine Shelley  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON et résolu que le plan préparé par M.André Ladouceur a.g., en date du 23 mars 1965,propriétaire Dorothy Caine Shelley, démontant la subdivision 459 du lot originaire 187,soit et est accepté sujet toutefois à ce que le propriétaire dépose au bureau du secrétaire-trésorier une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale ,ainsi que le coût du permis de subdivision. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8251.- 8e item: RAPPORT DU CHEF DE POLICE RE:FRATERNITE.  
CONSIDERANT qu'un rapport du directeur de Police, en date du 19 mars 1965 indique que la Fraternité a sollicité auprès des marchands du district; CONSIDERANT que cette sollicitation est en contravention avec les clauses de la convention intervenue entre la Cité de Laval-Ouest et la Fraternité; en conséquence, il est PROPOSE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.JTOURANGEAU, et résolu qu'avis soit donné à ladite fraternité,dorénavant, d'avoir à cesser toute sollicitation auprès des marchands et, en ce qui concerne la sollicitation déjà faite, ce Conseil recommande fortement qu'un nombre de billet égal au montant souscrit soit remis à chacun des marchands. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8252.- 9e item:PLAINTÉ DE M.MME LEO PELOQUIN: PUISARD,20e rue  
CONSIDERANT que Monsieur et Mme. Leo Péloquin, par lettre en date du 17 mars 1965 déclare que les puisards sur la propriété sise aux no.3841 et 3875,20e rue,propriété de la Succession Lévis Morin, répandent de mauvaises odeurs; CONSIDERANT qu'un rapport verbal du Chef de Police,présent à la dite assemblée, informe le Conseil qu'à de nombreuses reprises il a demandé la réparation desdits puisards sans succès; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT et résolu que les héritiers de la Succession Lévis Morin soient avisés de voir à réparer les puisards des propriétés 3841 et 3875, 20ème rue, de manière à cesser toute nuisance, et ceci le ou vant le 1er mai 1965. Après cette date, le Chef de Police est autorisé à prendre les procédures légales requises. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8253.- 10e item:COMPTE DE REPARATIONS A LA SUITE D'ACCIDENT: re:Albert Savard  
PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD.J.C.O'BRIEN and resolved, that Mr. Paul Trudeau,of the Legal office of Prévost,Trudeau & Bisailon, be and is hereby authorized to claim an amount of \$273.72 from Albert Savard,3800,60th. street, Laval West, for damages to the Police car on the 16th. of December 1964. That copy of this motion be addressed to Me.Paul Trudeau. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8254.- PROPOSED BY ALD.A.W.HEAZEL, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE, and resolved that the balance of the bill from Garage Landreville,in the amount of \$308.49 be and is hereby approved to be paid when funds are available. . . . . ADOPTED. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



- 8255.- 11e item: LETTRE DE L'HONORABLE MINISTRE PIERRE LAPORTE  
 PROPOSED BY ALD.A.W.HEAZEL, SECONDED BY ALD.BENOIT NADON and resolved, that this Council reserve Ten tickets for the banquet to be held on Monday evening April 5, given by the Property Owners Association of Ile Jesus Inc., to meet the Honorable Pierre Laporte, Minister of the Department of Municipal Affairs and the members of the Sylvestre Commission. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8256.- PROPOSED BY ALD.A.W.HEAZEL, SECONDED BY ALD.BENOIT NADON, that the letter from the Honorable Pierre Laporte, dated March 11, 1965, in regard to the Sylvestre report, be and is hereby accepted as read, to be filed. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8257.- 12e item:RENOUVELLEMENT EMPRUNT TEMPORAIRE \$21,240.(\$61,200.)  
 CONSIDERANT que la Cité de Laval Ouest avait le 10 août 1964 demandé un emprunt temporaire au montant de \$61,200.00, devant être remboursé à même un octroi provincial pour notre réseau d'aqueduc;  
 CONSIDERANT qu'il y a eu erreur dans la demande la Cité de Laval-Ouest;  
 CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest a emprunté une somme de \$21,240.00 sur la présente autorisation;  
 CONSIDERANT que le Gouvernement Provincial n'a pas encore fait remise à la Cité de Laval-Ouest de l'octroi demandé; en conséquence il est  
 PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu, que demande soit adressée à la Commission municipale de Québec, de réduire l'autorisation, par lettre en date du 19 août 1964, de \$61,200.00 à \$21,240.00, et de bien vouloir accorder un délai supplémentaire pour le remboursement de la dite somme de \$21,240.00. Cette somme sera remboursée à même le produit d'un octroi que la Cité de Laval-Ouest a demandé pour son réseau d'égouts et d'aqueduc. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8258.- 13e item: PAIEMENT DE LA RETENUE DE 10% à G.M.Gest  
 PROPOSED BY ALD. A.W.HEAZEL, SECONDED BY ALD.BENOIT NADON and resolved that the hold-back of G.M.Gest Contractors Ltd., in the amount of \$1,508.80 be paid to the said company, providing that the Firm Leroux, Leroux & Associés confirm that the electrical system is in good order and acceptable. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8259.- 14e item:RECLAMATION DE MAURICE BEAUDRY re:Cause Gravel  
 PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE and resolved that, on the recommendation of our Legal Advisor, the \$50.00 fee claimed by Maurice Beaudry, for his appearance as witness for the City of Laval West in the case C.E.Gravel, be and is hereby accepted to be paid immediately. . . . . ADOPTED. . . . .
  
- 8260.- 15e item:RECLAMATION DE MME.JOHN OUMET:INONDATION  
 PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU and resolved that, on the recommendation of our Legal Advisor, Me.Paul Trudeau, the claim of Mrs. John Ouimet be and is hereby rejected; that Mrs. Ouimet be advised accordingly. . . . . ADOPTED. . . . .  
  
 Alderman F.W.Wright left his seat at this stage of the meeting.
  
- 8261.- 16e item: ROND A PATINER AVEC COUVERTURE  
 CONSIDERANT que l'échevin F.W.Wright, président du comité de Santé et Amusement n'est pas présent; en conséquence il est  
 PROPOSE PAR L'ECH BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu, que la correspondance concernant un rond à patiner soit laissée sur la table. . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8262.- 17e item:PROCEDURES POUR COLLECTION DE LA TAXE D'EAU  
 PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le secrétaire-trésorier est par la présente autorisé à prendre les procédures légales en cour municipale contre tous locataires ou occupants qui n'ont pas encore acquitté leur taxe d'eau . . . . . ADOPTÉE. . . . .
  
- 8263.- 18e item : TAUX D'ASSURANCE FEU:CANADIAN UNDERWRITERS 'ASSOCIATION  
 CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest a exactement le même équipement qu'elle possédait avant l'installation des réseau d'égouts et d'aqueduc;  
 CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest a depuis décembre 1961 installé un réseau d'aqueduc avec usine de filtration et bornes-fontaines pour desservir tout son territoire;  
 CONSIDERANT que l'installation dudit réseau d'aqueduc a certainement amélioré la situation pour combattre les incendies;  
 CONSIDERANT qu'à date, l'Association Canadian Underwriters a refusé d'accorder toute réduction d'assurance à qui que se soit ; en conséquence il est  
 PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, ET RESOLU que le secrétaire-

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite  
8263.-

trésorier soit et est autorisé à communiquer avec Canadian Underwriters' Association, afin d'obtenir une réduction des taux d'assurance-feu. . . . . ADOPTÉE. . . . .



8264.-

19e item: RAPPORTS FINANCIERS JANVIER & FEVRIER  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE ET RESOLU que les rapports financiers de janvier et février 1965 soient acceptés tels que lus et mis en filière. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8265.-

20e item: ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEURS  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à quelques compagnies pour obtenir un prix pour la location de compteurs que la Cité de Laval-Ouest désire installer pour desservir certaines places d'affaires. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8266.-

21e item: PERMIS DE CONSTRUCTION  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL et résolu que, dorénavant, l'inspecteur de construction n'émette aucun permis de construction avant que le Conseil soit saisi des cas suivants: 1- si le terrain n'est pas subdivisé, le plan de subdivision devra être soumis à l'attention du Conseil avant l'émission d'un permis; 2- si le terrain n'est pas desservi par les services d'égouts et d'aqueduc, qu'un rapport soit soumis au Conseil pour considération avant l'émission d'un permis de construction. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8267.-

PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu, que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à rencontrer MM.Cloutier pour l'ouverture de la 74ème rue, et autres rues non encore propriété de la Cité de Laval-Ouest. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8268.-

22e item: OPINION LEGALE: PERMIS VENTE DE BOISSON ALCOOLIQUE  
PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD.BENOIT NADON, and resolved, that the legal opinion submitted by Mr.Paul Trudeau, in regard to permits for the sale of alcoholic beverage be accepted as read; that copy of Mr.Trudeau's letter be forwarded to the Canadian Legion c/o Mr.Gerald Leclair. . . . . ADOPTED. . . . .

8269.-

PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu, que son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé et l'échevin Monsieur J.O.Brière soient délégués pour représenter la Municipalité à l'assemblée concernant Expo /67, jeudi le 8 avril 1965, à la Place Ville Marie, Auditorium de la Banque Royale. . . . . ADOPTÉE. . . . .

L'ordre du jour étant épuisé, son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé déclara l'assemblée close à 10:45 heures du soir, ce trente-et-unième jour de mars, Mil-neuf cent soixante-cinq.



*Denis Roy*  
secrétaire-trésorier

*Paul Pagé*  
M A I R E

ASSEMBLEE GENERALE 12 AVRIL 1965

The General meeting of the Municipal of the City of Laval West was held in the City Hall this Twelfth day of April 1965, at which meeting all members of the Council are present under the chairmanship of His Worship the Mayor, Mr.Marcel Pagé. The secretary-treasurer read the prayer in English, and His Worship the Mayor brought the meeting to order at 8:20 P.M.

8270.-

READING OF THE MINUTES  
WHEREAS photostat copies of the minutes of the General meeting March 8, and of the Special meeting March 31, 1965 were delivered to each member of the Council on April 7, 1965; it is PROPOSED BY ALD.J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU and resolved that the minutes of the General meeting March 8 and of the Special meeting March 31, 1965, be and are hereby accepted as written. . . . . ADOPTED. . . . .

8271.-

REPORTS OF THE COMMITTEES  
Committee Chairmen presented reports on the activities of their respective departments during the month of March; reports were also submitted on the amount of

MARGE de la REQUIERE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



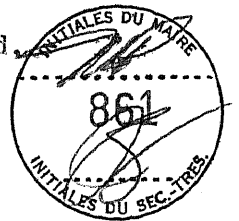
suite  
8271.-

gasoline used by the various vehicles of the town and the overtime of employees.

12 avril 1965

PROPOSED BY ALD. BENOIT NADON, SECONDED BY ALD. A.W. HEAZEL and resolved that the monthly reports be accepted as submitted and that the overtime be paid or given in time, at the wish of the employee.

ADOPTED



8272.- COMPTES PAYABLES

The chairman of the Finance Committee, Mr. J.O. Brière, submitted a list of accounts, to Council for its approval, in the amount of \$12,945.13;

PROPOSED BY ALD. J.O. BRIERE, SECONDED BY ALD. F.W. WRIGHT and resolved, that the accounts in the amount of \$12,945.13 be and are hereby accepted and approved, to be paid when funds are available.

ADOPTED

8273.- PROJET DE SUBDIVISION : 228/31 : PROP. SERGE ABRAHAM

PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT, et résolu que le projet de subdivision no. 31 du lot 228, cadastre de la Paroisse de Ste-Dorothée, préparé par André Ladouceur a.g., en date du 22 décembre 1964, soit et est approuvé, en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval Ouest une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale ainsi que le permis de subdivision.

ADOPTÉE

8274.- RE-SUBDIVISION : 173-500-1 à 500-10: PROP. BA TURCOTTE

PROPOSE PAR L'ECH. J.C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, et résolu que le projet de resubdivision du lot 173-500, cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, soit référé à nos ingénieurs, Leroux, Leroux & Associés, pour étude et rapport.

ADOPTÉE

8275.- ELECTIONS : AVIS PUBLIC

PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL et résolu, que l'officier rapporteur de l'élection générale le 3 mai prochain, soit et est autorisé à faire publier dans les journaux Le Devoir et La Gazette, l'avis qu'il doit donner le 17 avril 1965 établissant le lieu, la date et l'heure de la nomination des candidats, et, dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire, les heures et la date du scrutin pour chacun des arrondissements de votation; le nom du secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

8276.- REMUNERATION DES OFFICIERS

PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que les officiers d'élection soient rémunérés aux taux suivants: Greffier : \$20.00 ; Sous-officier \$25.00; secrétaire, \$30.00 ; président, \$40.00.

ADOPTÉE

8277.- DEMANDE DE SOUMISSIONS: OBLIGATIONS: REGL. 281, 263 et 250

PROPOSE PAR L'ECH. J.C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE ET RESOLU que des soumissions soient demandées pour l'émission d'obligations concernant les règlements suivants : no. 281 "Pourvoyant à des travaux de coupes d'égouts et d'aqueduc dans la cité de Laval-Ouest, pourvoyant au paiement d'une somme de \$80,000.00 à M. Charles Edouard Gravel, ingénieur-professionnel, et pourvoyant à un emprunt de \$152,000.00"; no. 263, "Pourvoyant à des travaux d'égouts pluviaux et de puisards, de trottoirs et d'éclairage sur le boulevard Sauvé, en la Ville de Laval-Ouest, et pourvoyant à un emprunt de \$91,500.00 à ces fins"; \$ 75,000. : règlement no. 250 "POURVOYANT à des travaux de pavage sur diverses rues situées en la Ville de Laval-Ouest et pourvoyant à un emprunt de \$757,710.78", deuxième tranche, \$170,000.00

ADOPTÉE

8278.- POUPONNIERE\* DEMANDE DE M. ROBILIARD

\*garderie de jour

\*Mlle R.

PROPOSE PAR L'ECH. J.C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE et résolu que la demande de M. Robillard soit et est acceptée et qu'il soit autorisé à opérer une pouponnière\* au no. 4515 Boulevard Ste-Rose, en autant que le directeur de Police et incendies approuve le local, et que Monsieur Robillard se conforme à toutes les exigences des Lois provinciales.

ADOPTÉE

8279.- EXPROPRIATION ALBERT RIEL: LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS AUTORISES

PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J.C. O'BRIEN et résolu, que les Estimateurs Professionnels soient et sont par la présente autorisés à donner suite à la lettre de Me. Paul Trudeau, dossier 6972-214, concernant la revision de l'estimation de la propriété de M. Albert Riel.

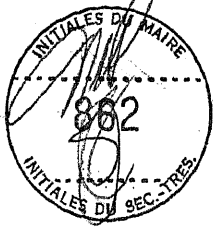
ADOPTÉE

8280.- BALAYAGE DES RUES ET NETTOYAGE DE FUISARDS

PROPOSED BY ALD. J.O. BRIERE, SECONDED BY ALD. F.W. WRIGHT and resolved, that Sanitank Inc. be and is hereby authorized to proceed to the First sweeping of streets at the cost of \$375.00, and to the cleaning of 109 catch-basins, at the rate of \$12.50 per hour.

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

the work to be done under the supervision of Mr. J. Gilbert, superintendent of Public Works. . . . . ADOPTED. . . . .



8281.-

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENS DES EAUX DE QUEBEC  
PROPOSED BY ALD. J.C.O'BRIEN, SECONDED BY ALD. A.W. HEAZEL and resolved that the membership fees for the Quebec Professional Water Technician Association requested by M. Simoneau, be and is hereby refused. . . . . ADOPTED. . . . .

8282.-

SERVICE DES LOISIRS ST THEOPHILE DE LAVAL: DEMANDE DE M. THERIAULT  
PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que la lettre de M. Thériault, président du Service des Loisirs, soit et est acceptée; que M. Thériault soit invité à faire parvenir à la Municipalité le bilan financier ainsi que le programme de leurs activités pour l'année 1965. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8283.-

VENTE DE LOT A MME. DEZIEL : 187/229  
CONSIDERANT que, par résolution apparaissant à la page 61 du livre des minutes du 13 décembre 1943, le Conseil de Plage Laval, aujourd'hui Cité de Laval-Ouest, a vendu à M. Camille Marengo la subdivision 187/229 du lot originaire de la Paroisse de Ste-Rose, pour le prix de \$100.00;  
CONSIDERANT qu'une recette de \$100.00 apparaît à la caisse no. 1 en janvier 1944, comme ayant été payée par M. J.N.C. Marengo pour lot vendu;  
CONSIDERANT qu'aucun contrat n'a été intervenu entre le vendeur et l'acheteur à cette date;  
CONSIDERANT que, par lettre en date du 3 avril 1965, le notaire Roland Gadbois donne toutes les informations nécessaires, et, soumet une photo-copie du testament de M. Camille Marengo; une déclamation de transmission d'immeubles en date du 16 mai 1947, et le testament de M. Rosalien Deziel, dans lequel Mme. Marguerite Déziel, son épouse apparaît comme seule héritière; un photostat d'une lettre datée le 28 décembre 1943, signée par S.C. Price, secrétaire-trésorier de la Ville de Plage Laval, déclarant que le Conseil de la Ville de Plage Laval, par résolution passée à l'assemblée du 13 décembre 1943, a vendu le lot de terre sur la 8<sup>e</sup>me avenue, situé en la Ville de Plage Laval, portant le no. 229 du lot originaire 187, sur laquelle lettre apparaît "Payée le 15 janvier 1944 la somme de \$100.00" signée, S.C. Price;  
CONSIDERANT que les officiers mentionnés dans la résolution du 13 décembre 1943 ne sont plus en office;  
CONSIDERANT qu'il y aurait lieu de rectifier cette situation en passant un acte de vente directement à Mme. Marguerite Turcotte Déziel, pour la vente du lot 187/229; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que la Cité de Laval-Ouest vend à Mme. Marguerite Turcotte Déziel la subdivision 229 du lot 187, cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, pour la somme de \$100.00 que la Cité de Laval-Ouest reconnaît avoir reçue le 15 janvier 1944. Cette vente est faite aux conditions suivantes : 1<sup>e</sup>. l'acheteur devra défrayer le coût du contrat; 2<sup>e</sup>. l'acheteur devra acquitter les taxes pour les trois dernières années. Son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé et le secrétaire-trésorier, Monsieur J. Galarneau, sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest. Me. Jean Marc Richer, notaire, est par la présente autorisé à préparer le contrat de vente. . . . . ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Idée, Farnham, Qué.

8284.-

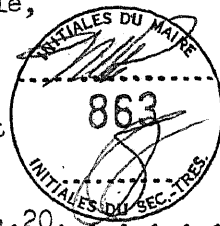
voir autre résolution à la fin des minutes, page 865

EXPROPRIATION P-179-23 : VICTOR BOILEAU  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT ET RESOLU que Mes. Prévost, Trudeau et Bisailon, procureurs de la Cité de Laval-Ouest, soient et sont par la présente autorisés à retirer pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest, tout montant pouvant revenir à la Cité de Laval-Ouest à même le ou les dépôts faits par la Cité de Laval-Ouest, ou pour la Cité de Laval-Ouest, à titre de cautionnement pour la prise de possession au préalable, après que l'indemnité aura été payée à l'exproprié, en principal et frais, et ce dans la cause d'expropriation no. 3102 Cour Supérieure. Le dépôt fait à titre de cautionnement en étant un de \$100.00 et l'indemnité en principal et frais payable à l'exproprié se totalisant à \$75.00, Prévost, Trudeau et Bisailon sont ainsi autorisés à retirer, à titre de procureurs de la cité et pour la cité, et au nom de la cité, le reliquat dudit dépôt s'élevant approximativement à \$25.00. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8285.-

voir autre résolution à la fin des minutes, page 865.

EXPROPRIATION NO. P-185, VICTOR BOILEAU  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT ET RESOLU, que Mes. Prévost, Trudeau & Bisailon, procureurs de la Cité de Laval-Ouest, soient et sont par la présente autorisés à retirer pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest, tout montant pouvant revenir à la Cité de Laval-Ouest à même le ou les dépôts faits par la Cité de Laval-Ouest, ou pour la Cité de Laval-Ouest, à titre de



suite  
8285.-

cautionnement(en étant un de) pour la prise de possession au préalable, après que l'indemnité aura été payée à l'exproprié, en principal et frais, et ce dans la cause d'expropriation no.3149 Cour Supérieure. Le dépôt fait à titre de cautionnement en étant un de \$6,674.20 et l'indemnité en principal et frais payable à l'exproprié se totalisant à \$4,200., Prévost, Trudeau & Bisailon sont ainsi autorisés à retirer, à titre de procureurs de la cité et pour la cité, et au nom de la cité, le reliquat dudit dépôt s'élevant approximativement à \$2,474.20.

ADOPTÉE.

8286.-

METRO SOUS LE MT-ROYAL

PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU that Alderman Mr.A.W.Heazel be and is hereby delegated to represent the City of Laval West at a meeting to be held to-morrow evening in the City Hall,St-Laurent to discuss the proposed Rapid Transit project.

ADOPTED.

8287.-

LETTRE D'APPLICATION: MAURICE BOURGEOIS

PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD.J.O.BRIERE that the letter of application from Mr.Maurice Bourgeois be referred to the Chief of Police.

ADOPTÉE.

8288.-

REPARATION DU CAMION MERCURY: SOUMISSION DE LANDREVILLE

PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU ET RESOLU que la soumission du Garage Landreville Enrg., au montant de \$285.00 pour la réparation du camion Mercury, soit et est acceptée selon les conditions mentionnées à ladite soumission. Aucun extra ne sera payé sur ce travail sans le consentement écrit du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE.

8289.-

SERVICE D'INCENDIES A FABREVILLE: FACTURE

PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT ET RESOLU que la Ville de Fabreville soit facturée pour une somme de Cinquante (50) dollars pour services rendus par notre département des incendies le 9 avril 1965.

ADOPTÉE.

8290.-

POLICE: ACHAT D'UNIFORMES ET D'EQUIPEMENT

CONSIDERANT que, par lettre en date du 5 avril 1965 le Chef de Police recommande l'achat d'uniformes pour tous les employés du département de Police; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE et résolu que le Chef de Police soit et est autorisé à acheter de la Cie.d'Uniformes McEwen Ltée. pour les employés suivants: Directeur G.Bélisle; sergents A.Labelle et A.Smith; constables R. Latour, R.Lefebvre; P.Broderick; Jean Marc Aurèle, J.G.Kronstal et un nouveau constable. Le Directeur est aussi autorisé à acheter l'équipement nécessaire tel que mentionné audit rapport, pour une somme de \$119.50.

ADOPTÉE.

8291.-

CAMION A INCENDIE DIVCO: REPARATIONS

PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU AND RESOLVED that the Firm Quebec Body Builders Inc. be and is hereby authorized to make the necessary repairs on the Divco truck, as mentioned in their tender dated April 5, 1965, at a cost of \$235.00. That the said Firm be advised that no extra will be paid unless a written approval is forwarded by the secretary-treasurer.

ADOPTED.

8292.-

DEPARTEMENT DES INCENDIES : ACHAT D'EQUIPEMENT

CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest désire acquérir l'équipement pour le département des Incendies, au montant de \$1,379.50; CONSIDERANT qu'il y a lieu de demander un octroi provincial pour l'achat de cet équipement; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu qu'une demande soit adressée au Commissariat des Incendies de la Province de Québec pour l'obtention d'un octroi pour l'achat d'équipement, tel que mentionné au rapport du Chef de Police en date du 6 avril 1965. Que copie de la présente soit adressée au Ministère des Affaires Municipales, Commissariat des Incendies, ainsi qu'à Monsieur Jean Noel Lavoie, député du Comté de Laval.

ADOPTÉE.

8293.-

CHARLES DURANCEAU LTEE.: RECLAMATION

PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que la lettre de l'étude Blain, Piché, Bergeron, Godhout & Emery, avocats, en date du 12 avril 1965, relative à une réclamation de la Firme Charles Duranceau Ltée., soit et est référée à \*et notre Bureau d'ingénieurs pour étude et rapport.

ADOPTÉE.

notre avis-  
sieur légal

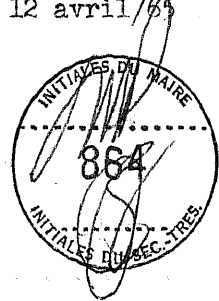
8294.-

INSPECTION DE TROTTOIRS REF. LEROUX, LEROUX & ASSE.

PROPOSED BY ALD.J.GORBRIEN, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU AND RESOLVED that the firm

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Leroux, Leroux & Associés be and is requested to proceed to the inspection of sidewalks on Ste-Rose and Sauvé Boulevards, and to make a report to this Council.  
ADOPTED.



8295.-

SOLlicitation: ASSN. DE LA CROIX DE LORRAINE  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON ET RESOLU que l'Association de la Croix de Lorraine Inc. soit et est autorisée à solliciter en la Cité de Laval-Ouest le 23 avril prochain. . . . . ADOPTEE.

8296.-

ASSISTANCE SOCIALE: LEBRETON  
PROPOSE PAR L'ECH. J. O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. A. W. HEAZEL que la demande du Service d'Assistance Sociale pour Jocelyne et Michel Lebreton soit et est acceptée, toutefois, cette acceptation est limitée au 12 août 1965. . . . . ADOPTEE.

8297.-

EXPROPRIATION 3153: T. NESSRAHIAH  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON et résolu, que Mes. Prévost, Trudeau et Bisailon, procureurs de la Cité de Laval-Ouest, soient et sont par la présente autorisés à déposer entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure, district de Montréal, une somme de \$8,539.96 pour couvrir, en principal et intérêts, le montant auquel la Cité de Laval-Ouest a été condamnée par la Régie des Services Publics, par une ordonnance du 25 mars 1965, laquelle ordonnance sera homologuée par un jugement de la Cour Supérieure en date du 21 avril 1965. Aux fins de compléter ce dépôt, lesdits procureurs sont autorisés à utiliser une somme de \$7,485.12 actuellement en dépôt dans la présente cause, entre les mains du Protonotaire de la Cour Supérieure, laquelle somme a été déposée pour valoir de cautionnement donné par la Ville pour la prise de possession au préalable . . . . . ADOPTEE.

8298.-

TRAVAUX PUBLICS: PEPINE SUR TRACTEUR MASSEY 203  
PROPOSE PAR L'ECH. J. C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. A. W. HEAZEL ET RESOLU que la soumission de Paul Sicotte & Fils Ltée, pour changer la pépîne du tracteur Massey 203 à un Massey 206, au prix de \$125.00, soit et est acceptée aux conditions mentionnées à ladite soumission en date du 12 avril 1965. Que cette compagnie soit avisée qu'aucun extra ne sera payé pour autres réparations à moins d'une approbation par écrit du secrétaire-trésorier. . . . . ADOPTEE.

8299.-

ROLE D'EVALUATION: NO. 595 et 1853: REDUCTION  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que l'évaluation, rôle no. 595, Mme. Anna Beaudoin, soit réduite de \$1,575.00, pour camp démolit; rôle no. 1853, Claude Durocher, évaluation réduite de \$150.00 pour démolition de garage. Le secrétaire-trésorier est autorisé à faire ou faire faire les corrections nécessaires aux rôles d'évaluation et de perception. . . . . ADOPTEE.

8300.-

TRAVAUX PUBLICS: DEMANDE DE M. E. STEWART 20e rue  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. F. W. WRIGHT ET RESOLU que la demande de M. E. Stewart, soit référée au Comité des Travaux Publics qui donnera les instructions nécessaires concernant cette demande. . . . . ADOPTEE.

8301.-

REGLEMENT NO. 289: LOCATION DE TERRITOIRE  
PROPOSED BY ALD. J. O. BRIERE, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU AND RESOLVED that the First reading of bylaw no. 289 be left on the table. The secretary-treasurer is authorized to write to our Legal Advisor to inquire of the possibility of including in the said bylaw the erection of fences. . . . . ADOPTED.

8302.-

PUBLICATION  
CONSIDERANT que le budget 1965 est très limité, en ce qui concerne les annonces dans les journaux; il est PROPOSE PAR L'ECH. J. O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et résolu que la demande du Journal l'Opinion, pour annonce à l'occasion de la fête de Pâques, soit et est refusée. . . . . ADOPTEE.

annulé

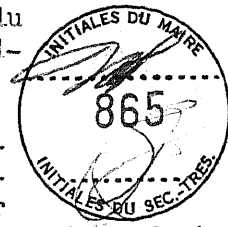
~~There being no further business, His Worship the Mayor, Mr. Marcel Pagé declared the meeting close at 10:25 P.M. this Twelfth day of April, Nineteen Hundred and Sixty-five.~~

annulé

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué

8303.- EXPROPRIATION P-179-23: VICTOR BOILEAU

PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT et résolu que Mes. Prévost, Trudeau et Bisailon, procureurs de la Cité de Laval-Ouest, soient et sont par la présente autorisés à déposer entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure, district de Montréal, une somme de \$75.00, pour couvrir le montant auquel la Cité de Laval-Ouest a été condamnée par la Régie des Services Publics, dans une ordonnance du 20 janvier 1965, laquelle ordonnance a été homologuée par un jugement de la Cour Supérieure en date du 19 février 1965, en principal et frais. Aux fins de compléter ce dépôt, lesdits procureurs sont autorisés à utiliser une somme de \$100.00 actuellement en dépôt dans la présente cause, entre les mains du Protonotaire de la Cour Supérieure, laquelle somme a été ainsi déposée pour valoir de cautionnement donné par la Ville pour la prise de possession au préalable. . . . .



ADOPTÉE. . . . .

8304.- EXPROPRIATION P-185 : VICTOR BOILEAU

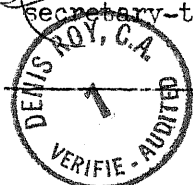
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT et résolu que Mes. Prévost, Trudeau et Bisailon, procureurs de la Cité de Laval-Ouest, soient et sont par la présente autorisés à déposer entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure, district de Montréal, une somme de \$4,200.00 pour couvrir le montant auquel la Cité de Laval-Ouest a été condamnée par la Régie des Services Publics, dans une ordonnance du 20 janvier 1965, laquelle ordonnance a été homologuée par un jugement de la Cour Supérieure en date du 19 février 1965, en principal et frais. Aux fins de compléter ce dépôt, lesdits procureurs sont autorisés à utiliser une somme de \$6,674.20 actuellement en dépôt dans la présente cause, entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure, laquelle somme a été ainsi déposée pour valoir de cautionnement donné par la Cité pour la prise de possession au préalable. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

There being no other business, His worship the Mayor, Mr. Marcel Pagé, brought the meeting to a close at 10:25 P.M. this Twelfth day of April, Nineteen Hundred and Sixty-Five.

*J. Blaneau*  
Secretary-treasurer

*Marcel Pagé*  
M A Y O R



ASSERMENTATION 10 MAI 1965

Je soussigné, Marcel Pagé, marchand, 2150 boulevard Sauvé, ayant été dûment nommé Maire de la Cité de Laval-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTE DEVANT MOI, à Laval-Ouest ce dixième jour de mai 1965

*Marcel Pagé*  
M A I R E

*J. Blaneau*  
secrétaire-trésorier

Je soussigné, J.O. Brière, surintendant, 325, 43ème avenue, ayant été dûment nommé échevin du quartier Est, siège no.1, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTE DEVANT MOI, à Laval-Ouest, ce dixième jour de mai 1965

*J.O. Brière*  
ECHEVIN

*J. Blaneau*  
secrétaire-trésorier

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

10 mai 1965



I the undersigned, Arthur W. Heazel, manager, 3651, 11th. avenue, elected Alderman, seat no. 2, WEST Ward, solemnly swear that I will honestly and faithfully fulfill the duties of the said office to the best of my judgment and ability. SO HELP ME GOD.

SWORN BEFORE ME IN LAVAL WEST  
this Tenth day of May 1965

*Arthur W. Heazel*  
ALDERMAN

*[Signature]*  
secretary-treasurer

Je soussigné, Benoit Nadeau, agent d'immeubles, 2925 boulevard Ste-Rose, ayant été dûment nommé échevin du quartier Centre, siège no. 2, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTE DEVANT MOI, à  
Laval-Ouest ce dixième jour  
de mai 1965

*Benoit Nadeau*  
ECHEVIN

*[Signature]*  
secrétaire-trésorier

I the undersigned, James C. O'Brien, contractor, 7250 Sauvé Boulevard, elected Alderman, seat no. 2, EAST Ward, solemnly swear that I will honestly and faithfully fulfill the duties of the said office to the best of my judgment and ability. SO HELP ME GOD.

SWORN BEFORE ME IN LAVAL WEST  
this Tenth day of May 1965

*James C. O'Brien*  
ALDERMAN

*[Signature]*  
secretary-treasurer

Je soussigné, Jean Tourangeau, vendeur, 658 boulevard Ste-Rose, ayant été dûment nommé échevin du quartier Ouest, siège no. 1, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTE DEVANT MOI à  
Laval-Ouest, ce dixième jour  
de mai 1965

*Jean Tourangeau*  
ECHEVIN

*[Signature]*  
secrétaire-trésorier

I the undersigned, Fraser Wright, machinist, 2325, 35th. avenue, elected Alderman, seat no. 1, Center Ward, solemnly swear that I will honestly and faithfully fulfill the duties of the said office, to the best of my judgment and ability. SO HELP ME GOD.

SWORN BEFORE ME AT LAVAL WEST  
this Tenth day of May 1965.

*Fraser Wright*  
ALDERMAN

*[Signature]*  
secretary-treasurer

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Idée, Farnham, Qué.



L'assemblée générale du Conseil municipal de la Cité de Laval-Ouest eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville lundi, le 11 mai 1965, à laquelle tous les membres du Conseil sont présents sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé. Le secrétaire-trésorier récita la prière en français, et son Honneur le Maire déclara l'assemblée ouverte à 8:15 heures du soir.

L'assermentation des membres du Conseil eut lieu immédiatement avant cette assemblée générale. Les serments d'office apparaissent au livre des minutes en pages 865 et 866.

LECTURE DES MINUTES:

8305.- CONSIDERANT que copies des minutes de l'assemblée générale, le 12 avril 1965, ont été délivrées à chacun des membres du Conseil le 7 mai 1965; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.W.F.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu que les minutes de l'assemblée générale le 12 avril 1965 soient et sont par la présente adoptées telles que rédigées. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8306.- PRO-MAIRE  
PROPOSED BY ALD.J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD..BENOIT NADON and resolved that Alderman A.W.Heazel be and is hereby named Pro-Mayor for the next term. . . . . ADOPTED. . . . .

8307.- COMITES  
PROPOSED BY ALD.A.W.HEAZEL, SECONDED BY ALD.J.C.O'BRIEN and resolved, that the various committees be formed as follows:

<u>COMITE</u>	<u>PRESIDENT-CHAIRMAN</u>	<u>MEMBRES-MEMBERS</u>	
POLICE & FEU			
POLICE & FIRE . . . . .	J.TOURANGEAU	B.NADON	J.C.O'BRIEN
FINANCE . . . . .	J.O.BRIERE	W.F.WRIGHT	A.W.HEAZEL
SANTE & AMUSEMENT & BIEN ETRE			
HEALTH, AMUSEMENT & WELFARE . . . . .	W.F.WRIGHT	J.O.BRIERE	A.W.HEAZEL
CONSTRUCTION, ECLAIRAGE ET BIEN ETRE			
CONSTRUCTION, LIGHTING & WELFARE. . . . .	BENOIT NADON	J.TOURANGEAU	J.C.O'BRIEN
TRAVAUX PUBLICS			
PUBLIC WORKS . . . . .	J.C.O'BRIEN	BENOIT NADON	J.TOURANGEAU
TRAITEMENT DES EAUX			
WATER TREATMENT. . . . .	A.W.HEAZEL	W.F.WRIGHT	J.O.BRIERE

. . . . . ADOPTED. . . . .

PROCIAMATION

Son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé décrète la période du 31 mai au 12 juin 1965 semaines de protection contre les incendies et d'embellissement. . . . .

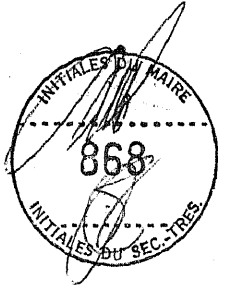
8308.- SOUSSIONS POUR ACHAT DE COMPTEURS  
PROPOSED BY ALD.J.C.O'BRIEN, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU AND RESOLVED that the secretary-treasurer is hereby authorized to request tenders for the purchase of meters for certain Commercial or business establishments. . . . . ADOPTED. . . . .

8309.- STATIONNEMENT INTERDIT : BOULEVARD SAUVE  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, et résolu que, sur recommandation du directeur de Police, le stationnement soit défendu sur le boulevard Sauvé, et le département des travaux publics est autorisé à placer les enseignes nécessaires pour défendre le stationnement en tout temps. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8310.- BOULEVARD STE ROSE - 58ème rue  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL et résolu, que, sur recommandation du directeur de Police, le stationnement est interdit sur le boulevard Ste-Rose en deçà de 25' de la ligne de bordure d'une rue transversale, et le département des Travaux publics est autorisé à tracer les lignes nécessaires sur le boulevard Ste-Rose et sur la 58ème rue, afin d'indiquer les endroits où le stationnement sera permis. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8311.- RAMONAGE DE CHEMINEES : SOUMISSION  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. A.W.HEAZEL ET RESOLU que la soumission de M.Nadeau, Bois des Filion, pour le ramonage de cheminées soit et est acceptée aux conditions suivantes: prix unitaire, \$0.75, y compris l'enlèvement de la suie au bas de chaque cheminée. De plus, le ramonage de toutes les bâtisses devra être exécuté

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



suite  
8311.-

durant le mois de juillet 1965. Le contracteur sera payé, à l'Hôtel de Ville la somme de \$0.75 par cheminée sur présentation d'une formule signée par l'occupant de toute propriété, à l'effet que l'ouvrage a été exécuté. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8312.-

COMPTES PAYABLES  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON, et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés lorsque les fonds seront disponibles: Crèmerie St-Eustache \$106.08, re.Bénédiction de l'Usine de filtration; Prévost, Trudeau & Bisailon, dossier no. 6972-350, confection du règlement no. 266, à même le fonds général. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8313.-

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT  
PROPOSED BY AID.A.W.HEAZEL, SECONDED BY AID.F.W.WRIGHT and resolved, that copy of the letter dated April 13,1965,from Central Mortgage and Housing Corporation be forwarded to Mr.Prévost, and that the latter be request to contact Provincial authorities to hasten the acceptance of the said loan. . . . .  
ADOPTED. . . . .

8314.-

EXPROPRIATION SUCC.BELL: LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, et résolu, que Les Estimateurs Professionnels soient et sont par la présente autorisés à préparer l'estimation nécessaire pour les expropriations à être effectuées telles que démontrées au plan no.5369 de monsieur J.J.Rondeau, a.g.,sur le lot no. 239 re: succession Bell. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8315.-

SUBDIVISION : 222-61 : ARMAND DUMAS  
PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu que le projet de subdivision no.61 du lot 222, cadastre de la Paroisse de Ste-Dorothée, préparé par André Ladouceur, a.g., en date du 26 avril 1965,soit et est approuvé en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale ainsi que le permis de subdivision. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8316.-

SUBDIVISION: "228-32 : ROBERT POERIER  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.W.F.WRIGHT et résolu, que le projet de subdivision no.32 du lot 228, cadastre de la Paroisse de Ste-Dorothée préparé par André Ladouceur, a.g., en date du 21 avril 1965,soit et est approuvé en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale ainsi que le permis de subdivision. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8317.-

SUBDIVISION: 174-511-1 :CENTRE D'ACHAT  
PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU ET résolu,quele projet de subdivision no.174-511-1, cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, préparé par Jean René Duhaime, a.g., en date du 28 janvier 1965, soit et est approuvé, en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 1% de l'évaluation municipale, ainsi que le permis de subdivision. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8318.-

SUBDIVISION : 173-500,1 à 10 : B.A.TURCOTTE  
CONSIDERANT que, par lettre en date du 7 mai 1965, la Firme d'Ingénieurs Leroux,Leroux & Associés recommande de ne pas accepter un projet de subdivision du lot 173-500 propriété de M.B.A.Turcotte; il est  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'EHC. J.C.O'BRIEN ET RESOLU que, sur recommandation du bureau Leroux,Leroux & Associés,Ing.Conseil,le projet de subdivision no.4174,préparé par Maurice Desroches, a.g. soit et est refusé. Le secrétaire-trésorier est autorisé d'en informer l'arpenteur-géomètre tout en lui indiquant la raison de ce refus. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8319.-

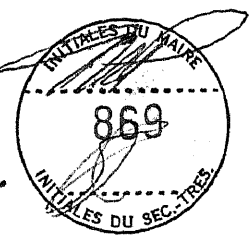
CONGRES DES CHEFS DE POLICE ET POMPIERS  
PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu que le Directeur Gaétan Bélisle soit délégué au Congrès Annuel de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province qui aura lieu à St-Hyacinthe les 5, 6,7, et 8 juillet prochain, et qu'il soumette son compte de dépenses. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8320.-

MARQUEUR A PEINTURE  
PROPOSED BY AID.F.W.WRIGHT, SECONDED BY AID.J.O.BRIERE and resolved, that the secretary-treasurer is hereby authorized to purchase, at the cost of \$109.50, one paint marker "Mark-Rite" from Municipal Signal and Supply Co.Ltd.,2665 Marcel Street, St-Laurent. . . . .  
ADOPTED. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales 11ée, Farnham, Qué.





- 8321.- AVIS DE PRESENTATION:INSTALLATION DE SERVICES LOTS 232/60 à 63  
L'échevin Monsieur J.C.O'Brien donne avis qu'à une prochaine assemblée générale ou spéciale de ce Conseil, il sera présenté un projet de règlement pourvoyant à l'installation des services d'égouts et d'aqueduc pour desservir les subdivisions 60,61,62 et 63 du lot 232, propriété de M.Gérard Ethier. . . . .
- 8322.- INSTALLATION DES SERVICES:232/60 à 63 incl.  
PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU ET RESOLU que les services d'égouts et d'aqueduc seront installés sur les subdivision 60,61,62,63 du lot 232 au fur et à mesure qu'il y aura des demandes de construction, et que les dépôts pour coupes seront effectués au bureau du secrétaire-trésorier. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8323.- GARDERIE DE JOUR re:ROLANDE ROBILLARD  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que Mlle Rolande Robillard soit avisée du rapport du Chef de Police concernant l'installation d'une garderie de jour au 4515 boulevard Ste-Rose; que demande soit adressée à cette dernière de se conformer à ce rapport afin de pouvoir opérer. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8324.- FOSES:11eme avenue  
PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD.A.W.HEAZEL and resolved, that a 12" pipe be installed in the ditch between Riviera and the river, continuation of 11th. avenue, and between 29th. and 31st. avenues; that an asphalt drain be made on the Center Beach. This drain must be kept covered during the summer . . . . . ADOPTED. . . . .
- 8325.- INTERETS SUR ARRERAGE DE TAXES:DEMANDE DE M.J.MUIR  
WHEREAS the request of Mr.John Muir, by letter dated May 8,1965,for exemption of payment of interest, was discussed with our Legal Advisor;  
WHEREAS on the recommendation of Mr.Paul Trudeau, the City cannot legally cancel any interest due on taxes; therefore it is  
PROPOSED BY ALD.J.C.O'BRIEN, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU and resolved, that the request of Mr.John Muir be and is hereby refused, and that he be informed that the City cannot legally cancel interests due on any tax arrears. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8326.- DEGEL D'EAU:REMBOURSEMENT A MME.BOURDAGE  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU ET RESOLU que la demande de Mme.Omer Bourdage,6862,1ère avenue, soit et est acceptée, et qu'un remboursement de \$20.00 lui soit accordé. Cependant, la Cité de Laval Ouest ne reconnaît pas de responsabilité pour une somme de \$12.00 demandée pour l'installation de pompe électrique. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8327.- FRA TERNITE DES POLICIERS DE LAVAL OUEST  
CONSIDERANT que la Fraternité des Policiers de Laval-Ouest, par lettre en date du 4 mai,soumet une liste des jours fériés qui ont été acceptés par ses membres;  
CONSIDERANT que l'article XI de la convention a été discuté avec notre Aviseur Légal;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de s'en maintenir à l'article XI de la convention; en conséquence, IL EST PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL et résolu, que ce Conseil refuse la demande de la Fraternité de nommer les jours fériés. Que cette dernière soit avisée que l'on maintient les disposition de l'article XI de la convention présentement en vigueur. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8328.- AVIS DE DEMOLIR : ESTATE WISELBERG: 3500, 24ème rue  
PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.F.W.WRIGHT that notice be given immediately to Estate Wiselberg, whose property is situated on 24th. street, no.3500, to remove a Cedar hedge located on City property within Seven days. After this delay the City shall remove the said hedge. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8329.- REGLEMENTS 239,251: AVANCES-FONDS GENERAL  
CONSIDERANT que le règlement no. 239, Boulevard Ste-Rose, ne possède pas les fonds nécessaires, au montant de \$10,631.24, pour effectuer les paiements des factures qui datent de 1962 et 1963;  
CONSIDERANT que le règlement no.251,"Growth Construction",ne possède pas les fonds nécessaires pour effectuer un paiement de \$40.00 (40); en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.TOURANGEAU que le fonds général avance pour les services du règlement no.239, Boulevard Ste-Rose, une somme de \$10,631.24 ; ledit fonds général sera remboursé de la dite somme de \$10,631.24 par un règlement qui doit être adopté prochainement pour consolider les dépenses de la réfection du boulevard Ste-Rose;

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Que le fonds général avance, pour les service du règlement no.251 "Growth Construction, une somme de \$40.00. Ledit fonds général sera remboursé de la somme de \$40.00 par un règlement qui sera adopté prochainement pour consolider les dépenses du règlement no.251 "Projet Growth Construction" . . . . . ADOPTEE. . . . .

8330.-

RAPPORTS DES COMITES

Les présidents des différents comités soumirent les rapports des activités de leurs départements durant le mois d'avril 1965, ainsi qu'une liste des heures supplémentaires effectuées par les employés des différents départements, et un rapport de la distribution de la gasoline aux différents véhicules de la ville pour le mois d'avril.

PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT que les rapports soumis soient et sont acceptés tels que lus et mis en filière. Que le temps supplémentaire soit remboursé soit en temps ou en argent selon le désir des employés. . . . . ADOPTEE. . . . .

8331.-

COMPTES PAYABLES

L'échevin Monsieur J.O.Brière, président du Comité de Finances, soumit une liste de comptes à l'approbation du Conseil. Après correction du compte de J.E.David & Fils Limitée, de \$4.25 à \$9.81, il est PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON, ET RESOLU que les comptes au montant de \$14,838.51 soient et sont acceptés et qu'ils soient payés lorsque les fonds seront disponibles. . . . . ADOPTEE. . . . .

8332.-

MANDAT D'EMPRISONNEMENT: COUT D'EXECUTION

PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.JC.O'BRIEN et résolu que le coût d'exécution du mandat contre Victor Levesque, tel que mentionné au procès verbal du Sergent Smith, en date du 16 avril 1965, ne soit pas accepté, et le secrétaire-trésorier ne doit pas payer l'exécution de ce mandat. . . . . ADOPTEE. . . . .

8333.-

PUBLICATION: JEUNE CHAMBRE DE STE ROSE

PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL que ce Conseil refuse avec regrets la demande de La Jeune Chambre de Ste-Rose, pour annonce dans un journal à l'occasion des manifestations de la Saint-Jean Baptiste en la Ville de Ste-Rose. . . . . ADOPTEE. . . . .

8334.-

RECLAMATION DE MME. JOHN OUMET

PROPOSED BY ALD.F.W.WRIGHT, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU AND RESOLVED that, on the recommendations of our Legal Advisor, the request of Mrs. John Oumet, by letter dated April 8, 1965, be refused, since the Town does not accept responsibility in this case. . . . . ADOPTED. . . . .

8335.-

CLUB DES MILLE ILES : BANQUET ANNUEL

PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.F.W.WRIGHT ET RESOLU que le compte du Club Nautique des Mille Iles pour le vingtième banquet annuel, au montant de \$100.00 soit et est accepté et payé lorsque les fonds seront disponibles. . . . . ADOPTEE. . . . .

8336.-

ENSEIGNES BRISEES: RAPPORT DU DEPT. DE POLICE

CONSIDERANT que, par rapport en date du 15 avril 1965, du département de Police il est fait mention que deux jeunes gens ont brisé ou endommagé 12 enseignes de rue;

CONSIDERANT que le Chef de Police a informé verbalement que les parents ont été avisé de ce fait; en conséquence il est

PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU ET RESOLU qu'une lettre soit adressée aux parents des jeunes gens en question les informant que dorénavant ils seront responsables de tous dommages qui seront causés par ces jeunes gens. . . . . ADOPTEE. . . . .

8337.-

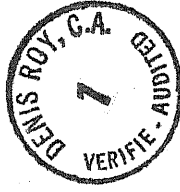
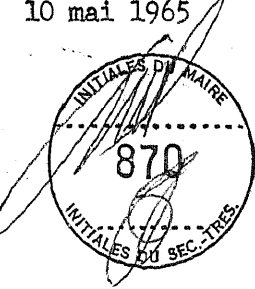
FELICITATIONS AU CONSEIL DE CHOMEDEY

PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON ET RESOLU qu'un vote de félicitations soit adressé à son Honneur le Maire M. Jean Noel Lavoie et à Messieurs les échevins à l'occasion de leur ré-élection à la directive de la Cité de Chomedey. . . . . ADOPTEE. . . . .

L'ordre du jour étant épuisé, son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé, déclara l'assemblée close à 10:45 P.M. ce dixième jour de mai, 1965.

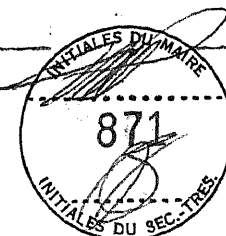
*J. O. Briere*  
secrétaire-trésorier

*Marcel Pagé*  
M A I R E



MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

A Special meeting of the Municipal Council was held in the City Hall this Seventh day of June 1965. All members of the Council are present under the presidency of His Worship the Mayor, Mr. Marcel Pagé. The secretary-treasurer recited the prayer in French and His Worship the Mayor called the meeting to order at 8:25 P.M.



The secretary-treasurer read the notice of meeting and certificate of delivery.

8338.-

1st. item of the agenda: GENERAL ELECTION REPORT

PROPOSED BY ALD. B. NADON, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU that the report of the General Election, prepared by the Returning officer be accepted, to be inscribed in the minutes

PROCES VERBAL DE L'ELECTION TENUE LE 3 MAI 1965

A titre de président d'élection, il me fait plaisir de vous soumettre un rapport complet des procédures pour la tenue de l'élection générale le 3 mai 1965.

Conformément à l'article 175 de la Loi des Cités et Villes, le 14ème jour d'avril 1965, j'ai nommé M. Jean Dostaler secrétaire d'élection.

Conformément à l'article 179 de la Loi des Cités et Villes, le 17ème jour d'avril 1965, j'ai donné avis public indiquant le lieu, le jour et l'heure fixés pour la présentation des candidats, indiquant le jour de l'ouverture du bureau de votation et indiquant aussi la nomination du secrétaire d'élection. De plus, les dits avis ont été publiés dans les journaux Le Devoir et la Gazette.

La présentation des candidats eut lieu lundi le 26 avril 1965, entre midi et deux heures de l'après-midi. Les bulletins suivants ont été présentés et je les ai acceptés:

A LA MAIRIE

Monsieur Pasqual Colizza, rentier, 1750 Riviera

Monsieur Marcel Pagé, marchand, 2150 boulevard Sauvé

Monsieur Théo Viau, commerçant, 3100, 2ème rue

A L'ECHEVINAGE:

QUARTIER EST, siège no.1

Monsieur Roméo Brasseur, menuisier, 4375, 14ème rue

Monsieur J.O. Brière, surintendant, 325, 43ème avenue

siège no.2

Monsieur J.C.O'Brien, contracteur, 7250 boulevard Sauvé

Monsieur François Robillard, assembleur, 7130, 57ème avenue

QUARTIER CENTRE, siège no.1

Monsieur James P. Brodie, machiniste, 4155, 20ème rue

Monsieur Fraser Wright, machiniste, 2325, 37ème avenue

siège no.2

✓ Monsieur Benoit Nadon, agent d'immeubles, 2925, boulevard Ste-Rose

Monsieur Guy Nadon, gérant, 4200 boulevard Ste-Rose

QUARTIER OUEST, siège no.1

Monsieur Philippe Lacroix, menuisier, 7560, 7ème avenue

✓ Monsieur Jean Tourangeau, vendeur, 658 boulevard Ste-Rose

siège no.2

Monsieur Arthur W. Heazel, gérant, 3651, 11th. avenue

Monsieur W.G. Sadler, exterminateur, 4101, 5ème avenue

Je n'ai refusé aucun des bulletins de nomination qui m'ont été présentés. Les dépôts qui ont été faits pour chacun des candidats ont été déposés au fonds général de la Cité.

Le 26 avril, j'ai assermenté les sous-officiers rapporteurs qui devaient agir dans chacun des polls, et j'ai avisé chacun des candidats des noms des sous-officiers rapporteurs qui devaient agir dans chacun des polls.

Le 30ème jour d'avril, j'ai affiché dans l'escalier et à la porte de l'Hôtel de Ville les noms des greffiers qui devaient agir dans chacun des polls.

Les bulletins ont été remis aux sous-officiers environ une demie heure avant l'ouverture des polls, en présence du greffier de chacun des polls.

Le scrutin, tel que prescrit par la Loi a été tenu à compter de 9:00 heures le matin, le 3 mai 1965, jusqu'à 8:00 heures du soir. Les sous-officiers rapporteurs m'ont remis les boîtes qui ont servi au scrutin ci-avant mentionné, dans la Salle de l'Ecole Raymond, et ont été transportées par le département de Police et le secrétaire de l'élection dans la voute de l'Hôtel de Ville.

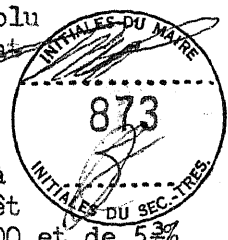
Le 4 mai 1965, à 10:00 heures du matin, en présence du secrétaire, Monsieur Jean Dostaler, Messieurs Marcel Pagé, J.C.O'Brien, Benoit Nadon, J. Tourangeau, J. Birchenough et J.O'Neill j'ai procédé au recomptage et le résultat s'établit comme suit :

.....



8339.- OUVERTURE DE SOUMISSIONS:EMISSION D'OBLIGATIONS

PROPOSE PAR L'ECH. J. C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT MADON, et résolu que les soumissions suivantes, pour l'émission de \$697,000.00 d'obligations, soient laissées sur la table, et prise en considération à l'ajournement de cette assemblée mardi le 8 juin 1965, à 9:15 heures de l'avant midi: 1- Placements Plessis Inc., taux 96.908% (Quatre-vingt seize et neuf cent huit millièmes pour cent) et les intérêts courus à la date de livraison pour les obligations comportant un taux d'intérêt de 5 1/8% pour les échéances de 1966 à 1974 pour un montant de \$97,000.00 et de 5 3/4% pour le solde de \$600,000.00 échéant le 1er juillet 1975. 2- Crédit Québec Inc. taux, Quatre-vingt quinze et trois centièmes pour cent (95.03%) intérêt 5 1/8%.



Les deux soumissions étaient accompagnées de chèques d'un montant de \$6,970.00. . . .

8340.- PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J. O. BRIERE et résolu unanimement, que les obligations comprises dans l'émission de \$697,000.00 et émises en vertu du règlement no. 250, pour un montant de \$170,000.00, ; du règlement no. 263, pour un montant de \$75,000.00 ; du règlement no. 281, pour un montant de \$452,000.00, soient datées du 1er juillet 1965. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec; un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juillet et 1er janvier de chaque année, au porteur, aux mêmes endroits que le capital; les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier, sera un facsimilé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier, sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts; les obligations ne seront pas rachetables par anticipation et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements . . . . .

ADOPTÉ. . . . .

8341.- PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J. O. BRIERE et résolu unanimement, que pour l'emprunt total de \$697,000.00 autorisé par les règlements nos. 250, 263 et 281 des obligations sont émises par un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de dix ans au lieu du terme de vingt ans, pour les règlements Nos. 250 et 263, et pour un terme de dix ans au lieu du terme de quarante ans, pour le règlement no. 281, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt. . . . .

ADOPTÉ. . . . .

8342.- 4e item: EXPROPRIATION: MME JACQUELINE PAYETTE

PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J. O. BRIERE et résolu unanimement que Mes. Prévost, Trudeau & Bisailon, procureurs de la Cité, soient et sont par la présente autorisés à augmenter l'offre originale de la Cité de \$1,027.73 à \$1,300.00, en ce qui a trait à l'expropriation des lots P. 189-70 et P. 189-71, propriété de dame Veuve Payette et de Jacqueline Payette, et que si un tel montant est accepté par les expropriées, la présente résolution vaudra d'un consentement à pareil jugement, plus les intérêts habituels et les frais légaux suivant taxe. . . . .

ADOPTÉ. . . . .

8343.- 5e item: règlement no. 254, "Usine d'épuration"

CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest, par son règlement no. 254, a été autorisé à emprunter une somme de \$570,000.00;

CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest, désire se prévaloir de la partie VIB de la Loi nationale sur l'habitation;

Considerant que la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Ville un prêt au montant de \$457,212.84;

CONSIDERANT que le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$113,575.32;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$343,637.52;

9 mots rayés CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender le règlement no. 254 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR L'ECH. A. W. HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH. J. O. BRIERE et résolu unanimement Que demande soit faite à l'honorable ministre des Affaires municipales de bien vouloir modifier le règlement no. 254 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$343,637.52 d'obligations relatives au prêt de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement:

- a) Les obligations seront datées du 1er novembre 1964 et porteront intérêt à un taux de 5 1/8% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er novembre de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la Province de Québec et au bureau principal de ladite banque à Ottawa.

. . . suite

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite  
8343.-



d) La Corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de l'obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.  
e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8344.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.O.BRIERE et résolu unanimement que demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires municipales d'autoriser la Cité de Laval-Ouest, à vendre de gré à gré, au pair, un taux d'intérêt de 5 1/8%, à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement \$343,637.52 d'obligations de la Cité de Laval-Ouest émises en vertu de son règlement no.254 . . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

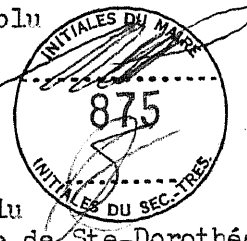
8345.- TABLEAU D'AMORTISSEMENT MENTIONNE A LA RESOLUTION NO.8343

Projet complété : 1 avril 1964	Montant du prêt:	\$457,212.84
Date d'intérêts : 1 novembre 1964	Moins renonciation sur ce	
Taux : 5 1/8%	prêt:	113,575.32
TERME : 40 ans	obligations :	343,637.52

no.	date due	PRINCIPAL	INTERET	TOTAL
1	1 novembre 1965	\$2,714.98	\$17,837.07	\$20,552.05
2	1 novembre 1966	2,855.91	17,696.14	20,552.05
3	1 novembre 1967	3,004.15	17,547.90	20,552.05
4	1 novembre 1968	3,160.08	17,391.97	20,552.05
5	1 novembre 1969	3,324.11	17,227.94	20,552.05
6	1 novembre 1970	3,496.65	17,055.40	20,552.05
7	1 novembre 1971	3,678.15	16,873.90	20,552.05
8	1 novembre 1972	3,869.07	16,682.98	20,552.05
9	1 novembre 1973	4,069.90	16,482.15	20,552.05
10	1 novembre 1974	4,281.16	16,270.89	20,552.05
11	1 novembre 1975	4,503.38	16,048.67	20,552.05
12	1 novembre 1976	4,737.14	15,814.91	20,552.05
13	1 novembre 1977	4,983.02	15,569.03	20,552.05
14	1 novembre 1978	5,241.68	15,310.37	20,552.05
15	1 novembre 1979	5,513.75	15,038.30	20,552.05
16	1 novembre 1980	5,799.95	14,752.10	20,552.05
17	1 novembre 1981	6,101.01	14,451.04	20,552.05
18	1 novembre 1982	6,417.69	14,134.36	20,552.05
19	1 novembre 1983	6,750.81	13,801.24	20,552.05
20	1 novembre 1984	7,101.23	13,450.82	20,552.05
21	1 novembre 1985	7,469.83	13,082.22	20,552.05
22	1 novembre 1986	7,857.56	12,694.49	20,552.05
23	1 novembre 1987	8,265.42	12,286.63	20,552.05
24	1 novembre 1988	8,694.45	11,857.60	20,552.05
25	1 novembre 1989	9,145.75	11,406.30	20,552.05
26	1 novembre 1990	9,620.48	10,931.57	20,552.05
27	1 novembre 1991	10,119.84	10,432.21	20,552.05
28	1 novembre 1992	10,645.13	9,906.92	20,552.05
29	1 novembre 1993	11,197.68	9,354.37	20,552.05
30	1 novembre 1994	11,778.92	8,773.13	20,552.05
31	1 novembre 1995	12,390.32	8,161.73	20,552.05
32	1 novembre 1996	13,033.46	7,518.59	20,552.05
33	1 novembre 1997	13,709.98	6,842.07	20,552.05
34	1 novembre 1998	14,421.62	6,130.43	20,552.05
35	1 novembre 1999	15,170.20	5,381.85	20,552.05
36	1 novembre 2000	15,957.63	4,594.42	20,552.05
37	1 novembre 2001	16,785.94	3,766.11	20,552.05
38	1 novembre 2002	17,657.24	2,894.81	20,552.05
39	1 novembre 2003	18,573.77	1,978.28	20,552.05
40	1 novembre 2004	19,538.48	1,013.57	20,552.05

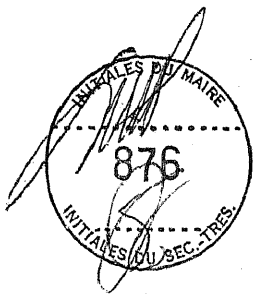
343,637.52	478,444.48	822,082.00
------------	------------	------------

MARGE de la REDUCTION  
Fournies Municipales Ltée, Farnham, Qué.



- 8345.- 6e item: EXPROPRIATION DES RUES DE LA SUCC. BELL  
 PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. F.W. WRIGHT, et résolu que notre Aviseur légal soit et est autorisé à offrir, pour les rues de la Succession Bell, l'estimé qui sera préparé par les Estimateurs Professionnels. . . . . ADOPTÉE
  
- 8346.- 7e item: PLAN DE SUBDIVISION, lot 228.- 3A (Adrien Dussault)  
 PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. W.F. WRIGHT, et résolu que le projet de subdivision no. 3A du lot 228, cadastre de la Paroisse de Ste-Dorothée, préparé par André Ladouceur, a.g., en date du 12 mai 1965, soit et est approuvé, en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale ainsi que le permis de subdivision. . . . . ADOPTÉE
  
- 8347.- 8e item: DON A LA CROIX ROUGE  
 PROPOSED BY ALD. A.W. HEAZEL, SECONDED BY ALD. J.O. BRIERE AND RESOLVED, that a \$10.00 donation be forwarded to the Canadian Red Cross Society. . . . . ADOPTED
  
- 8348.- 9e item: DON A LA SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL  
 PROPOSED BY ALD. J.O. BRIERE, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU AND RESOLVED that a \$200.00 donation be made to the Société St-Vincent de Paul. . . . . ADOPTED
  
- 8349.- 10e item: BUREAU DE REVISION: DEMISSION DE M. BUISSON ET NOMINATION DE REMPLACANT  
 PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que la démission de M. Georges Buisson comme membre du Bureau de Revision soit et est acceptée, et que Monsieur Jean Paul Ethier soit et est nommé comme remplaçant. . . . . ADOPTÉE
  
- 8350.- 11e item: ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DES PLAGES  
 PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL ET RESOLU que Monsieur Paul Hébert, 2889, 17ème avenue, soit et est engagé pour le nettoyage des plages des quartier Est, Ouest et centre, au salaire de \$40.00 par semaine. Son travail devra commencer selon les instruction du Chef de Police. . . . . ADOPTÉE
  
- 8351.- 12e item: PLAN DE LA CIE DE TELEPHONE BELL DU CANADA  
 PROPOSED BY ALD. BENOIT NADON, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU AND RESOLVED, that plans nos. 407, 551 and 204 submitted by the Bell Telephone Company be and are hereby approved and the secretary-treasurer is authorized to sign the required certificates. . . . . ADOPTED
  
- 8352.- 13e item: AVIS DE MOTION: TRAVAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC PROPRIÉTÉ: MRS. A. SHELLEY  
 L'échevin Monsieur Jean Tourangeau donne avis qu'à une prochaine assemblée générale ou spéciale de Ce Conseil il sera présenté un projet de règlement pourvoyant à l'installation d'égouts et d'aqueduc sur une partie de la 21ème avenue, soit, la propriété de Mme. Albert Shelley. . . . .
  
- 8353.- 14e item: DEMANDE DU JOURNAL L'OPINION  
 CONSIDERANT que le budget municipal est très limité pour l'année 1965; en conséquence IL EST PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL et résolu que la demande du journal l'Opinion pour annonce à l'occasion de la St-Jean Baptiste soit et est refusée. . . . . ADOPTÉE
  
- 8354.- 15e item: LETTRE DE IEROUX & RONDEAU ADRESSEE A KEDANAC CONSTRUCTION LITEE.  
 PROPOSED BY ALD. J.O. BRIERE, SECONDED BY ALD. A.W. HEAZEL that the letter of Ieroux & Rondeau, Consulting engineers, addressed to Kedanac Construction Ltée., be and is hereby accepted and filed. . . . . ADOPTED
  
- 8355.- 16e item: PROCES VERBAL COMITE DE POLICE RE: SERGENT SMITH  
 PROPOSED BY ALD. BENOIT NADON, SECONDED BY ALD. F.W. WRIGHT and resolved that the minutes of the meeting of the Police Committee held May 29, 1965, accepting the resignation of Sergeant Smith be and are hereby approved and ratified by this Council. This Council also states that Sergeant A. Smith owes a known sum of \$544.70. From this amount \$360.20 is to be deducted, representing sums due by the City of Laval West to Sergeant Smith for sick leave and holidays, leaving an unpaid balance of \$184.50 which is to be referred to the Surety Bond, and the Insurance Company is to be informed that this file is not closed. The amount of \$360.20 is applied in part payment of the amount due by Sergeant Smith of \$544.70. . . . . ADOPTED
  
- 8356.- 17e item: DETECTIVE A. RANGER - DEMISSION  
 Une réunion du Comité de Police eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville, pour discuter le cas du détective A. Ranger. Etaient présents Son Honneur le Maire, M. Marcel Pagé, suite

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



suite  
8356.-

le président du Comité, M. Jean Tourangeau et les membres de ce Comité, MM. les échevins Benoit Nadon et J.C. O'Brien; le directeur de Police, M. Gaëtan Bélisle; Me. Paul Trudeau, aviseur légal de la Cité de Laval-Ouest. Sergent A. Labelle et constable Iefebvre représentaient le comité des griefs de la Fraternité, accompagnés de Me. Beaudry, aviseur légal de cette fraternité. Le détective A. Ranger était aussi présent. Aucune résolution fut adoptée. . . . .  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON ET RESOLU que ce Conseil accepte la démission de Monsieur Armand Ranger et que cette démission soit rétroactive à la date de sa suspension, soit le 27 mai 1965. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8357.-

18e item: PLAINTÉ DE ROMEO BRASSEUR RE: PAVAGE DE RUE  
PROPOSE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, ET RESOLU que la plainte de M. Roméo Brasseur soit et est acceptée, et que les comptes de taxes pour le pavage qui lui est chargé soient corrigés pour lire 10', et que les montants payés en trop lui soient remboursés. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8358.-

19e item: EXPROPRIATION LEA MOREAU: SAISIE ARRET  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que Me. Paul Trudeau et/ou Me. Neuville Lacroix soient et sont par la présente autorisés à déclarer pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest sur une Saisie-Arrêt no. 669-690, Cour Supérieure, prise par A.J. Montesano, demandeur, contre Léa Moreau défenderesse à la suite d'un jugement rendu le 15 avril 1965 pour \$525.00 avec intérêts et dépens;  
Que Me. Paul Trudeau et ou Me. Neuville Lacroix soient et sont par la présente autorisés à indiquer dans cette déclaration que la Cité de Laval-Ouest a exproprié le ou vers le 19 octobre 1962 un immeuble situé à Laval-Ouest paraissant être la propriété de la défenderesse Léa Moreau, connu et désigné comme partie de subdivisions 270 à 274 incl. du lot originaire 188, cadastre de la Paroisse de Ste-Rose. Qu'à la suite des procédures d'expropriation instituées par la Cité, la Cité a été condamnée par une ordonnance de la Régie des Services Publics rendue le 7 mai 1965 à payer pour cette expropriation une somme de \$354.67 à l'expropriée Léa Moreau, et/ou à toute personne ayant des droits de propriété sur l'immeuble de l'expropriée. Les deniers auxquels la Cité a été condamnée dans cette ordonnance de la Régie des Services Publics, qui sera homologuée par la Cour Supérieure en date du 15 juin 1965, seront déposés entre les mains du protonotaire de la Cour Supérieure pour être distribués suivant la Loi par une déclaration de dépôt judiciaire qui sera produite entre les mains du Protonotaire de la Cour Supérieure dès que l'ordonnance de la Régie des Services Publics aura été homologuée par le jugement de la Cour Supérieure qui doit être rendu le 15 juin 1965. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

\*ainsi

8359.-

AVIS DE PRESENTATION: ZONAGE DES LOTS 120, 121, 122, 176 à 182 incl. du lot 213  
Alderman Mr. W. Fraser Wright gives notice that a draft bylaw will be submitted at a next General or Special meeting of this Council to amend the zoning of subdivisions 120, 121, 122, 176 to 182 incl. of lot 213 from I/7 to Residential class B. . . . .

8360.-

21e item: DEMANDE DE CREDIT DE VIDANGES PAR LUDOVIC LEPORE  
PROPOSED BY AID. BENOIT NADON, SECONDED BY AID. A.W. HEAZEL AND RESOLVED that a credit of \$10.00 be given to L. Lepore, 5502 Sauvé Boulevard, roll no. 1538, representing garbage tax for the second floor of the building which is not occupied and has been condemned by the Provincial Health Department. . . . .  
ADOPTED. . . . .

8361.-

22e. item: TARIFS POUR LOCATION DE NOTRE SERVICE D'INCENDIES  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON que la question des taux pour services d'incendies à l'extérieur soit laissée sur la table. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

8362.-

23e item: ERECTION D'UN GARAGE COIN 13e ave. et Riviera: PROP. MR. TAYLOR  
PROPOSED BY AID. J. TOURANGEAU, SECONDED BY AID. J.C. O'BRIEN that Mr. Taylor be requested to submit a plan showing the exact location of the garage he intends to build on his property at the corner of 13th. avenue and Riviera. . . . .  
ADOPTED. . . . .

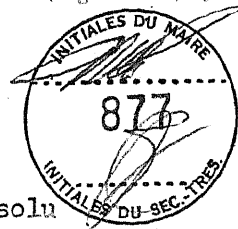
8363.-

24e item: DEMISSION DE MME. PEPIN ET DE CLAUDE ROCHEFORT (DEPT. POLICE)  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et résolu que les démissions de Mme. Pépin et de M. Claude Rochefort, tous deux commis du bureau du département de Police soient acceptées avec regrets et que 2% de leur salaire leur soit payé au lieu de vacances. . . . .  
ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué



L'échevin, Monsieur J.O.Brière donne avis qu'à une prochaine assemblée générale ou spéciale de ce Conseil il sera présenté un projet de règlement pour consolider les dépenses supplémentaires pour les travaux qui ont été faits en vertu du règlement no. 239 "Réfection du boulevard Ste-Rose".



8365.- PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu que la Firme Leroux & Pondeau, Ing.Conseil soit autorisée à préparer un rapport des dépenses exactes du coût des travaux pour le règlement no.239 "Réfection du Bl.Ste-Rose". . . . . ADOPTÉE. . . . .

8366.- PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON et résolu que l'étude Prévost, Trudeau & Bisailon soit autorisée à préparer un rapport complet sur le coût des expropriations à date concernant le Boulevard Ste-Rose, et un estimé des expropriations non encore entendues par la Régie des Services Publics. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8367.- item 26-DELAÏ DE PAIEMENT DE TAXES: MRS.F.JOHANSEN  
PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU, SECONDED BY AID.A.W.HEAZEL that a delay of three months be and is hereby granted Mrs.Johansen for the payment of Municipal taxes. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8368.- 27e item: APPROBATION DE MUTATIONS  
PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.1245, re.mutation no.210453 soit corrigé: lot 182-80, 81, 82, 83 et 84, Paroisse de Ste-Rose: Ancien propriétaire Juliette Marcil, nouveau propriétaire: Roger Marcil. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8369.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.2010 soit corrigé re: enregistrement no.210454; lot 182, subd.495. Ancien propriétaire Dame Adrienne Trudel, vve. de Gérard Viau; nouveau propriétaire Yvon Allard. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8370.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.1855 soit corrigé re: enregistrement no.210483; lot 182, subd.152 et 153. Ancien propriétaire Order of Sons of Italy in Canada. Nouveau propriétaire: Dame Inna Galardo Politick. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8371.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.522-1 soit corrigé re: enregistrement no.210614; lot 174, subd.519, ancien propriétaire Edward Brunt; nouveau propriétaire, Central Mortgage & Housing Corporation. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8372.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.1992 soit corrigé re: enregistrement no.210702; lot 182, subd.112, 113 et 114; ancien propriétaire, Domakos Yakabfy alias Dominic Jakabfy: nouveau propriétaire Mike Antal . . . . . ADOPTÉE. . . . .

8373.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation nos. 2089 et 397, soit corrigé re: enregistrement no.210747; lot 185, subd.283 et 284 et lot Ptie 173: ancien propriétaire Mme. Joseph Toman; nouveau propriétaire James Toman. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8374.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.273 soit corrigé re: enregistrement no. 210850; lot 213, subd. 415 et 416: ancien propriétaire Antoine Musial: nouveau propriétaire Vincent Drouin (vente par la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus) . . . . . ADOPTÉE. . . . .

8375.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation 1101 no.101 soit corrigé re: enregistrement no.210879; lot 182, subd.350, 351, 352 et 353; ancien propriétaire William Lack; nouveau propriétaire: Mrs. William Lack. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8376.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.131 soit corrigé re: enregistrement no.210888: lot 213, subd.249, 250 et 251 P. Ste-Dorothée. Ancien propriétaire Jean Guy Brisson: nouveau propriétaire Lionel Gougeon . . . . . ADOPTÉE. . . . .

8377.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.107 soit corrigé re: enregistrement no.210889: lot 213 subd.171 et 172 P.Ste-Dorothée: ancien propriétaire Jean Guy Brisson: nouveau propriétaire Emile Gougeon. . . . . ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



- 8378.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.105 soit corrigé re:enregistrement no.210890: lot 213 subd. 174 et 175, P.Ste-Dorothée; ancien propriétaire Jean Guy Brisson:nouveau propriétaire, Paul Gougeon. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8379.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation soit corrigé no.879, re. enregistrement no.210930: lot 174 subd.18 et 19 P.Ste-Rose:ancien propriétaire William Mason:nouveau propriétaire Mlle Claire Lalonde. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8380.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.1821 soit corrigé re.enregistrement 210101: lot 181 subd.84 Paroisse de Ste-Rose: ancien propriétaire Gordon John Glencross:nouveau propriétaire, Paul Cadieux. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8381.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.A.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation nos. 3199 et 3245 soient corrigés re: mutation no.211259: subd.345,346, 347,348,349 350,351,369,370,371,372,373 et 374, lot 187,Paroisse de Ste-Rose: ancien propriétaire Mrs.Sam Shecter:nouveau propriétaire R.Konig Investment Corp. (vente par la Corporation Interurbaine de l'île Jésus). . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8382.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.3454 soit corrigé re:enregistrement no.211315:lot no.187-9 Paroisse de Ste-Rose:ancien propriétaire Dame David Allan Davis: nouveau propriétaire, James Alexander Christie. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8383.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.1169,soit corrigé re:enregistrement no.211321; lot 185,subd.409,410,411, 412 et 413,Paroisse de Ste-Rose:ancien propriétaire Arcade Larivière:nouveau propriétaire Yvon Faucher. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8384.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.1042 et no.1507 soient corrigés re.enregistrement no.211497:lots 180-435,436 et 437 Paroisse de Ste-Rose;et 177 Pt.100,Pt.101,Pt.102,P.103 Paroisse de Ste-Rose:ancien propriétaire Arthur Labelle:nouveau propriétaire J.Philippe Mochon. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8385.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.3693 soit corrigé re:enregistrement no.211509: lot 188,subd.104 et 105 Paroisse de Ste-Rose:ancien propriétaire Wilfrid Goulet:nouveau propriétaire James Emmons. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8386.0 PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation nos. 1439,1440 et 1438 soient corrigés re.mutation no.211660: lot 228, subd. 12,13 et 14, Paroisse de Ste-Dorothée:ancien propriétaire Emile Merineau, nouveau propriétaire: Mme.Emile Merineau. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8387.0 PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation nos. 465,464,427 et 426 soient corrigés re:enregistrement no.211748. 1/6 indivis des lots 173,92,93,94,95 et 96 Paroisse de Ste-Rose:Ancien propriétaire Dame Pauline Messer Manolson:nouveau propriétaire,David Messer. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8388.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.345 soit corrigé re.enregistrement no.211758: subd,215 et 216,lot 173, Paroisse de Ste-Rose:anciens propriétaires Dame Jeannine Sobel Mieczyslaw J. Skronski et Monsieur Mieczyslaw J.Skronsky:nouveau propriétaire Mieczyslaw J. Skronski. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8389.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.CO'BRIEN que le rôle d'évaluation no.1353 soit corrigé re enregistrement no. 211795: subd.76,77,78 79 et 80 lot 185,paroisse de Ste-Rose:ancien propriétaire:Dame Antoinette Rioux; nouveau propriétaire: Atlas Thrift Plan Corporation Limited (jugement). . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8390.- PROPOSE PAR L'ECHE.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECHE.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation nos. 3054 et 3053 soient corrigés re.enregistrement no.212337: subd.P.268, P.269 et Pt.270 lot 187,P.Ste-Rose:subd.P.271,P.272 et P.273 lot 187,Paroisse de Ste-Rose: ancien propriétaire Marcel Lacroix:nouveau propriétaire: Francis Pépin. . . . . ADOPTÉE. . . . .

3

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

- 8391.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no. 838, soit corrigé re. enregistrement no.212346, subd.225,226 et W.227,lot 174 Paroisse de Ste-Rose:ancien propriétaire James Main Sr. nouveaux propriétaires James Main Jr.Thomas Main et Gordon Main. . . . . ADOPTÉE
- 8392.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.3716, soit corrigé re.enregistrement no.212487, subd.26,27,28,29 et 30 du lot 188,Paroisse de Ste-Rose: ancien propriétaire Mrs.Grace Hilda Law Tulley: nouveau propriétaire : Mrs. William John Porter. . . . . ADOPTÉE.
- 8393.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.1877 soit corrigé re. enregistrement no. 212597: subd.547, lot 182,Paroisse de Ste-Rose: ancien propriétaire Gérard Ethier:nouveaux propriétaires M.Mme.Luc Deschamps . . . . . ADOPTÉE.
- 8394.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no.P.903 soit corrigé re:enregistrement no.212598: partie du lot 173,Paroisse de Ste-Rose.Ancien propriétaire Laurent Barbe: nouveau propriétaire M.Roland Ladouceur. . . . . ADOPTÉE.
- 8395.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL,SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no. 3094 soit corrigé re:enregistrement no.212647: subd.404,lot 187,Paroisse de Ste-Rose, ancien propriétaire: Dame Doreen Mahoney Roberts:nouveau propriétaire:Irénée Quintal . . . . . ADOPTÉE.
- 8396.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation no. 3094 soit corrigé re:enregistrement no.212648:subd.404 lot 187 Paroisse de Ste-Rose: anciens propriétaires Irénée Quintal et M.Jean Gaston Chatel: nouveau propriétaire, Philippe Landreville. . . . . ADOPTÉE.
- 8397.- PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL,SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN que le rôle d'évaluation nos.252,253,254,255,256,257 soient corrigés re:enregistrement no.212834: Ptie.173, Paroisse de Ste-Rose;ancien propriétaire Dame Martial Béland:nouveau propriétaire: Dame J.Antoine Croisetière. . . . . ADOPTÉE.
- 8398.- 28e item :PAIEMENT DE LA PREPARATION DU ROLE D'EVALUATION 1966-67 et 68

ATTENDU que la Cité fait dresser par des experts évaluateurs un rôle d'évaluation scientifique des immeubles situés dans la Cité, celui-ci devant s'appliquer pour l'année 1966, mais devant être confectionné pour une période de trois années, soit 1966, 1967 et 1968.

ATTENDU que le coût de préparation du rôle d'évaluation a été estimé à \$20,000.00 et que, la Cité n'ayant pas en mains les deniers nécessaires à même ses fonds généraux, non autrement affectés, pour payer la susdite somme estimée à environ \$20,000.00, il y a lieu pour elle d'effectuer un emprunt pour répartir le susdit coût sur trois années.

VU les dispositions de l'article 604 de la Loi des Cités et Villes il est PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu à l'unanimité:

1. Le Conseil de la Cité de Laval-Ouest accepte pour les fins de la présente résolution de faire préparer son rôle d'évaluation pour l'année 1966 par MM.Allan Guertin, Ing. , Jean N.Picard, Ing. et J.Aurèle Piquette technicien en évaluation, de la Firme Les Estimateurs Professionnels Guertin, Leroux & Associés Inc. et accepte et approuve en même temps l'estimé de leurs honoraires devant être calculés à \$8.00 par immeuble résidentiel et \$2.00 par terrain vacant, ce qui devrait donner un chiffre total approximatif de \$20,000.00;

2. Pour se procurer la susdite somme de \$20,000.00 nécessaire au paiement du compte susdit, le Conseil de la Cité de Laval-Ouest est autorisé à emprunter par billet, pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest, la susdite somme de \$20,000.00 de la Banque Canadienne Nationale, succursale de Laval-Ouest.

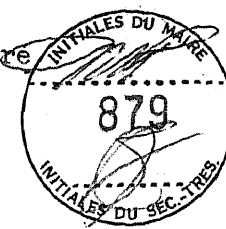
3. La susdite somme, une fois empruntée, porterait intérêt à un taux n'excédant pas 6%.

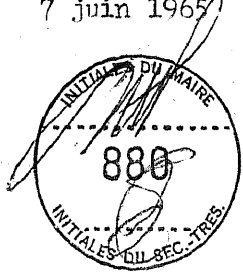
4- La susdite somme sera remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs, le premier versement devenant échu le 1er mai 1966.

5- Les intérêts sur la susdite somme seront payables en même temps que les versements de capital.

6- Le billet mentionné à l'article 2 de la présente résolution sera signé pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest par le maire ou le maire suppléant et le secrétaire-trésorier ou l'assistant secrétaire-trésorier de la cité.

7- Afin de pourvoir au paiement des versements annuels susdits et des susdits intérêts, il est par la présente résolution imposé et il sera prélevé annuellement, au cours des années 1966, 1967 et 1968, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la Cité, une taxe foncière spéciale à un taux suffisant, d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour rencontrer les susdites échéances de remboursement de capital et de paiement des intérêts et les propriétaires de tous les biens-fonds imposables situés dans la cité,





soit par la présente résolution chargés du paiement de la dite taxe.  
 8- Une fois la susdite somme empruntée, son Honneur le Maire ou le maire-suppléant et le secrétaire-trésorier ou l'assistant secrétaire-trésorier de la Cité sont autorisés à souscrire un chèque pour et au nom de la Cité, afin de payer le compte de la Firme Les Estimateurs Professionnels, Guertin, Leroux & Associés Inc. jusqu'à concurrence de \$20,000.00.  
 9- Le secrétaire-trésorier de la cité est autorisé à transmettre une copie certifiée de la présente résolution à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec, de manière à solliciter leurs approbations aux termes de l'article 604 de la Loi des Cités et Villes.  
 10- La présente résolution aura vigueur et effet seulement après avoir reçu les approbation mentionnées à l'article 9 ci-devant. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8399.- 29e item: raccordement des lumières des plages  
 PROPOSE PAR L'ÉCH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ÉCH. J. TOURANGEAU que la Cie d'Electricité Shawinigan est par la présente autorisée à raccorder les lumières des plages de la Cité de Laval-Ouest. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8400.- 30e item: ETUDE D'UN PLAN DE SUBDIVISION PARTIE 186  
 PROPOSE PAR L'ÉCH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ÉCH. J. TOURANGEAU que Monsieur A. Labelle soit invité à céder à la Cité de Laval-Ouest une rue projetée sur le lot 186; et le secrétaire-trésorier est autorisé à rencontrer M. Labelle pour cette cession. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8401.- 31e item: TAXE D'EAU, RÔLE NO. 3119  
 CONSIDÉRANT qu'un rapport du département de Police indique que la propriété 2683, 19ème avenue est vacante depuis trois (3) ans; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ÉCH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ÉCH. J. O. BRIERE que la taxe d'eau au montant de \$53.26 (\$52.50 plus intérêts) soit annulée au rôle no. 3119, Mme. Claire Demers. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8402.- 32e item: METRO SOUS LE MT-ROYAL  
 PROPOSED BY AID. J. TOURANGEAU, SECONDED BY AID. J. O. BRIERE that Alderman Mr. A. W. Heazel be and is hereby authorized to represent the City at the next meeting to be held in connection the Rapid Transit System. . . . .

ADOPTED. . . . .

8403.- SEMAINE D'EMBELLISSEMENT: PRIX  
 PROPOSE PAR L'ÉCH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ÉCH. A. W. HEAZEL qu'une somme de \$50.00 soit votée pour distribuer dix (10) prix de \$5.00 à ceux qui auront fait le plus pour améliorer leurs terrains durant la campagne d'embellissement. Les méritants seront choisis par la Cité de Laval-Ouest et par la Chambre de Commerce. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8404.- 34e item: RELOCALISATION DE POTEAU 8e rue et Bl. Sauvé  
 PROPOSE PAR L'ÉCH. J. O. BRIERE, SECONDE PAR L'ÉCH. A. W. HEAZEL que la lettre de la Cie. Shawinigan en date du 3 juin 1965, au sujet de la rélocalisation d'un poteau au coin de la 8ème rue et du Boulevard Sauvé, soit laissée sur la table. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8405.- PROPOSED BY AID. F. W. WRIGHT SECONDED BY AID. J. C. O'BRIEN that the question of the erection of a back-stop on the playgrounds be added to the agenda. . . . .

ADOPTED. . . . .

8406.- PURCHASE OF A BACK STOP  
 PROPOSED BY AID. W. F. WRIGHT, SECONDED BY AID. J. C. O'BRIEN that the secretary-treasurer is hereby authorized to purchase a back-stop to be placed on the South East corner of the Playgrounds, and the Roads & Works department is authorized to install it without delay. . . . .

ADOPTED. . . . .

8407.- PROPOSED BY AID. BENOIT NADON, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU, that the question of stray dogs be added to the agenda. . . . .

ADOPTED. . . . .

8408.- CHIENS ERRANTS  
 PROPOSE PAR L'ÉCH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ÉCH. J. TOURANGEAU qu'une demande soit adressée au Chef de Police de ramasser tous les chiens errants dans la Cité de Laval-Ouest. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8409.- PROPOSE PAR L'ÉCH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ÉCH. J. O. BRIERE ET RESOLU que cette assemblée soit ajournée à 9:30 A.M. mardi le 8 juin 1965. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la RELECTURE  
Formules Municipales Lées, Farnham, Qué.

A.JOURNEMENT 8 juin 1965

L'ajournement de l'assemblée spéciale du 7 juin 1965, eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville ce huitième jour de juin 1965. Etaient présents MM. les échevins Benoit Nadon, J.C.O'Brien, Jean Tourangeau sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé.



SOUSSIONS EMISSION D'OBLIGATIONS \$697,000.

8410.- PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU, que la soumission de Placements Plessis inc., pour l'achat de notre émission de \$697,000.00 d'obligations au taux de 96.908% et les intérêts courus à la date de livraison pour les obligations comportant un taux d'intérêt de 5 1/4% pour les échéances de 1966 à 1974 pour un montant de \$97,000.00 et de 5 3/4% pour le solde de \$600,000.00, échéant le 1er juillet 1975, représentant un loyer de 6.1712, soit et est acceptée. Que le chèque au montant de \$6,970.00 qui accompagnait ladite soumission soit déposé en acompte. Que la soumission de Crédit Québec Inc. soit et est refusée, et le chèque de \$6,970.00 qui accompagnait cette soumission soit retourné. Que des remerciements soit adressés aux soumissionnaires. . . . . ADOPTÉE. . . . .

L'ordre du jour étant épuisé son Honneur le Maire déclara l'assemblée close à 9:45A.M. ce huitième jour de juin, mil neuf cent soixante-cinq.

*Salameau*  
-----  
secrétaire-trésorier

*Marcel Pagé*  
-----  
M A I R E



ASSEMBLEE GENERALE, 14 JUIN 1965

L'assemblée générale du Conseil municipale de la Cité de Laval-Ouest eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville ce 14ème jour de juin 1965. Tous les membres du Conseil sont présents sous la présidence de son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé. Le secrétaire-trésorier lut la prière en français, et son Honneur le Maire déclara l'assemblée ouverte à 8:25 P.M.

8411.- CONSIDERANT que copies des minutes de l'assemblée générale du 10 mai 1965 et de l'assemblée spéciale du 7 juin, et de son ajournement le 8 juin ont été délivrées à chacun des membres du Conseil le 11 juin 1965; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que les minutes des assemblées générale, le 10 mai, et spéciale le 7 juin et de son ajournement le 8 juin 1965, soient et sont adoptées telles que rédigées. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8412.- SOUSSIONS: COMPTEURS D'EAU  
PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que les soumissions de la Cie. Compteurs Neptune Québec Limitée, et de Rockwell Manufacturing Company of Canada Limited, soient laissées sur la table. Que demande soit adressée à la Firme Leroux, Leroux & Associés de nous conseiller sur les soumissions en question. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8413.- REGLEMENT NO. NO. 289 "LOCATION DE TERRITOIRE"  
PROPOSE PAR L'ECH. J.C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON ET RESOLU que l'on procède à la lecture du règlement no. 289 "Concernant la location du territoire décrit dans l'annexe de la loi constituant la Cité de Laval-Ouest, sanctionnée le 18 juin 1964, 12-13 Elizabeth II, chapitre 95".  
Le secrétaire-trésorier lut ledit règlement no. 289 au complet.  
Après telle lecture, il est PROPOSE PAR L'ECH. J.C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON ET RESOLU que le règlement no. 289, ci-avant décrit, soit et est adopté, sujet à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales. . . . . ADOPTÉE. . . . .

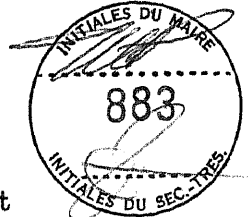
8414.- EXPROPRIATION PTIE RANG ST ANTOINE-OFFRE A M. FLORIAN NADON  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE et résolu, que notre aviseur légal, Me. Paul Trudeau, soit et est autorisé à offrir à Florian Nadon une somme n'excédant pas \$1,200.00 pour le règlement de la question du Rang St-Antoine. . . . . ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



- 8415.- COMMISSION DE RECREATION: SALAIRE DES MONITEURS  
PROPOSED BY ALD. BRIERE, SECONDED BY ALD. BENOIT NADON and resolved, that this Council vote a sum not exceeding \$2,000.00 to help defray the cost of wages of Monitors, for the Commission of Recreation. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8416.- AVIS AUX PARENTS-3e avenue  
PROPOSED BY ALD. BENOIT NADON, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU AND RESOLVED that the Chief of Police be and is hereby authorized to contact personally the parents of children on Third Avenue in connection with excessive noise and disturbance. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8417.- KEDANAC CONSTRUCTION LTEE.  
PROPOSE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BIERE, ET RESOLU que les factures suivantes soient et sont acceptées: no. 845, au montant de \$2,829.84; et 875, au montant de \$5,195.29. Que la facture no. 874 soit corrigée pour démontrer un crédit de \$530.00 pour le terrassement à l'Usine d'épuration que la Ville a dû faire elle-même; et que la somme de \$450.00 retenue soit libérée et payée. Le tout devra être payé lorsque les fonds seront disponibles. En ce qui concerne les clauses escalatrices de \$20,758.80, qu'elle soit référée à nos ingénieurs pour étude et rapport au Conseil. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8418.- EMPLOYES: THERIAULT & BISONNETTE  
PROPOSED BY ALD. BENOIT NADON, SECONDED BY ALD. W.W. HEAZEL and resolved, that the rate of pay of Mr. Yvon Thériault, of the Filtration Plant and of Mr. Real Bissonnette of the Sewage Disposal Plant be increased to \$82.50 effective Friday, June 18, 1965. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8419.- EMPLOYES DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS: HEURES SUPPLEMENTAIRES  
PROPOSED BY ALD. J.C. O'BRIEN, SECONDED BY ALD. J. TOURANGEAU AND RESOLVED that the overtime of the employes of the Public Works Department be paid weekly; that holiday checks be given in advance, provided that the said department advise the Secretary-treasurer\* the Wednesday preceding the holidays. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8420.- RENOUVELLEMENT-EMPRUNT \$60,000.00- \$45,000.00  
CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest avait, le 16 novembre 1964, demandé l'autorisation de renouveler l'emprunt de \$60,000.00;  
CONSIDERANT que ce renouvellement a été autorisé par la Commission Municipale de Québec le 23 novembre 1964;  
1 ligne annulée. . . . . (CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest a remis \$15,000.00 sur cette somme;)  
CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest remettra le 18 juin 1965, \$15,000.00 en acompte sur ledit emprunt;  
CONSIDERANT que les arrérages de taxes en date de ce jour se chiffrent à près de \$46,000.00; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE ET RESOLU que demande soit adressée à la Commission municipale de Québec d'autoriser un renouvellement d'une partie de l'emprunt de \$60,000.00 autorisé le 23 novembre 1964, soit . . . \$45,000.00, qui devra être remboursé le ou avant le 31 décembre 1965. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8421.- DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS: SYSTEME "BELL BOY"  
PROPOSED BY ALD. J.O. BRIERE, SECONDED BY ALD. J.C. O'BRIEN that the secretary-treasurer is hereby authorized to acquire a "Bell Boy" for the services of Mr. Gilbert, superintendent of the Public Works Department. . . . . ADOPTED. . . . .
- 8422.- CIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN: POTEAU 8e rue et SAUVE  
PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU que ce Conseil accepte la proposition no. 2 de la Cie. d'Electricité Shawinigan, en date du 3 juin 1965, pour rélocaliser un poteau à l'angle de la 8ème rue et le Boulevard Sauvé. Ladite Compagnie est autorisée à faire les travaux nécessaires. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8423.- OFFRE D'ACHAT -173-P-402 (Jules Hébert)  
PROPOSE PAR L'ECH. J.C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL ET RESOLU que l'offre d'achat de Jules Hébert pour une partie de la subdivision 402, lot 173, pour la somme de \$400.00, soit et est refusée, étant donné qu'il s'agit d'une rue que la Cité de Laval-Ouest ne peut pas vendre. . . . . ADOPTÉE. . . . .
- 8424.- COMPTE DE LEROUX, LEROUX & ASSOCIES: CENTRE MUNICIPAL POLICE & INCENDIES  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J.C. O'BRIEN et résolu, que le compte de Leroux, Leroux & Associés, no. 64-299-A, au montant de \$6,306.25, pour la

MARGE de la RELECTURE  
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



8425.- COMPTE DE ME TRUDEAU: ELECTIONS  
PROPOSED BY AID. A.W. HEAZEL, SECONDED BY AID. F. WRIGHT that the bill of Me. Trudeau, in the amount of \$600.00, for services during the last General Elections, be and is hereby approved, and paid when funds are available. . . . . ADOPTED.

8426.- ROLE D'EVALUATION: CORRECTION: 182/529  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J. O. BRIERE ET RESOLU que le Bureau Les Estimateurs Professionnels soit invité à corriger le rôle d'évaluation pour y inscrire la subdivision 529 du lot 182 qui a été oubliée. . . . . ADOPTÉE.

8427.- ACHAT DE MACHINE A ECRIRE  
PROPOSED BY AID. A.W. HEAZEL, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU AND RESOLVED that the secretary-treasurer is authorized to purchase a new typewriter at a cost of \$250.00 in exchange for the old typewriter. . . . . ADOPTED.

8428.- SERVICES D'ASSISTANCE SOCIALE  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. W.F. WRIGHT et résolu que la demande d'admission d'enfants, pour Barbara, Marylyne, Daniel, Betty, Alin and David Tayers, soit acceptée. Le secrétaire-trésorier est autorisé à signer les formules nécessaires. . . . . ADOPTÉE.

8429.- AVIS A JIMMY WILLIAMS: BORNES-FONTAINES  
PROPOSED BY AID. A.W. HEAZEL, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU AND RESOLVED, that the Firm Jimmy Williams, St-Eustache, be advised not to use any hydrants in the City of Laval-West unless special permission has been received from the Police or Public Works Departments. . . . . ADOPTED.

8430.- CORRESPONDANCE  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que les lettres suivantes soient acceptées et mises en filière: J. Noel Lavoie, en date du 31 mai 1965, acceptant les vœux du Conseil: J. Noel Lavoie, 7 juin, concernant la demande d'octroi pour le département des incendies; lettre de remerciements de Guy Landry, en date du 26 avril / 65; lettre de félicitation, concernant le sergent Labelle, de Aqua Sport Canada Ltée, en date du 6 mars; lettre du Ministère des Affaires Municipales, concernant un octroi de \$50,000.00 re: services d'égoûts et d'aqueduc, en date du 14 mai / 65; Comité d'Etude et d'entre-Aide des Services de Police et d'Incendies Intermunicipaux de l'Île Jésus, lettre de remerciements à l'occasion de la réception donnée par le Chef de Police; lettre en date du 25 mai, Ville de St-François, remerciements au département de Police et Incendies à la suite des troubles à leur Usine de Filtration; . . . . . ADOPTÉE.

8431.- SYSTEME DE CHAUFFAGE: PAIEMENT DU DEPOT DE GARANTIE  
PROPOSED BY AID. BENOIT NADON, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU AND RESOLVED that the letter of Leroux, Leroux & Associés, dated June 14 1965, concerning the heating system, be accepted as read; the secretary-treasurer is to refund the hold-back on this project as soon as work is completed by the contractor. . . . . ADOPTED.

8432.- PROPOSED BY AID. A.W. HEAZEL, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU that this meeting be adjourned to 12:05 a.m. June 15, 1965. . . . . ADOPTED.

His Worship the Mayor, Mr. Marcel Pagé brought the meeting to order at 12:05 a.m.

8433.- Alderman J.O. Brière submitted Financial reports for the months of April and May. The chairman of each department submitted a report on the activities of the Month of May. The secretary-treasurer read a report on the amount of gasoline used by the various vehicles of the City during the month of May, and the overtime of the employees during the same period.  
PROPOSED BY AID. W.F. WRIGHT, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU AND RESOLVED that the reports be accepted as read. . . . . ADOPTED.

8434.- ACCOMPTS PAYABLE  
Alderman J.O. Brière submitted a list of accounts to be approved by the Council in the amount of \$10,588.21  
PROPOSED BY AID. J.O. BRIERE, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU and resolved, that the accounts submitted to the amount of \$10,588.21 be and are hereby approved, and paid when funds are available. . . . . ADOPTED.

MARCE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



8435.- PAVAGE: CALVARY UNITED CHURCH  
PROPOSED BY AID.W.F.WRIGHT, SECONDED BY AID.A.W.HEAZEL THAT the Public Works Department be authorized to pave in front of Calvary United Church. . . . . ADOPTED. . . . .

8436.- PROPOSED BY AID.BENOIT NADON, SECONDED BY AID.J.C.O'BRIEN and resolved, that Mr.André Ladouceur, surveyor, be and is authorized to peg the East side of 31st. avenue in front of the Catholic Church. . . . . ADOPTED. . . . .

8437.- CHARLES DURANCEAU LTEE: RECLAMATION DE \$96,457.00  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.W.F.WRIGHT ET RESOLU que ce Conseil offre à la Firme Charles Duranceau Ltée., de régler la réclamation, par lettre en date du 12 avril 1965, de l'étude Blain, Piché, Godbout et Emery, au montant de \$96,457.00, sans aucune admission de responsabilité de la part de la Cité de Laval-Ouest, pour une somme de \$50,000.00. Que notre aviseur légal Me. Paul Trudeau soit et est autorisé à faire l'offre pour le règlement de cette réclamation. Le Conseil anticipe la décision de cette compagnie le ou avant le 21 juin 1965. . . . . ADOPTÉE. . . . .

L'ordre du jour étant épuisé, son Honneur le Maire déclara l'assemblée close à 12:25 a.m. ce quinziesme jour de juin, mil neuf cent soixante-cinq.

*Jean G. St-Onge*  
\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorier

*Marcel Pagé*  
\_\_\_\_\_  
M A Y R E



ASSEMBLEE SPECIALE 21 JUIN 1965

The assembly by

A Special meeting of the Municipal Council of the City of Laval West was held this Twenty-first day of June 1965. Aldermen Messrs. J.O. Brière, Benoit Nadon, J. Tourangeau and W.F. Wright are present under the presidency of His Worship the Mayor, Mr. Marcel Pagé. Alderman, Mr. A.W. Heazel took his seat at 9:00 P.M. The secretary-treasurer read the prayer in English, and his Worship the Mayor brought the meeting to order at 8:25 P.M.

The secretary-treasurer read the notice of meeting and the certificate of delivery.

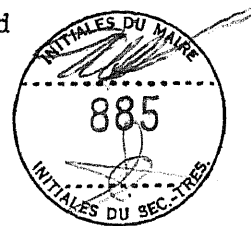
8438.- item 1A: EMPRUNT \$50,000.00 RENOUELLEMENT  
CONSIDERANT que le 7 décembre 1964, la Cité de Laval-Ouest avait demandé l'autorisation de faire un emprunt temporaire au montant de \$50,000.00, en anticipation des taxes pour l'année 1965, et avait reçu l'approbation de la Commission Municipale de Québec le 17 décembre 1964;

CONSIDERANT que les taxes municipales de l'année en cours n'ont pas été acquittées à date pour une somme de \$105,000.00; en conséquence, il est PROPOSE PAR L'ECH. J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.W.F.WRIGHT et résolu que ce Conseil demande à la Commission Municipale de Québec d'autoriser un délai dans le remboursement de l'emprunt de \$50,000.00 jusqu'au 31 décembre 1965. Ledit emprunt de \$50,000. sera remboursé à même la perception des taxes de 1965. Que copie de la présente résolution soit adressée à la Commission Municipale de Québec. . . . . ADOPTÉE. . . . .

8439.- 1B : EMPRUNT \$123,500.00-RENOUELLEMENT  
CONSIDERANT qu'après de nombreuses correspondances échangées avec le Ministère des Affaires Municipales, ainsi que plusieurs entrevues, l'octroi de 4%, concernant le règlement no.218 "Egouts et Aqueduc, n'a été ni confirmé ni refusé; CONSIDERANT que le 7 décembre 1964, la Cité de Laval-Ouest a demandé d'emprunter la somme de \$123,500.00, représentant l'octroi anticipé pour l'année 1965, qui a été autorisé par la Commission Municipale de Québec le 17 décembre 1964; EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH.W.F.WRIGHT ET RESOLU que ce Conseil demande à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un délai de remboursement pour l'emprunt de \$123,500.00. Ledit emprunt sera remboursé à même le produit d'un octroi provincial concernant le règlement no.218 "Egouts et Aqueduc". Que copie de la présente résolution soit adressée à la Commission Municipale de Québec. . . . . ADOPTÉE. . . . .

MARGE de la RETIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.





8440.- 2e item: COMPTE DE LEROUX & RONDEAU (REGL 254 et 273)  
PROPOSED BY ALD.J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD.BENOIT NADON and resolved that the account of Leroux & Rondeau, Con.Eng., to the amount of \$349.67, concerning the supervision in connection with bylaws nos. 254 and 273, be and is hereby approved and to be paid when funds are available. . . . . ADOPTED

8441.- 3e ITEM: EXTRA DE CHARLES DURANCEAU LTEE  
CONSIDERANT que par lettre de l'Etude Blain, Piché, Bergeron, Godbout & Emery, avocats, Charles Duranceau Ltée. réclame une somme de \$96,457.00;  
CONSIDERANT que, par résolution no.8437, adoptée le 14 juin 1965, la Cité de Laval-Ouest offre à ladite firme Charles Duranceau Ltée. de régler la réclamation de \$96,457.00 pour une somme de \$50,000.00; Godbout  
CONSIDERANT que, par lettre en datedu 18 juin 1965, l'Etude Blain, Piché, Bergeron, Godbout & Emery nous informe que la firme Charles Duranceau Ltée confirme qu'elle accepte l'offre de la Cité de Laval-Ouest; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU ET RESOLU que ce Conseil accepte et autorise le paiement de \$50,000.00 à Charles Duranceau Ltée., dès que les fonds seront disponibles en règlement final (~~de la réclamation de~~) ladite réclamation qui était de \$96,457. Le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ladite somme de \$50,000.00. . . . . ADOPTEE.

4 mots rayés

8442.- PROPOSE PAR L'ECH.W.F.WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH.BENOIT NADON ET RESOLU que l'item no. 4 "Lettre de Kédanac Construction Ltée. soit rapporté à la fin de l'agenda. . . . . ADOPTEE.

8443.- 5e.Demande POUR L'INSTALLATION D'EGOUTS ET D'AQUEDUC:ANCIENNE ECOLE  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu, que ce Conseil consent à la demande du Comité de Récréation de faire les travaux d'installation des égouts et de l'aqueduc à l'ancienne école de la Commission Scolaire, située au no.5000 boulevard Ste-Rose , en autant que la dite Commission de Récréation fournira les matériaux, et en autant que ladite Commission justifiera ces travaux, et confirmera qu'une bibliothèque sera installée dans cette école. . . . . ADOPTEE.

8444.- 6e item: EXPROPRIATION: ANTOINETTE CARIGNAN RIOUX & AL  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.W.F.WRIGHT et résolu que le notaire Jean Marc Richer soit et est par la présente autorisé à préparer une quittance qui devra être signée par Atlas Thrift Plan Corp et/ou toute autre personne intéressée dans la propriété de Antoinette Carignan Rioux & Al, partie des lots 185-76 à 185-80 inclus, cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, avant le paiement de la somme de \$498.66. Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest . . . . . ADOPTEE.

8445.- PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que l'item 7 de l'agenda soit rapporté à la fin de celui-ci. . . . . ADOPTEE.

8446.- item8: ASSISTANCE PUBLIQUE:ENFANTS DE GERARD LEBRETON  
PROPOSED BY ALD.J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU AND RESOLVED that the request for Public Assistance for the children of Gérard Lebreton be and is hereby accepted. However, this acceptance is limited to September 1965. . . . . ADOPTED.

8447.- 9e item: REGL.251:TRAVAUX GROWTH CONST.& 60e rue  
PROPOSED BY ALD.J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD.W.F.WRIGHT AND RESOLVED that the Firm Leroux, Leroux & Associés be and is hereby authorized to study bylaw no.251, concerning Growth Construction project, and the work done on 60th. street for the same project; that a report be submitted to this Council. . . . . ADOPTED.

8448.- PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU AND RESOLVED that the question of beach lighting be added to the agenda. . . . . ADOPTED

8449.- PROPOSED BY ALD.BENOIT NADON, SECONDED BY ALD.J.TOURANGEAU and resolved that the Shawinigan Water & Power Co. is hereby authorized to proceed with works required for the improvement of lighting on the three beaches of the City of Laval West. The Secretary-treasurer is authorized to give instructions accordingly. . . . . ADOPTED.

8450.- PROPOSE PAR L'ECH.J.O.BRIERE, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que la demande d'emprunt en anticipation des taxes 1965 soit ajoutée à l'agenda. . . . . ADOPTEE.

Alderman Mr.A.W.Heazel took his seat at this stage of the meeting, it is 9:00 P.M.

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



8451.- EMPRUNT TEMPORAIRE \$50,000.00

CONSIDERANT que le 7 décembre 1964, la Cité de Laval-Ouest a demandé un emprunt temporaire en anticipation des taxes 1965 d'un montant de \$50,000.00;  
 CONSIDERANT qu'un délai supplémentaire a été demandé pour le remboursement de cet emprunt par résolution adoptée à la présente assemblée;  
 CONSIDERANT que la somme de \$50,000.00 s'est avérée insuffisante, étant donné que les argents des taxes non encore payés pour l'année en cours s'élèvent à \$105,000.00;  
 CONSIDERANT que la Cité de Laval-Ouest a remboursé tous les emprunts temporaires qui étaient dus pour l'année 1963;  
 CONSIDERANT qu'elle a remboursé pour l'année 1964 une somme de \$15,000.00, laissant un balance due à la Banque Canadienne Nationale de \$45,000.00, et les arrérages de taxes 1964 et antérieurs sont de \$46,000.00;  
 CONSIDERANT que le 1er juillet la Cité de Laval-Ouest doit rencontrer une échéance de \$52,000.00 et qu'elle ne dispose pas des sommes d'argent nécessaires;  
 EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et résolu unanimement que ce Conseil demande à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'effectuer un deuxième emprunt temporaire de \$50,000.00 en anticipation de la perception des taxes de l'année 1965. Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 31 décembre 1965 à même la perception des taxes de l'année 1965. . . . . ADOPTÉE . . . . .

8452.- 4e item: LETTRE DE KEDANAC CONSTRUCTION LTÉE.

PROPOSE PAR L'ECH. W.F. WRIGHT, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON et résolu unanimement que la clause exorbitante au montant de \$20,758.80 réclamée par Kédanac Construction Ltée. soit et est acceptée. Le secrétaire-trésorier est autorisé à la payer lorsque les fonds seront disponibles.  
 Que la facture no. 845 déjà approuvée au montant de \$2,829.84 le 14 juin 1965, est maintenant approuvée au montant total de \$5,883.12. Le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ladite facture lorsque les fonds seront disponibles.  
 Que la retenue de \$6,219.10 soit et est acceptée et payée le 5 octobre 1965.  
 Que la retenue de \$250.00 pour réparation de l'aéro accélérateur soit acceptée et payée lorsque les ingénieurs feront rapport que la réparation a été effectuée.  
 Qu'une somme de \$475.26, représentant les factures pour électricité, chauffage etc. soit acceptée et payée, en autant que la Firme Kédanac Construction Ltée. produira les factures pour un montant égal à cette somme. . . . . ADOPTÉE . . . . .

Alderman W.F. Wright suggested that a letter be addressed to Société Sanitaire Laval in connection with complaints concerning their service, with the request that necessary steps be taken to ensure efficient garbage removal. . . . . ADOPTÉE . . . . .

7e item: DEMANDE D'OCTROI BL. STE ROSE

La résolution concernant cet item n'est pas inscrite étant donné que les chiffres nécessaires ne sont pas disponibles. Voir mois prochain.

There being no further business on the agenda, His Honor the Mayor declared the meeting closed at 9:50 P.M. this Twenty-first day of June, Nineteen Hundred and Sixty-five.



*Jean Bédard*  
 SECRÉTAIRE TRÉSORIER

*Marcel Pagé*  
 M A Y O R

ASSEMBLEE GENERALE 12 JUILLET 1965

L'assemblée générale du Conseil municipal eut lieu en la Salle de l'Hôtel de Ville le douzième jour de juillet 1965. A l'ouverture de l'assemblée étaient présents MM. les échevins J.O. Brière, Benoit Nadon, J.C.O. Brien et J. Tourangeau. Monsieur A.W. Heazel prit son siège à 9.00 P.M. Son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé présidait.

L'assistant secrétaire-trésorier lut la prière en français et son Honneur le Maire déclara l'assemblée ouverte à 8:30 P.M.

8453.- LECTURE DES MINUTES

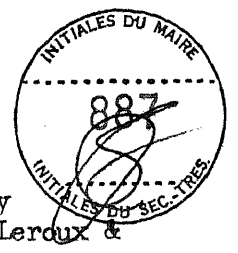
CONSIDERANT QUE copies des minutes de l'assemblée générale du 14 juin 1965 et de l'assemblée spéciale du 21 juin 1965 ont été délivrées à chacun des membres du Conseil le 9 juillet 1965; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE ET RESOLU que les

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite  
8453.-

minutes des assemblée générale du 14 juin et spéciale du 21 juin 1965  
soient et sont adoptées telles que rédigées. . . . .

ADOPTÉE



8454.-

SOUSSIONS: COMPTEURS D'EAU  
CONSIDERANT que par résolution no.8412 en date du 14 juin 1965, les soumissions pour la fourniture de compteurs d'eau reçues de la Cie. Compteurs Neptune Québec Limitée et de Rockwell Manufacturing Company of Canada Limited ont été soumises à l'attention de la Firme Leroux, Leroux & Associés;  
CONSIDERANT que les ingénieurs recommandé le fournisseur ayant la soumission la plus basse, soit la Cie. Neptune; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE et résolu que la soumission pour la fourniture de compteurs d'eau de Compteurs Neptune Québec Ltée., en date du 14 juin 1965, soit et est acceptée. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8455.-

KEDANAC CONSTRUCTION LTEE  
CONSIDERANT que par résolution no.8452 ,en date du 21 juin, ce Conseil consent à payer une somme de \$475.26, en autant que la Firme Kédanac Construction Ltée. produira les factures pour électricité, chauffage etc. pour un montant égal à cette somme;  
CONSIDERANT que Kédanac Construction Ltée. n'a soumis des factures qu'au montant de \$187.77; en conséquence il est  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN et résolu que les factures au montant de \$187.77 soient et sont acceptées et payées lorsque les fonds seront disponibles. Que la résolution no.8452 soit corrigée en conséquence. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8456.-

INSTALLATION D'EGOUTS ET D'AQUEDUC A L'ANCIENNE ECOLE: DEMANDE DE LA COMM. DE RECREATION  
PROPOSE PAR L'ECH. B. NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et résolu que la résolution no.8443, apparaissant à la page no.885 du livre des minutes soit corrigée pour se lire comme suit "Que ce Conseil consent à la demande de la Commission de Récréation de faire des travaux d'installation des égouts et de l'aqueduc à l'ancienne école de la Commission Scolaire située au 5000 boulevard Ste-Rose, en autant que la Commission de Récréation fournira les matériaux, et en autant que ladite Commission de Récréation justifiera ce projet par des travaux sérieux, et que la Commission Scolaire St-Théophile confirmera l'usage de cette école par la Commission de Récréation pour Bibliothèque

ADOPTÉE. . . . .

8457.-

ROLE D'EVALUATION: NO. 899-1 ANNULE: PTIE. 174  
PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et résolu que l'évaluation au rôle no.899-1, propriété de M. Maurice Cardinal, soit annulée étant donné que cette partie de lot est déjà incluse dans la subdivision 174-536, rôle no.630. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8458.-

TAXE D'EAU NO. 434: ALFRED BARBE  
CONSIDERANT la déclaration assermentée signée par M. Alfred Barbe, à l'effet qu'il n'habite, depuis cinq ans, le logement sis au no.4530, 51ème avenue que six mois par année; EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN et résolu qu'un crédit soit accordé à M. Barbe pour les années 1963, 1964 et 1965, et que le rôle de perception de la taxe d'eau soit corrigé en conséquence . . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8459.-

ROLE D'EVALUATION: MAISON DEMOLIE: NO. 786  
PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, et résolu que l'évaluation apparaissant au rôle no.786 soit réduite de \$1,900. pour maison démolie. Qu'un crédit de six mois pour taxes municipales soit accordé; que le rôle de perception pour l'année 1965 soit corrigé en conséquence. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8460.-

REPARATION DE TROTTOIRS: ST AUBIN ICE-CREAM  
PROPOSED BY ALD. J.C.O'BRIEN, SECONDED BY ALD. BENOIT NADON and resolved, that the Secretary-treasurer is hereby authorized to have the sidewalk repaired in front of no.5465 Ste-Rose Boulevard . . . . .

ADOPTED. . . . .

8461.-

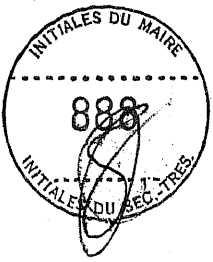
CLOTURES ET HAIES: REGLEMENT APPLIQUE  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que l'inspecteur de la construction applique avec sévérité les dispositions du règlement concernant les clotures et haies en bordure des lots de coin. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8462.-

LOTS MALPROPRES ET BATISSES NON-FINIES  
CONSIDERANT le rapport verbal de l'inspecteur de construction concernant les lots malpropres et les bâtisses non finies: IL EST PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire signifier des sommations aux propriétaires de lots malpropres et/ou de maisons en construction dont les travaux ne sont pas terminés depuis plus d'un an, selon la liste qui lui sera soumise par l'inspecteur de construction. . . .

ADOPTÉE. . . . .

8463.- CONSIDERANT que le directeur de Police informe ce Conseil qu'il a reçu de nombreuses plaintes au sujet du salon de Beauté pour caniches Bowary; en conséquence il est PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à aviser le propriétaire de ce salon de voir à se conformer aux dispositions du règlement de zonage. Faute de se conformer à cet avis, les procédures qui s'imposent seront appliquées. Le Directeur de Police est aussi autorisé à faire respecter les dispositions du règlement municipal. . . .

ADOPTÉE. . . . .

8464.- Alderman Mr.A.W.Heazel took his seat at this stage of the meeting.It is 9.0 P.M.

8464.- TRAVAUX PUBLICS:RAPPORT,REPARATION DE PAVAGE PAR PERFECT ASPHALT  
PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu, que le rapport soumis par le surintendant des Travaux Publics,concernant la réparation d'asphalte s'élevant à un total de 760 2/3 v.c.,soit et est accepté. Le secrétaire-trésorier est autorisé à faire faire ce travail par Perfect Asphalt au coût de \$1.10 la verge carrée. Le secrétaire-trésorier est aussi autorisé à acquitter les factures dès que l'ouvrage sera terminé. . . .

ADOPTÉE. . . . .

8465.- LOCATION DE GREVE ET EN EAU PROFONDE:SIGNATURE DU BAIL  
CONSIDERANT la lettre du Ministère des Richesses Naturelles en date du 18 juin nous informant qu'il est disposé à accorder,par bail,la location de lots de grève et en eau profonde,tel que demandé par résolution en date du 22 février 1965; En conséquence, il est PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu que son Honneur le Maire,Monsieur Marcel Pagé et le secrétaire-trésorier,M.J.Galarneau,soient et sont par la présente autorisés à signer le bail en question pour et au nom de la Cité de Laval-Ouest. . . .

ADOPTÉE. . . . .

8466.- BILL NO.110  
CONSIDERANT l'autorisation déjà donnée à Mes.Prévost,Trudeau et Bisailon de présenter un projet de loi modifiant la charte de la Cité de Laval-Ouest à la Législature de la Province de Québec, ledit projet de loi ayant été déposé sous le numéro 110;  
CONSIDERANT les recommandations de la Commission Sylvestre;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu et qu'il est avantageux pour la Cité de Laval-Ouest et ses contribuables d'être représentés lors de l'audition par les Comités des Bills de l'Assemblée Législative et du Conseil Législatif du projet de loi gouvernemental par donner suite aux recommandations de la Commission Sylvestre;  
IL EST PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu à l'unanimité d'autoriser Mes.Prévost,Trudeau & Bisailon,avocats, de représenter la Cité de Laval-Ouest lors de l'audition par les Comités des Bills de l'Assemblée Législative et du Conseil Législatif de la Province de Québec, du projet de Loi gouvernemental,pour donner suite aux recommandations de la Commission Sylvestre avec mission de prier la Législature de Québec d'y incorporer les clauses modifiant la charte de la Cité de Laval-Ouest mentionnées au bill no.110 . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8467.- DEPARTEMENT DE POLICE:ENGAGEMENT DE M.G.DANCE (PERMANENT)  
CONSIDERANT LE RAPPORT du directeur de Police,en date du 12 juillet 1965,concernant l'engagement du constable Gerald Dance; il est PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL ET RESOLU que M. Dance soit nommé constable permanent, étant donné qu'il a terminé la période d'essai de trois mois,tel que mentionné dans la convention de la Fraternité des Policiers de Laval-Ouest. . . .

ADOPTÉE. . . . .

8468.- DEPARTEMENT DE POLICE:ENGAGEMENT DE PERSONNEL  
PROPOSED BY AID.J.C.O'BRIEN,SECONDED BY AID.A.W.HEAZEL and resolved,that this Council confirm the engagement of employees listed in the report of the Director of the Police Department dated June 21,1965.  
Constables Roger Roger and Jean Green. Clerks: Jean Lacroix and Jacques Bernard,for the summer months. Beach supervisors: Luc Lacasse, Louis Cadotte,Maurice Bourgeois,Normand Corbeil and Alfred Ladouceur. . . .

ADOPTED . . . . .

8469.- EMPLOYES PERMANENTS  
WHEREAS,in a report dated July 12,1965,the Police Director states that his department is in urgent need of permanent constables;

MARGE de la RELECTURE  
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.

suite  
8469.-

WHEREAS IN the same report the Police Director states that constables Roger Roger and Jean Green are competent in their work; therefore is is PROPOSED BY ALD.J.C.O'BRIEN,SECONDED BY ALD.A.W.HEAZEL and resolved that Constables Roger Roger and Jean Green be and are hereby named permanent from July 15,1965. . . . .

ADOPTED



8470.-

COUPE D'ARBRE DEMANDEE PAR MR.R.E.TAYLOR

WHEREAS by letter of June 23,1965,Mr.Taylor requests that a tree bordering his property be removed;

WHEREAS on inspection, the tree has been found to be in good condition;therefore it is PROPOSED BY ALD.J.TOURANGEAU,SECONDED BY ALD.A.W.HEAZEL and resolved that the request of Mr.Taylor be denied, however, the City has no objection to Mr.Taylor removing the tree at his own expense if he so wishes. . . . .

ADOPTED

8471.-

DEMANDE DE DON: ASSN.SPORTIVE DE LAVAL OUEST

PROPOSED BY ALD.J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD.A.W.HEAZEL and resolved, that the request of the Laval West Sports Association,dated July 9,1965, be accepted as read. That a donation of \$20.00 be given the said Association in conjunction with the Cotton Queen Contest. . . . .

ADOPTED

8472.-

PROTECTION CIVILE

PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL ET resolu que la lettre et le procès verbal du Comité de Régie du Groupe de Protection Civile 811 (Ile Jésus) soient acceptés tels que lus. . . . .

ADOPTEE

8473.-

PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu que son Honneur le Maire,Monsieur Marcel Pagé,MM.les échevins et M.J.Dostaler soient délégués à Québec pour l'étude du bill 63,concernant la fusion des municipalités. . . . .

ADOPTEE

8474.-

SUBDIVISION: 181-120-121: Prop. BENOIT NADON

PROPOSE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU,SECONDE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL et résolu que le projet de subdivision no.2670,démontrant les subdivisions no.120 et 121 du lot originaire 181, préparé par André Ladouceur,a.g.,en date du 6 juillet 1965,soit et est accepté et approuvé, en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale,ainsi que le coût du permis de subdivision . . . . .

ADOPTEE

8475.-

SUBDIVISION: 173-508-509 :PROP.EMILE DUQUETTE

PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu que le projet no.4323,préparé par Maurice Desroche a.g.,(en date du)démontrant les subdivisions 508 et 509 du lot originaire 173,cadastre de la Paroisse de Ste-Rose,soit et est approuvé, en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale, ainsi que le coût du permis de subdivision. . . . .

ADOPTEE

8476.-

SUBDIVISION: 173-510 :PROP.G.MOREAU

PROPOSE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que le projet de subdivision no.1681,préparé par André Ladouceur a.g.,en date du 22 a vril 1964, soit corrigé pour se lire subdivision 510 du lot originaire 173,paroisse de Ste-Rose. Que la résolution approuvant ledit projet soit corrigée en conséquence. . . . .

ADOPTEE

8477.-

SUBDIVISION: 174-537 :Prop.GERARD DEMERS

PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu que le projet no:2681,préparé par André Ladouceur, a.g.,en date du 12 juillet 1965,démontrant la subdivision no. 537 du lot originaire 174,cadastre de la Paroisse de Ste-Rose soit et est approuvé, en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale, ainsi que le coût du permis de subdivision . . . . .

ADOPTEE

8478.-

SUBDIVISION: 225-1,prop. Gérard Demers

PROPOSE PAR L'ECH.BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH.J.C.O'BRIEN et résolu que le projet no.2682,préparé par André Ladouceur,a.g.,en date du 12 juillet 1965,démontrant la subdivision no.1 du lot originaire 225,cadastre de la Paroisse de Ste-Dorothée,soit et est approuvé, en autant que le propriétaire paie à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalente à 5% de l'évaluation municipale, ainsi que le coût du permis de subdivision . . . . .

ADOPTEE

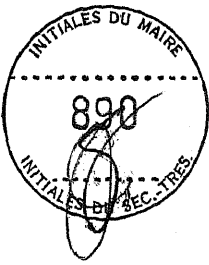
8479.-

REPARATION DE PAVAGE:PROP.ROXY

PROPOSE PAR L'ECH.A.W.HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH.J.TOURANGEAU et résolu que le secré-

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

taire-trésorier est par la présente autorisé à faire réparer l'asphalte en bordure du trottoir en face de la propriété de M. Steve Destounis, Restaurant Roxy, par Perfect Asphalt. . . . . ADOPTÉE. . . . .



8480.-

AVIS DE PRESENTATION: ZONAGE PTIE 228:CB6 et CA10 à Ind.  
L'échevin Monsieur Benoit Nadon donne avis qu'à une prochaine assemblée générale ou spéciale de ce Conseil il sera présenté un projet de règlement pour amender le règlement de zonage no. 241, pour décréter zone Industrielle partie 228, propriété de Mme. Goodman, présentement située dans les zones CB6 et CA10. . . . .

8481.-

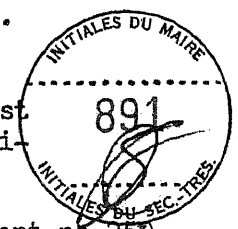
REGLEMENT NO. 253: APPROBATION A 100%  
ATTENDU qu'à une séance spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Laval-Ouest tenue le 27ème jour d'avril 1963, à 4:00 P.M., au lieu ordinaire des séances dudit conseil, sous la présidence de Son Honneur le maire, M. Marcel Pagé, et alors que tous les échevins étaient présents, la Ville de Laval-Ouest a adopté son règlement no. 253, pourvoyant à des travaux d'aqueduc et d'égoûts sanitaires sur la Montée St-Antoine, en la Ville de Laval-Ouest, pourvoyant également à l'emprunt d'un montant de \$16,991.79 à ces fins, et renonçant à certaines dispositions du règlement no. 218 qui avait ordonné de semblables travaux sur la 49ème avenue.  
ATTENDU que ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la Loi.  
ATTENDU que dans l'approbation du Ministre des Affaires Municipales, signée le 4 juin 1963 par le sous-ministre des Affaires Municipales Me Jean-Louis Doucet, le susdit règlement no. 253 a été approuvé décrétant les travaux y mentionnés et décrétant un emprunt n'excédant pas une somme de \$12,500.00 pour en payer le coût;  
ATTENDU que l'approbation de la Commission Municipale de Québec, par un arrêté en date du 5 juin 1963 a approuvé un emprunt par obligations jusqu'à concurrence de \$12,500.00 à être contracté par la Ville de Laval-Ouest pour l'exécution des travaux décrétés par le susdit règlement no. 253.  
ATTENDU que le coût réel des travaux exécutés sous l'empire du susdit règlement 253 s'est élevé à \$14,376.87, tel qu'en fait foi un document intitulé "Coût total des travaux exécutés" préparé par MM. Leroux, Leroux & Associés, ingénieurs-conseils, ayant fait les plans et devis des susdits travaux à exécuter sous l'empire du susdit règlement no. 253 et ayant effectué la surveillance des susdits travaux exécutés sous l'empire du règlement no. 253, ledit rapport étant annexé à la présente résolution comme cédule A ;  
ATTENDU que les autres dépenses effectuées sous l'empire du susdit règlement 253 se détaillent comme suit, le tout tel qu'il appert à un certificat de l'assistant-secrétaire-trésorier de la Cité de Laval-Ouest annexé à la présente résolution comme cédule B:-

Confection du règlement	\$ 169.91
Frais de finance, comprenant vente d'obligations et impression	350.00
Intérêts payés sur les emprunts temporaires	573.77
Honoraires d'ingénieurs	984.29

ATTENDU que toutes les dépenses faites sous l'empire du susdit règlement 253, et afin de compléter les travaux ordonnés par ce règlement, se sont élevées à \$16,454.84;  
ATTENDU que le susdit règlement no. 253 avait été adopté par le Conseil municipal, tel que susdit, et approuvé par les électeurs-propriétaires imposables par le susdit règlement pour une somme de \$16,991.79;  
ATTENDU que pour les fins du règlement no. 253, l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec sont nécessaires pour un emprunt additionnel de \$4,491.79, aux fins que la Cité de Laval-Ouest puisse pourvoir au paiement des obligations qu'elle a contractées quant aux travaux effectués et aux frais contingents sous l'empire du règlement no. 253;  
IL EST PROPOSE PAR L'ECH. A. W. HEAZEL, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et résolu QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de Québec et à la Commission Municipale de Québec d'augmenter l'approbation de l'emprunt prévu par le règlement no. 253 de la Ville de Laval-Ouest au montant total prévu par le règlement no. 253, soit la somme de \$16,991.79, et d'autoriser à cette fin un emprunt additionnel par obligations pour un montant de \$4,491.79 à être contracté par la Cité de Laval-Ouest pour les fins du règlement 253 du conseil de ladite ville;  
ET à ce que le secrétaire-trésorier ainsi que les ingénieurs-conseils de la ville et les aviseurs légaux de la Ville soient et sont par la présente autorisés à fournir à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec tous autres renseignements et documents qui pourraient être requis par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et par la Commission Municipale de Québec, aux fins d'accorder l'autorisation demandée;  
A ce que le Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec soient priés de considérer la présente demande dans le plus bref délai possible, aux fins que la Cité de Laval-Ouest puisse pourvoir au paiement des

MARGE DE LA RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

suite  
8481.- Argents qu'elle doit encore relativement aux travaux exécutés sous l'empire  
du règlement 253. . . . . ADOPTÉE. . . . . 12 juillet /65



8482.- REGLEMENT NO.250: APPROBATION A 100%

ATTENDU qu'à une séance spéciale du Conseil de la Ville de Laval-Ouest tenue le 26ème jour d'avril 1963, à 8:00 heures P.M., au lieu ordinaire des séances dudit conseil, sous la présidence de Son Honneur le maire, Monsieur Marcel Pagé, et alors que cinq des échevins étaient présents, formant quorum, la Ville de Laval-Ouest a adopté son règlement no.250, "Pouvoyant à des travaux de pavage sur diverses rues situées en la Ville de Laval-Ouest et pouvoyant à un emprunt de \$757,710.78;

ATTENDU que ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la Loi; ATTENDU que dans l'approbation du Ministre des Affaires Municipales, signée le 4 juin 1963 par le sous-ministre des Affaires Municipales Me. Jean-Louis Doucet, le susdit règlement 250 a été approuvé décrétant les travaux y mentionnés et autorisant un emprunt n'excédant pas \$555,000.00 pour en payer le coût;

( ATTENDU que l'approbation de la Commission Municipale de Québec, par un arrêté en date du 5 juin 1963, a approuvé un emprunt par obligations jusqu'à concurrence de \$555,000.00 pour en payer le coût; )

ATTENDU que l'approbation de la Commission Municipale de Québec, par un arrêté en date du 5 juin 1963, a approuvé un emprunt par obligations jusqu'à concurrence de \$555,000.00 à être contracté par la Ville de Laval-Ouest pour l'exécution des travaux décrétés par le susdit règlement 250;

ATTENDU qu'en date du 20 février 1964 quant au Ministre des Affaires Municipales et du 21 février 1864, quant à la Commission Municipale de Québec, une autorisation a été accordée à la Ville de Laval-Ouest d'emprunter une somme additionnelle de \$115,000.00 par obligations pour les fins du susdit règlement no.250, portant ainsi le total des autorisations données par le Ministre des Affaires Municipales de Québec et par la Commission Municipale de Québec à \$670,000.00, pour les fins du susdit règlement no.250

ATTENDU que le coût réel des travaux exécutés sous l'empire du susdit règlement 250 s'est élevé à \$643,845.55, tel qu'en fait foi un document intitulé "coût total des travaux exécutés" préparé par MM. Leroux, Leroux & Associés ingénieurs-conseils ayant fait les plans et devis de s susdits travaux à exécuter sous l'empire du susdit règlement 250, et ayant effectué la surveillance des susdits travaux exécutés sous l'empire du règlement 250, ledit rapport étant annexé à la présente résolution comme cédule A; ATTENDU que les autres dépenses effectuées sous l'empire du susdit règlement 250 se détaillent comme suit, le tout tel qu'il appert à un certificat de l'assistant-secrétaire-trésorier de la Cité de Laval-Ouest annexé à la présente résolution comme cédule B;

Confection du règlement	7,577.10
Plans préparés par Leroux & Rondeau, Ing.C.	5,370.00
Préparation de contrats y compris contrats d'acquisition des servitudes nécessaires payés au Notaire Richer	2,223.00
Servitudes	1,267.00
Estimateurs Professionnels	329.37
J.J.Rondeau, a.g.	1,696.00
Cie d'Electricité Shawinigan	452.16
Yvon Boulanger Ltée-Impression de coupons	934.90
Essai de Laboratoire	30.00
Aviseur Légal, Me. Paul Trudeau	1,585.60
Surveillance, Leroux & Rondeau Ing.C.	42,354.24
Frais de banque	31,671.87
Perte sur obligations	18,356.40

ATTENDU que toutes les dépenses faites sous l'empire du susdit règlement 250 et afin de compléter les travaux ordonnés par ce règlement se sont élevés à \$757,693.19 ;

ATTENDU que le susdit règlement no.250 avait été adopté par le conseil municipal tel que susdit, et approuvé par les électeurs propriétaires imposables par le susdit règlement pour une somme de \$757,710.78;

ATTENDU que pour les fins du règlement no.250 l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec sont nécessaires pour un emprunt additionnel de \$87,693.19 aux fins que la Cité de Laval-Ouest puisse pourvoir au paiement des obligations qu'elle a contractées quant aux travaux effectués et aux frais contingents sous l'empire du règlement no.250;

IL EST PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON ET RESOLU

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de Québec et à la Commission Municipale de Québec d'augmenter l'approbation de l'emprunt prévu par le règlement no.250 de la Ville de Laval-Ouest au montant total prévu par le règlement 250, soit la somme de \$757,710.78, et d'autoriser à cette fin un emprunt additionnel par obligations pour un montant de \$87,693.19 à être contracté par la Cité de Laval-Ouest pour les fins du règlement 250 du conseil de ladite ville;

Et à ce que le secrétaire-trésorier ainsi que les ingénieurs-conseils de la ville et

les aviseurs légaux de la ville sont et sont par la présente autorisés à fournir à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec tous autres renseignements et documents qui pourraient être requis par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et par la Commission Municipale de Québec, aux fins d'accorder l'autorisation demandée;  
A ce qui le Ministre des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec soient priés de considérer la présente demande dans le plus bref délai possible, aux fins que la Cité de Laval-Ouest puisse pourvoir au paiement des argents qu'elle doit encore relativement aux travaux exécutés sous l'empire du règlement no.250.. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8483.- COMPTE DE PREVOST, TRUDEAU & BISAILLON: dossier 6972-338  
PROPOSE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU, SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON et résolu que le compte de Me. Paul Trudeau, au montant de \$995.00 soit et est accepté et payé lorsque les fonds seront disponibles. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8484.- REGLEMENT POUR CONSOLIDER LES DEPENSES DU REGL. 254 "Usine d'Épuration"  
Alderman Mr. A.W. Heazel gives notice that at a next General or Special meeting of this Council a draft bylaw will be presented to consolidate expenses of by-law no.254 "Sewage Disposal Plant". . . . .

8485.- PROPOSED BY AID. A.W. HEAZEL, SECONDED BY AID. J. TOURANGEAU and resolved that our legal advisor Me. Paul Trudeau be and is hereby authorized to prepare a bylaw to consolidate extra expenditures relative to bylaw no254, "Construction of a Sewage Disposal Plant". . . . .

ADOPTED. . . . .

8486.- REGLEMENT NO.290 "AMENDANT LE REGLEMENT NO."218" (TAXE ET COMPTEUR D'EAU)  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J. TOURANGEAU et résolu, que l'on procède à la lecture du règlement no.290 "Amendant le règlement no.218, tel qu'amendé par le règlement no.254."

L'assistant-secrétaire-trésorier lut ledit règlement no.290 au complet; après telle lecture il est

PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR LECH. J. TOURANGEAU ET RESOLU que le règlement no.290 "Amendant le règlement no.218, tel qu'amendé par le règlement no.254" soit et est adopté. Qu'avis public soit donné en conséquence. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8487.- RAPPORTS DES COMITES  
Les présidents des comités de finance, Police & Feu, Travaux Publics, Construction et Eclairage soumièrent leurs rapports pour le mois de Juin 1965.  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL ET RESOLU que les rapports soumis soient et sont acceptés tels que lus et mis en filière. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8488.- COMPTES PAYABLES  
L'échevin M. J. O. Brière soumit une liste de compte au montant de \$11,482.83 à l'approbation du Conseil.  
PROPOSE PAR L'ECH. J. O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL que les comptes soumis au montant de \$11,482.83 soient et sont acceptés et qu'ils soient payés lorsque les fonds seront disponibles. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8489.- PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL ET RESOLU que le rapport des heures supplémentaires des employés soit et est accepté. Que le temps supplémentaire soit payé ou remis en temps selon le désir de l'employé. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

8490.- COMPTE DE ROBERT MORSE CORP.  
PROPOSE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL SECONDE PAR L'ECH. BENOIT NADON et résolu que les factures de Robert Morse Corporation Limited, concernant la réparation d'une pompe submersible, soient référées à nos ingénieurs pour étude et rapport. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

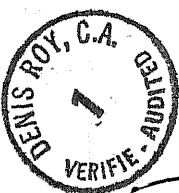
8491.- PROPOSE PAR L'ECH. J. C. O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. A.W. HEAZEL et résolu qu'une demande soit adressée à M. Gariépy, Ing. P. de la Firme Leroux, Leroux & Associés, de nous faire parvenir son rapport concernant les bris de trottoirs sur le boulevard Ste-Rose. . . . .

ADOPTÉE. . . . .

L'ordre du jour étant épuisé, son Honneur le Maire, Monsieur Marcel Pagé déclara l'assemblée close à 10:45 P.M. ce douzième jour de juillet 1965.



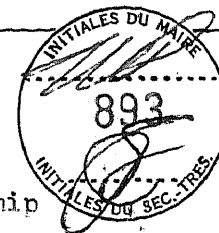
MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



*Denis Roy*  
SECRETAIRE - TRESORIER

*Marcel Pagé*  
M A I R E





A special meeting of the Municipal Council was held in the City Hall of Laval West the Second of August 1965. All members of the Council were present under the presidency of His Worship the Mayor Mr. Marcel Pagé.

The secretary-treasurer recited the prayer in English, and His Worship the Mayor declared the meeting open at 8:20 P.M.

The secretary-treasurer read the notice of meeting and the certificate of delivery

8492.- 1er item de l'agenda: PROCEDURES LEGALES: FLORIAN NADON  
PROPOSE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, SECONDE PAR L'ECH. W.F. WRIGHT ET RESOLU que Mes. Prévost, Trudeau et Bisailon, soient et sont par les présentes autorisés à augmenter l'offre originale de la cité de \$1.00 faite aux expropriés pour l'expropriation d'une partie des lots 183 et 184 du cadastre de la paroisse de Ste-Rose, pour les fins de l'ouverture et de la municipalisation du chemin St-Antoine, à une somme totale de \$1,200.00 comprenant les intérêts, et à consentir à un jugement à être rendu par la Régie des Services Publics, si les expropriés l'acceptent par écrit, la Régie devant déterminer le montant des frais que la Cité de vra payer à l'expert des expropriés, ainsi que les frais légaux, les susdits procureurs étant par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un tel consentement à jugement si les expropriés acceptent les conditions de la présente résolution. . . . . ADOPTEE. . . . .

8493.- 2e. item: PROCEDURES LEGALES: S. ST-PIERRE  
PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O. BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J. TORANGEAU ET RESOLU que Mes. Prévost Trudeau & Bisailon soient et sont par la présente autorisés à obtenir de Me. Vincent Drouin, procureur de Roger Servule St-Pierre, une déclaration de règlement hors Cour sur l'action de monsieur St-Pierre contre Laval-Ouest et contre Gaétan Bélisle, C.S. 558548, en offrant de payer les frais de Me. Drouin au montant de \$585.65 et que le secrétaire-trésorier de la Cité soit autorisé à souscrire un chèque de \$585.65 à l'ordre de Me. Vincent Drouin et de le remettre à Mes. Prévost, Trudeau & Bisailon afin qu'ils puissent compléter le règlement de cette affaire. . Que le compte de notre aviseur légal, Me. Paul Trudeau au montant de \$568.80, dossier no. 6972-91, re. Roger Servule St-Pierre soit et est accepté et payé lorsque les fonds seront disponibles. . . . . ADOPTEE. . . . .

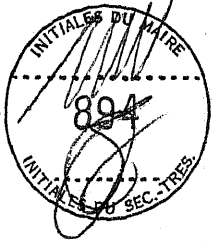
8494.- 3e. item: APPROBATION DES COMPTES  
PROPOSED BY AID. J.O. BRIERE, SECONDED BY AID. J.C.O. BRIEN and resolved that the account of Prévost, Trudeau & Bisailon, in the amount of \$75.00, file no. 6972-452, preparation of a loan motion for the payment of the 1966 valuation roll, be and is hereby approved to be paid when funds are available. . . . . That the account to the amount of \$1,548.30, file no. 6972-435 re. Bill 110 be and is hereby approved, to be paid from the funds of bylaw no. 252 "Storm Sewers", if it is declared by our Legal Advisors that the said account can be paid from the funds of bylaw no. 252. Should the answer prove negative, the said account will be paid from the General fund. . . . . ADOPTED. . . . .

8495.- 4e. item: SUBDIVISION 173-5001 à 7 incl. (REDIVISION)  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, ET RESOLU que le plan de redivision de la subdivision 500 du lot originaire 173, cadastré de la Paroisse de Ste-Rose, préparé par Maurice Desroches, a.g., en date du 14 juillet 1965, no. 4174-2, soit et est approuvé, en autant que le propriétaire paiera à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalant 5% de l'évaluation municipale, ainsi que le coût du permis de subdivision. . . . . ADOPTEE. . . . .

8496.- SUBDIVISION : 228-35 à 63 incl.  
PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J.O. BRIERE, ET RESOLU que le projet de subdivision no. 2703, préparé par André Ladouceur, a.g., en date du 30 juillet 1965, propriétaire M. Stephen Kiraly, pour les subdivisions 35 à 63 incl. du lot originaire 228, cadastre de la Paroisse de Ste-Dorothée, soit et est approuvé, en autant que le propriétaire paiera à la Cité de Laval-Ouest une somme équivalant 5% de l'évaluation municipale, ainsi que le coût du permis de subdivision, ou cédera à la Cité de Laval-Ouest, pour fins de parc, un terrain de 5% du terrain compris dans le plan de subdivision. . . . . ADOPTEE. . . . .

8497.- 5e item: COMPTE DE BANQUE: LOISIRS  
PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O. BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. W.F. WRIGHT et résolu que les chèques pour les salaires des moniteurs soient tirés à même le compte S28, jusqu'à épuisement des fonds dudit compte de banque. Tous autres seront payés à même le compte du fonds général. . . . . ADOPTEE. . . . .

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



8498.-

6e item: SALAIRES DES MONITEURS

WHEREAS by motion adopted at the June 14 General meeting, no. 8415, the Municipal Council voted an amount of \$2,000.00 to help defray the cost of salaries of Monitors;

WHEREAS a report of the Commission of Recreation shows that salaries paid to date do the Monitors amount to \$2,980.00; therefore it is PROPOSED BY ALD. J.O.BRIERE, SECONDED BY ALD. J.TOURANGEAU AND RESOLVED that an extra amount of \$980.00 be voted for the Commission of Recreation, and this grant is to be used to help defray the cost of salaries to monitors. . . . .

ADOPTED. . . . .

8499.-

7e item: REGLEMENT NO.291: zonage, ptie. 228 de CA/10 et CB/6 à IND./11

PROPOSED BY ALD. W.F.WRIGHT, SECONDED BY ALD. A.W.HEAZEL and resolved that we proceed to the reading of bylaw no.291, amending bylaw no.241;

THE Secretary-treasurer read the said bylaw no.291 "Amending Zoning bylaw no. 241 to change the zoning of part 228, from CA/10 and CB/6 to Industrial/11. PROPOSED BY ALD. W.F.WRIGHT, SECONDED BY ALD. A.W.HEAZEL and resolved that bylaw no.291 "Amending Zoning Bylaw no.241, to change the zoning of part 228, from Ca/10 and CB/6 to I/11" be and is hereby adopted. . . . .

ADOPTED. . . . .

8500.-

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES-ELECTEURS ZONES CA/10 et CB/6

PROPOSED BY ALD. J.TOURANGEAU, SECONDED BY ALD. J.C.O'BRIEN and resolved that bylaw no.291 be submitted to the property owners concerned at 7:00 P.M. on Friday, August 20, 1965. That legal notices be given accordingly. . . . .

ADOPTED. . . . .

8501.-

REGLEMENT NO.292: Zonage des subd. 120, 121, 122, 176, 177 à 182 incl. lot 213

PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J.TOURANGEAU et résolu que l'on procède à la lecture du règlement no.292, amendant le règlement de zonage no.241.

Le secrétaire-trésorier lut ledit règlement no.292 "Amendant le règlement de zonage no.241, pour rézoner de I/7 à RB/10 les subdivisions 120, 121, 122, 176, 177, 178, 179, 180, 181 et 182 du lot 213.

PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J.TOURANGEAU ET RESOLU que le règlement no.292, amendant le règlement de zonage no.241, soit et est adopté . . . . .

ADOPTEE. . . . .

8502.-

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ZONE I/7

PROPOSE PAR L'ECH. J.C.O'BRIEN, SECONDE PAR L'ECH. J.TOURANGEAU ET RESOLU que le règlement précité no.292 soit soumis aux propriétaires-électeurs des zones concernées à 8:15 P.M. vendredi le 20 août 1965. Que les avis soient donnés en conséquence. . . . .

ADOPTEE. . . . .

8503.-

8e item: DEMISSION DE M.O.LATOUR

PROPOSE PAR L'ECH. BENOIT NADON, SECONDE PAR L'ECH. J.TOURANGEAU ET RESOLU que ce Conseil accepte avec regrets la démission de Monsieur Ovila Latour, assistant-contre-maître des Travaux Publics, qui prendra effet vendredi le 13 août 1965. Ce Conseil remercie M.Latour de ses bons services, et qu'une semaine de vacances lui soit payée devant tenir lieu du paiement de 2% de salaire. . . . .

ADOPTEE. . . . .

8504.-

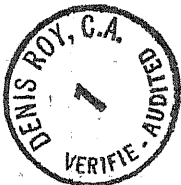
9e item: TROTTOIRS SUR LE BL. STE ROSE

PROPOSED BY ALD. BENOIT NADON, SECONDED BY ALD. A.W.HEAZEL AND RESOLVED that the Secretary-treasurer is hereby authorized to have the sidewalk repaired by La-belle & Frères (at the following places) in front of the following properties: Gérard Lacroix, 282 Ste-Rose Blvd., 13' : Roxy Restaurant, 331 Ste-Rose Blvd., 19' : Marché Metro (I. Quintal) 1690 Ste-Rose Blvd., 15' : J. Tourangeau, (stores) 660 Ste-Rose Blvd., 34' : E. Piché, 880 Ste-ose Blvd. 8' : Jean Paul Cloutier, 1500 Bl. Ste-Rose, 11' : Shopping Center, corner of Sauvé Blvd. and 52nd. street, approximately 30', in some places to be repaved, in others the incline will be readjusted. . . . .

ADOPTED. . . . .

There being no further business on the agenda, His Worship the Mayor brought the meeting to a close at 9:05 P.M. this Second day of August 1965.

MARGE de la RELIURE  
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



*J. Tourangeau*  
Secretary-treasurer

*Paul Roy*  
MAYOR